



je connais mon banquier je connais mon banquier

Rapport annuel

je connais mon banquier je connais mon banquier

2004

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier **je connais mon banquier**

je connais mon banquier je connais mon banquier

“Le bénéfice de la BCGE va décoller.”

L'Agefi, 20.09.2004

“Fortschreitende Genesung der Genfer Kantonalbank.”

Neue Zürcher Zeitung, 01.09.2004

“La BCGE a la cote chez les Genevois.”

Tribune de Genève, 01.09.2004

“Le meilleur fonds investi en obligations en francs suisses
est un fonds indiciel, selon Lipper.
L'institut a distingué le Synchrony Market Fund Swiss Government Bonds,
un fonds d'une filiale de la BCGE,
comme meilleur produit sur trois et cinq ans.”

Le Temps, 28.02.2005

je connais mon banquier je connais mon banquier

La BCGE leader du financement

je connais mon banquier je connais mon banquier

de la construction à Genève

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

Cette année, le rapport annuel du Groupe BCGE est illustré avec un thème central pour Genève et sa banque cantonale: le financement de la construction.

Plusieurs raisons à cela, parmi lesquelles nous choisissons d'en évoquer quatre:

L'emploi

Avec près de 13'000 collaborateurs et apprentis, ce domaine économique est l'un des piliers du secondaire de Genève, un canton si fortement associé au tertiaire que l'on en oublie parfois les autres secteurs.

"La" crise

Personne ne peut ignorer l'état de manque de logements dont souffre le canton. La thématique de l'immobilier est donc logiquement devenue sensible et fait partie des préoccupations premières des Genevois.

L'économie

Il est un fameux précepte qui dit qu'un franc investi dans la construction en génère cinq dans l'économie. On l'accompagne souvent d'un corollaire: "quand la construction va, tout va". Ces deux notions nous permettent de mesurer l'importance de la construction pour l'économie genevoise prise au sens large.

L'architecture

Cette forme d'art, qui remplit des fonctions tout en produisant des émotions, contribue à embellir et humaniser notre patrimoine. Elle suscite des discussions, entretient des débats passionnés dans toutes les réunions privées et publiques de notre canton. L'architecture, ses fantasmes et son génie forgent notre environnement et contribuent à notre qualité de vie urbaine.

A la BCGE, la construction est également un sujet stratégique, puisque notre établissement occupe une position de leader sur le marché genevois. La BCGE dispose d'un centre de compétences apprécié et reconnu par les professionnels les plus exigeants. Il contribue à la réalisation d'immeubles artisanaux, de bureaux, de logements collectifs et individuels, que ce soit pour des constructions ou des rénovations. La BCGE a contribué à la construction de la majorité des logements subventionnés du canton et de nombreux autres logements individuels de toutes catégories. C'est l'une des diverses façons qu'a la Banque de remplir sa mission de développement de l'économie locale et régionale.

Comme la construction est également un accomplissement esthétique, nous avons choisi d'illustrer ce rapport annuel avec des visuels caractéristiques. Nous avons donc confié au photographe Philippe Schiller le soin de capturer, en quelques images, la richesse de réalisations architecturales genevoises – française pour l'une d'elles, puisque la BCGE opère aussi outre – Jura – que la Banque a contribué à édifier.

Nicolas de Saussure

Responsable Conduite et Communication



En 2004, la BCGE a lancé un nouveau concept de financement du logement dont l'intitulé, *Simplissimmo*, souligne l'accessibilité, en même temps qu'il en évoque la compétitivité.



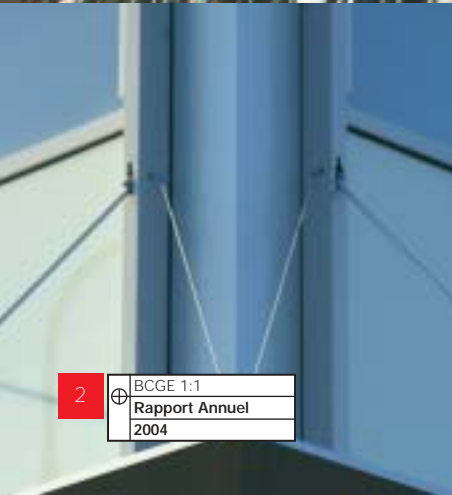
Bureaux et arcade commerciale

1:1

Simplicité et luminosité sont les maîtres mots de cette construction à l'architecture sobre et épurée. L'esthétique d'un bâtiment et l'intégration dans son environnement sont des considérations importantes pour la BCGE.

2004

BCGE



Sommaire

Le Groupe BCGE en bref	4
Chiffres clés consolidés du Groupe BCGE	9
Message du président du conseil d'administration	10
Message du président de la direction générale	12
Marche des affaires	14
Revue des unités d'affaires	18
<ul style="list-style-type: none">• Finances et Gestion des Risques• Grand Public et Réseaux• Entreprises• Gestion de Patrimoines Privés• Administration et Contrôle Crédits• Opérations et Technologies de l'Information	
Réalisations de l'année 2004	25
La BCGE présente dans la vie de la communauté	29
Gestion des risques, au cœur de la stratégie de la Banque	30
La BCGE et ses collaborateurs	32
Eco-efficacité du Groupe BCGE	34
Revue de l'économie genevoise en 2004	36
Revue des marchés financiers en 2004	38
Rapport du réviseur des comptes consolidés	42
Comptes consolidés 2004	43
<ul style="list-style-type: none">• Bilan Groupe BCGE• Compte de résultat Groupe BCGE• Tableau de financement Groupe BCGE• Justification des capitaux propres Groupe BCGE• Annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE	
Gouvernement d'entreprise	69
Rapport de l'organe de révision	86
Comptes annuels maison mère 2004	87
<ul style="list-style-type: none">• Bilan avant répartition maison mère• Compte de résultat maison mère• Justification des capitaux propres maison mère• Annexes aux comptes maison mère	
Statuts du 15 mai 2001	96
BCGE, un groupe bancaire au service de la région	102

Le Groupe BCGE en bref

“Contribuer au développement de Genève et de la région”

La mission générale de la Banque Cantonale de Genève est de “contribuer au développement du canton de Genève et de la région” en proposant à tous ses résidents et à toutes ses entreprises ou institutions des services bancaires élaborés par la Banque ou sélectionnés en toute indépendance, durablement compétitifs et conformes aux spécificités et aux capacités d’un établissement régional.

Le Groupe BCGE est présent sur les marchés genevois, principalement, ainsi que suisse et français. Il propose des services bancaires à une clientèle de particuliers, d’entreprises et d’institutionnels au travers de ses quatre entités: la maison mère et ses trois filiales à 100%. Au total, le Groupe emploie 845 personnes (773 équivalent plein temps).



Banque Cantonale de Genève

1816

La **Banque Cantonale de Genève SA** a pour mission de contribuer au développement du canton de Genève et de sa région en proposant à tous ses résidents et à toutes ses entreprises ou institutions, des services bancaires de haute qualité et très compétitifs. La BCGE est cotée à la Bourse suisse SWX Swiss Exchange (BCGE). Elle emploie 759 collaborateurs, compte 25 agences et 67 Bancomat.



Banque Cantonale de Genève (France)

1994

Avec son siège social à Lyon et une succursale à Annecy, la **Banque Cantonale de Genève (France) SA** est une filiale de la Banque Cantonale de Genève. Elle propose des activités de financement d’entreprises et d’immobilier à une clientèle d’entreprises, ainsi que de la gestion de patrimoines à une clientèle de particuliers. Elle prolonge le rayonnement régional du Groupe BCGE en France. Son bilan se monte à CHF 319.1 millions. Elle emploie 29 collaborateurs. Se reporter également aux pages 20 et 84.



1996

Filiale de la Banque Cantonale de Genève, **Synchrony Asset Management SA** propose des solutions et services sophistiqués de gestion d’actifs financiers, intégrant une gestion quantitative, destinés à la clientèle institutionnelle. Ses actifs sous gestion se montent actuellement à CHF 2.324 milliards. Elle emploie 15 collaborateurs. Se reporter également aux pages 18 et 84.



1934

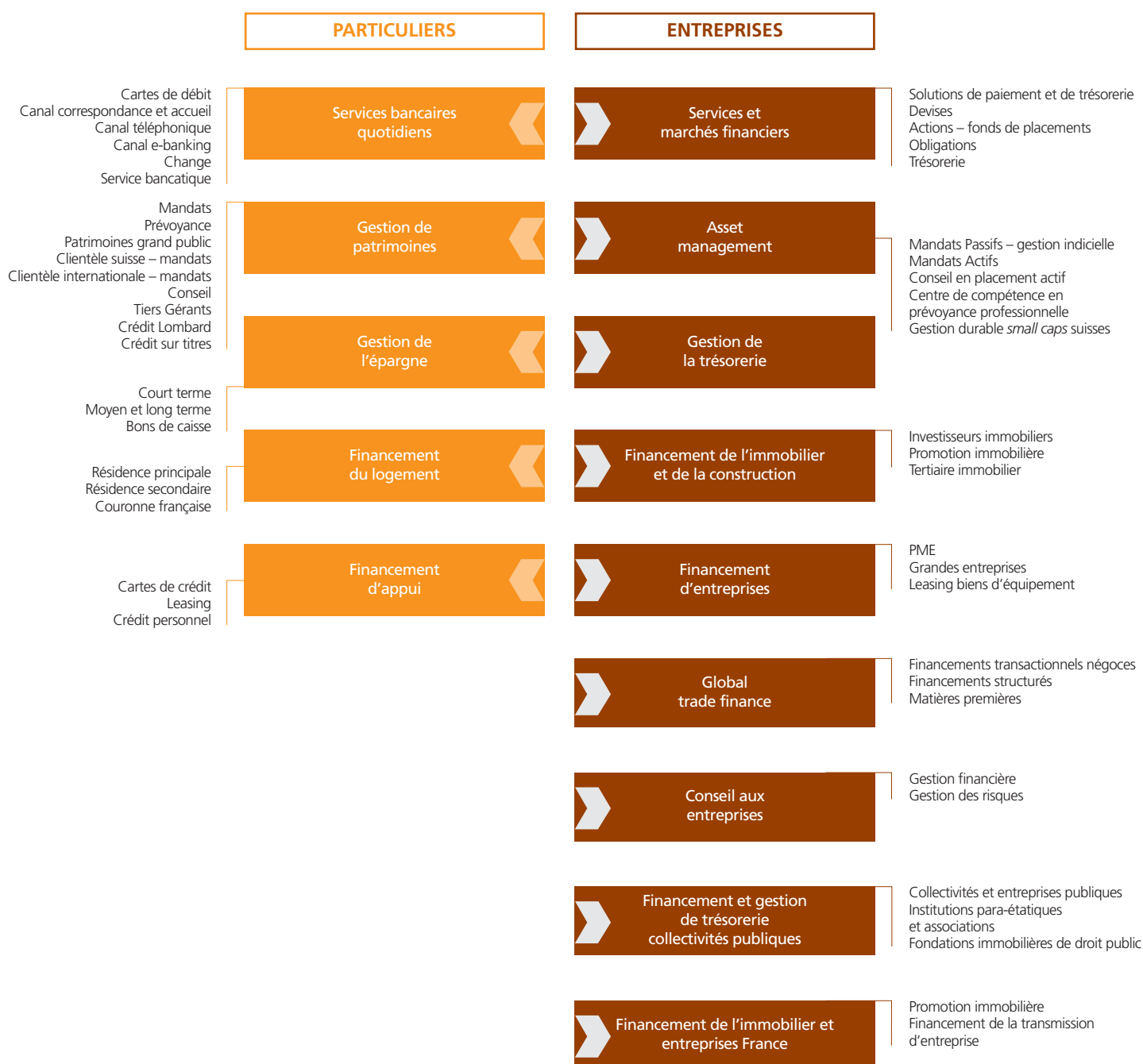
Filiale de la Banque Cantonale de Genève depuis 1997, **Anker Bank SA** contribue au développement de l’activité de gestion de patrimoines privés du Groupe BCGE sur le marché suisse. Son siège est à Zurich et elle dispose de succursales à Lausanne, Lugano et Genève. Son bilan se monte à CHF 228.4 millions. Elle emploie 42 collaborateurs. Se reporter également aux pages 21 et 84.

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
 le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
 le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref
le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

En tant que "banque universelle régionale", la BCGE offre une palette complète et globale de services bancaires qui font l'objet d'une adaptation dynamique aux besoins de la clientèle. Cette configuration stratégique se traduit par la gestion d'un

portefeuille d'activités diversifiées destiné aux entreprises ou institutions (colonne de droite ci-dessous) et aux particuliers (colonne de gauche). Chaque activité inclut plusieurs métiers résumés ci-dessous.

Un portefeuille d'activités complet et bien diversifié



le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Organigramme au 31.12.2004

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Direction Générale



Président
de la direction générale
Blaise GOETSCHIN



Marketing & Product
Management
Laurence EQUEY



Conduite et
Communication
**Nicolas
de SAUSSURE**



Ressources Humaines
Alessandro LANCI



Finances et Gestion des Risques



Membre de
la direction générale
Eric BOURGEOUX



Marchés Financiers
et Trésorerie
Max BAERTSCH



Comptabilité Générale
Yvan NICOLET



Gestion des Risques
Michel MAIGNAN



Grand Public et Réseaux



Membre de
la direction générale
Johan B. A. KROON



Secteur Corratierie
Thierry JAQUIER



Secteur Chêne
André FROSSARD



Secteur Vernier
Patrick BLANCHARD



Entreprises



Membre de
la direction générale
Claude BAGNOUD



Entreprises
Internationales
**Pierre-Olivier
FRAGNIERE**



Immobilier et
Construction
Jos VON ARX



Collectivités
Publiques
Ronald LABBE



Gestion de Patrimoines Privés



Membre de
la direction générale
Alain SPADONE



Gestion Centralisée
Urs BUSER



Stratégie de Placement
Etudes Financières
Jean-Luc LEDERREY



Clientèle
Internationale
Amin KHAMSI



Administration et Contrôle Crédits



Membre de
la direction générale
Emile RAUSIS



Contentieux
Bernard MATTHEY



Workout
François KIRCHHOFF



Contrôle Crédits
François GRIMM



Opérations et Technologies de l'Information



Membre de
la direction générale
Jean-Marc JORIS



Opérations
de Marchés
**Juerg Bernhard
SCHWAB**



Technologies de
l'Information
Christian KEMPER



Logistique
Christophe MARIN



- ★ Membre du comité des crédits
 - Membre du comité de stratégie
 - Membre du comité ALM
 - △ Membre du comité des risques
 - ✘ Membre du comité de stratégie informatique
 - Membre de la direction générale
 - ▷ Membre de la commission des risques crédits
- Pour une description des principaux comités, voir page 70.*

Juridique
Felice GRAZIANO

Institutions
Financières
François JULIA



Contrôle de Gestion
Marc DOERKS



Synchrony Asset
Management SA
Filiale 100% BCGE
Constantino CANCELA

Secteur Servette
Giovanni LO BUE



Crédits Entreprises
Grand Public
Tanguy De JAEGERE



Gestion du Réseau
d'Agences et
E-Commerce
Bernard BESSIRE



Business
Development
Andrew GILBERT



Entreprises Suisses
Christian TURBE



Entreprises France
Jérôme MONNIER



BCGE (France) SA
Filiale 100% BCGE
Alain BOCHET

Clientèle Suisse
**Racheleano
MECOZZI**



Reporting, Support
et Gestion Tiers
Professionnels
Philippe BAILAT



Anker Bank SA
Filiale 100% BCGE
Gilbert PFAEFFLI

Administration
Crédits
Hans-Joerg FREY

Organisation
Claudia HURTHER



Trafic des Paiements
Claude REGAMEY



Administration des
Prestations et Compliance
Daniel BURKHARDT



le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

le Groupe BCGE en bref le Groupe BCGE en bref

Le Groupe BCGE propose ses prestations et accompagne ses clients à Genève, en Suisse et en France.

A Genève

- Particuliers domiciliés dans le canton et / ou y exerçant une activité professionnelle
- Entreprises de toutes tailles
- Collectivités publiques
- Sociétés de commodity trading
- Clients internationaux du secteur financier

En France

- Communautés d'affaires et entreprises de la région Rhône-Alpes
- Partenaires de longue date opérant en France
- Particuliers en gestion de patrimoines

En Suisse

- Clients suisses et internationaux en gestion de fortune
- Clientèle institutionnelle



Une région au cœur de l'Europe

Calendrier indicatif

Assemblée générale des actionnaires	3 mai 2005
Résultats du premier semestre 2005	31 août 2005
Résultats annuels 2005	2 mars 2006
Assemblée générale des actionnaires	2 mai 2006

Contributions aux pouvoirs publics – 2004

Commission versée à l'Etat pour la garantie sur l'épargne	CHF 2.6 millions
Montant versé à l'Etat pour la caution simple sur les financements de la Fondation de valorisation	CHF 1.0 million
Dividende soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 3 mai 2005	CHF 2.8 millions

Renseignements

Groupe BCGE

Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH – 1211 Genève 2

Tél: +41 (0)22 317 27 27
Fax: +41 (0)22 317 17 37
www.bcge.ch

Institutions financières

François Julia

Tél: +41 (0)22 809 34 69
Fax: +41 (0)22 809 34 74
francois.julia@bcge.ch

Relations actionnaires et communication

Nicolas de Saussure

Tél: +41 (0)22 809 34 12
Fax: +41 (0)22 809 22 11
actionnaires@bcge.ch

Chiffres clés consolidés du Groupe BCGE

	2004	2003	2002	2001	2000
Bilan en CHF millions					
Total du bilan	13'892	14'561	15'450	17'144	18'632
Avances à la clientèle	11'386	12'021	12'857	14'377	15'468
Dépôts de la clientèle et emprunts	12'782	13'254	13'607	13'775	14'372
Fonds propres	654	622	624	653	685
Résultats en CHF millions					
Revenus d'intérêts	179	171	173	161	168
Commissions	81	73	67	71	86
Résultat du négoce	9	18	13	12	16
Autres résultats ordinaires	9	14	7	15	13
Total des produits d'exploitation	278	276	260	259	283
Charges d'exploitation	199	200	190	191	196
Bénéfice brut	79	76	70	68	88
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions et pertes, et résultats extraordinaires	47	69	110	345	317
Résultat du Groupe	32	7	-28	-31	-158
Effectif total en unités de travail à plein temps					
	773	829	847	888	900
Ratios en %					
Fonds propres / Total du bilan	4.7	4.3	4.0	3.8	3.7
Bénéfice brut / Fonds propres	12.1	12.2	11.2	10.5	12.8
Charges / Produits	71.6	72.5	73.1	73.7	69.1
Données par action au porteur en CHF					
Fonds propres	182	173	173	181	190
Résultat brut	22	21	19	19	24
Résultat net	9	2	-8	-9	-44
Dividende*	1	-	-	-	-
Données boursières (maison mère)					
Cours extrêmes des actions au porteur en CHF					
- plus haut	198	173	170	225	292
- plus bas	174	115	115	143	206
- clôture	187	172	140	171	210
Capitalisation boursière en CHF millions	673	619	504	616	756
Nombre d'actions en milliers	5'721	5'721	5'721	5'721	5'721
Fonds propres comptables / nombre d'actions	187	179	177		

*Proposition soumise à l'assemblée générale du 3 mai 2005.

Message du président du conseil d'administration

La BCGE est solide et remplit sa mission



Chers actionnaires, clients, collaborateurs et partenaires de la BCGE

Nous pouvons souffler les bougies de notre 10^e anniversaire avec fierté et confiance en l'avenir. En effet, les résultats affichés peuvent être qualifiés de réjouissants et témoignent de la pertinence de la stratégie suivie par la Banque depuis 2000. Avec un bénéfice net consolidé de plus de CHF 31 millions, contre environ CHF 7 millions l'an passé, la progression est significative et reflète parfaitement les efforts consacrés à la reconstruction pérenne de la BCGE. Nous pouvons maintenant quitter le costume d'assainisseur de bilan pour endosser celui, plus confortable, d'optimisateur dans la recherche d'un équilibre des risques et de la profitabilité croissante.

2004, une économie genevoise contrastée

Très bon millésime au niveau mondial, satisfaisant au niveau européen, 2004 aura été caractérisée, au niveau de l'économie genevoise, par une dynamique du commerce extérieur d'une part et, de l'autre, par une stagnation de son marché domestique. Nous avons ainsi pu nous réjouir d'enregistrer une accélération des exportations dans quelques segments tels que l'horlogerie, la bijouterie et la chimie, de même que pour une partie des industries électronique et biotechnologique. Le marché financier retrouve lui aussi de sa verve et celui de l'emploi, dans ce domaine du moins, a freiné sa tendance baissière de ces dernières années. A contrario, la demande intérieure est encore apathique, ainsi qu'en témoigne, par exemple, le secteur de la construction, ceci en dépit des taux d'intérêts pourtant particulièrement attractifs. Ajoutez à cela une

ouverture accrue des marchés et donc une pression concurrentielle forte, une augmentation massive des coûts de la santé et une certaine pression fiscale et on comprend mieux que le marché domestique soit mis à rude épreuve. Tout ceci se traduit malheureusement encore par le taux de chômage le plus élevé de Suisse et donc difficilement enrayable dans ces conditions.

Vers une amélioration constante et progressive de la rentabilité de notre établissement

Dans nos commentaires sur nos perspectives financières, nous avons anticipé le retour aux bénéfices dès 2004. Cet objectif est largement dépassé. C'est ainsi que le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité de proposer un retour aux dividendes. Bien que très satisfaits du chemin parcouru, nous poursuivons des objectifs de rentabilité plus élevés. Le rendement sur fonds propres actuel est de l'ordre de 5% et nous entendons l'améliorer graduellement, de manière significative, et nous rapprocher ainsi des autres banques cantonales. Pour ce faire, et en conservant les mêmes caractéristiques de prudence qu'aujourd'hui, nous aurons aussi besoin de renforcer progressivement nos fonds propres qui, en comparaison avec les banques cantonales les plus performantes, demeurent modestes. C'est pourquoi, dès cette année, nous devons trouver un bon équilibre entre la quotité du dividende et la part allouée aux réserves ouvertes. Nous estimons qu'une reconstitution de CHF 100 millions de fonds propres supplémentaires dans un horizon d'environ 5 ans est un objectif raisonnable si nous voulons réinvestir pleinement, dans l'économie genevoise, la capacité de crédit que nous récupérons au travers des remboursements de la Fondation de valorisation. C'est ainsi que le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale le versement d'une première tranche de CHF 22 millions à la réserve générale.

Peu d'observateurs spécialisés auraient parié, en l'an 2000, que nous verserions déjà un dividende en 2004. Nous estimons pour notre part que votre fidélité et la confiance témoignées au cours de ces années difficiles méritent d'être honorées et c'est donc avec plaisir que le conseil d'administration propose le versement, cette année déjà, d'un dividende de 1% représentant une somme globale de CHF 3'600'000.

Fondation de valorisation des actifs de la BCGE

En 2004, le rythme de remboursement des créances de la Fondation de valorisation est demeuré soutenu et largement supérieur aux CHF 500 millions budgétés au plan décennal. D'une manière générale, nous devons nous réjouir de ce désengagement. Notre but est bien de compenser ce flux de remboursement par de nouvelles affaires au service de l'économie genevoise. Le redéploiement ne s'effectuera toutefois que dans un cadre de grande prudence.

message du président du conseil d'administration
message du **président du conseil d'administration**
message du président du conseil d'administration
message du **président du conseil d'administration**
message du président du conseil d'administration
message du **président du conseil d'administration**

Nous estimons ainsi que la baisse pilotée de notre bilan au cours de ces 4 ans va s'estomper et même s'inverser progressivement. Parfaitement maîtrisée et combinée avec une conduite ALM exemplaire, dans un contexte de marchés difficiles, elle aura été salutaire pour la Banque, tant sur le plan de son exposition aux risques que sur celui de son équilibre de fonds propres.

Au vu de ces résultats, nous pouvons envisager le démarrage des remboursements des frais de fonctionnement de ladite Fondation, prévus par notre convention tripartite. Ainsi, nous proposons à votre assemblée générale une modification de nos statuts permettant d'établir avec une totale transparence la part de nos bénéficiaires futurs qui sera affectée à cette fin. C'est aussi une manifestation tangible de la reconnaissance de la Banque à l'égard de la communauté qui l'a sauvagée en 2000. Cette proposition vous est faite en parfait accord avec l'Etat de Genève. La solution retenue permet à la Banque de répondre aux exigences de la loi cantonale et de préserver l'intérêt de l'ensemble des actionnaires dans la mesure où la part prélevée est limitée à long terme à 20% du total des dividendes ordinaires et supplémentaires.

Gouvernance d'entreprise

L'an dernier, je vous informais des nombreuses modifications déjà apportées dans ce domaine et qui relevaient de la compétence du conseil d'administration. Aujourd'hui, c'est le Conseil d'Etat qui prépare un projet d'adaptation de la loi cantonale qui va dans le sens d'une meilleure efficacité de notre mode de fonctionnement. Dans les grandes lignes, ce projet de loi vise en effet à :

Restructurer le conseil d'administration

Le projet de loi propose une adaptation dynamisante de la structure du conseil d'administration, qui passe de 15 à 9 membres, un nombre situé dans la moyenne des banques cantonales.

Recentrer les compétences du conseil d'administration

La liste des compétences du conseil d'administration est focalisée sur les priorités de haute surveillance, ainsi que sur la supervision de la stratégie.

Confirmer le rôle du comité de contrôle

Le comité de contrôle, une spécificité de la BCGE, voit ses compétences élargies. Il correspond au comité d'audit en usage dans de nombreux conseils d'administration.

Préciser les incompatibilités

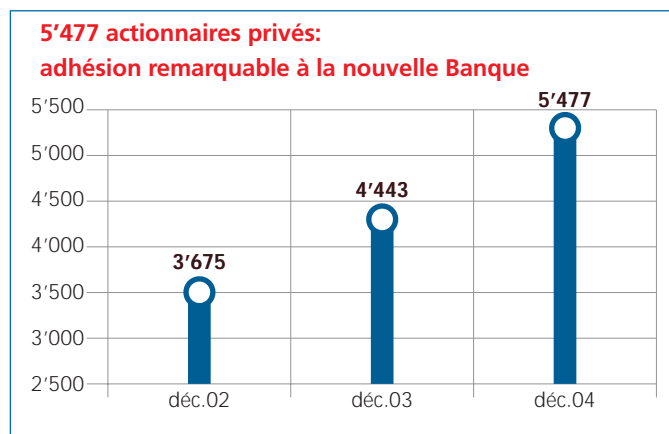
Le projet de loi précise les incompatibilités liées à l'exercice de la charge d'administrateur(trice), s'agissant en particulier d'activités au service d'une autre banque.

Clarifier les responsabilités de surveillance

Une nouvelle articulation des responsabilités du conseil d'administration et du comité de contrôle sera instaurée.

Le comité de banque sera supprimé, améliorant et dynamisant ainsi les processus de décision et de surveillance. En lieu et place, sont créées des commissions permanentes et ad hoc telles que "stratégie", "risques" et "ressources humaines et rémunération". Elles se réuniront périodiquement dans le but d'analyser les thèmes d'actualité et, ainsi, de préparer et faciliter les décisions du conseil d'administration.

Ce projet de loi se trouve maintenant en mains du Grand Conseil. Dans l'attente de sa détermination, nous poursuivons notre travail dans le cadre des structures actuelles, avec enthousiasme et c'est l'heure pour moi de remercier chaleureusement l'ensemble de mes collègues pour le soutien et l'engagement avec lesquels ils contribuent aux résultats de la Banque Cantonale de Genève.



Je tiens aussi à adresser mes remerciements à tous les actionnaires dont le nombre ne cesse de grandir et particulièrement à l'Etat de Genève et à sa présidente, Mme Martine Brunschwig Graf, qui nous apporte non seulement l'écoute nécessaire, mais son large soutien et sa confiance. Je voudrais aussi saluer la qualité des efforts consentis par tous nos collaboratrices et collaborateurs et le professionnalisme avec lequel la direction générale conduit aux destinées de la BCGE. Je souhaite, en mon nom personnel, mais aussi en celui de tous mes collègues du conseil d'administration, leur faire part de notre reconnaissance.

Michel Mattacchini
Président du conseil d'administration

Message du président de la direction générale

Les raisons du succès de la BCGE d'aujourd'hui sont les garants de son futur



Nombreux étaient les observateurs des milieux économiques et politiques qui, en 2001, au départ de la reconstruction de la BCGE, doutaient de sa capacité de survie. Plusieurs m'avaient confié leur scepticisme et mis en garde sur l'absence de chance de retrouver le crédit nécessaire, la confiance des marchés, la motivation et la compétence des collaborateurs, la croissance des affaires ou encore un refinancement adéquat. Quelques concurrents se préparaient à reprendre la place importante laissée et une offre pour CHF 1 avait même été placée par un concurrent.

Quatre exercices annuels plus tard, la situation s'est renversée. C'est une BCGE méconnaissable, qui présente des chiffres de bonne tenue, autorisant le qualificatif de succès. Succès de la "stratégie résurrectionnelle" qui a été suivie avec rigueur et constance jusqu'alors. Cette stratégie de crise cède aujourd'hui sa place à un plan de développement d'un style différent, celui-là même qui mènera la BCGE à renforcer son assise et à élever ses performances. Il se trouve que, même si la stratégie se transforme, les moteurs du succès initial, c'est-à-dire les raisons profondes qui ont amené le redressement, sont précisément ceux qui vont permettre de gagner demain. J'en commenterai brièvement quatre :

La tenace volonté et la riche compétence des collaborateurs(trices) et de l'encadrement

Opérant dans un contexte difficile ces dernières années, nos collègues sont restés concentrés et efficaces. Une stratégie d'organisation, consistant en un portefeuille de métiers et en une pluralité de "mini-entreprises" internes, a permis de répartir le poids

des réformes et des enjeux commerciaux et de les traiter avec des équipes bien adaptées à la spécificité et à l'ampleur de la difficulté. De nombreux spécialistes de l'externe ont rejoint la Banque et ont renforcé certaines fonctions. Un système de reconnaissance financière des succès commerciaux ou de l'esprit d'innovation a complété le descriptif et fait de la BCGE un employeur attractif. Aujourd'hui, le personnel de la BCGE, à tous les échelons, est prêt et organisé pour atteindre les performances que nécessite le marché bancaire contemporain. On peut l'en féliciter et l'en remercier.

Une offre compétitive et innovante

De nombreuses comparaisons d'offres de prestations bancaires sont effectuées, tant par des publications spécialisées que par des sites actualisés quotidiennement. Dans la plupart des cas, l'offre BCGE se situe parmi les meilleures. C'est là le reflet d'une politique de service et de produits très ciblée, fondée sur le constat d'une mobilité accrue et d'une sophistication croissante des exigences de la clientèle bancaire. Si l'on ajoute le plan de fidélité BCGE Advantage Service et ses bonus financiers substantiels, l'offre BCGE est au top. C'est sans doute cette qualité qui explique que tant de clients soient restés fidèles pendant la période troublée et ont accentué leurs mouvements d'affaires en 2004. S'ajoutent à l'offre prestation/prix, le renforcement de la présence locale et une approche du service clientèle fondée sur la loyauté. La première s'exprime en faits, au travers de 25 agences, 20 espaces 24h/24, 67 Bancomat et un réseau de conseillers disposant de compétences de décision et d'une excellente formation. La seconde, car le respect de nos clients, notamment les plus âgés ou de condition modeste, est au centre de notre conception du service clientèle. A la BCGE, un client ne disposant pas de connaissances financières particulières se sentira accueilli et sera guidé avec doigté et loyauté vers les solutions les plus conformes à ses intérêts. La BCGE, une banque à vie...

Une communication transparente et un marketing soutenu

A la sortie d'une crise, une institution doit reconnaître la nécessité et entreprendre de reconstruire son image. Cette priorité a été immédiatement prise en compte et un effort particulier d'explication a été consenti dès 2001. Publications nombreuses, rencontres avec nos partenaires privés et publics, notation par une agence de rating furent au programme 2004. Ce devoir d'informer avec authenticité et simplicité reste un impératif de notre communication institutionnelle.

A l'attention de nos clients, un programme important de marketing a été conduit en 2004. Affichages, présence publicitaire, sponsoring de manifestations locales et populaires et même le tram BCGE ont été réalisés avec un souci de cohérence et de clarté.

message du président de la direction générale
message du **président de la direction générale**
message du président de la direction générale
message du **président de la direction générale**
message du président de la direction générale
message du **président de la direction générale**

Les mesures d'efficacité de ces campagnes montrent une estime forte auprès des Genevois. Les statistiques de ventes et de productions attestent d'une croissance en reprise et d'une augmentation réjouissante du nombre de clients.

Une politique d'affaires prudente et une gestion des risques expérimentée

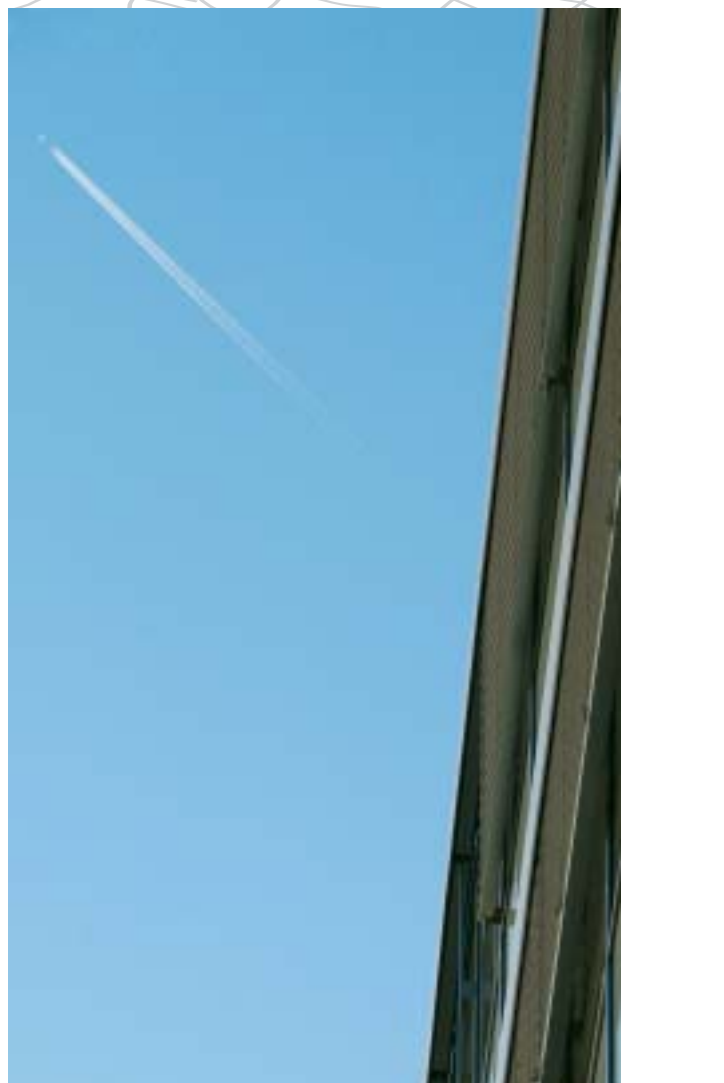
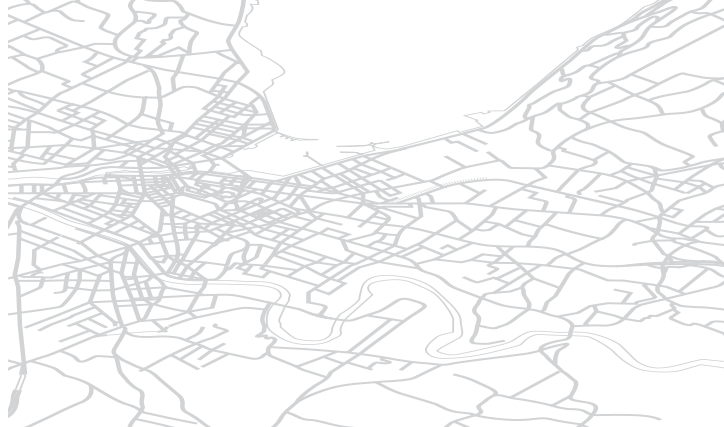
Dans le domaine bancaire, l'augmentation du bilan ou du chiffre d'affaires n'atteste pas nécessairement de la qualité d'une stratégie. La question étant toujours de savoir à quel risque "la croissance est achetée", qu'il s'agisse des risques de crédit ou des risques juridiques, liés, par exemple, à la gestion de fortune. Dans le cas BCGE, la réponse est simple: c'est un modèle d'affaires à faible intensité de risque qui est recherché et développé. C'est ce qui explique que les affaires s'accroissent graduellement et par paliers progressifs en 2004. Cette prudence restera un principe fondamental de conduite à l'avenir, quels que soient les cycles conjoncturels.

Cette politique de "développement mesuré" est soutenue par une gestion des risques expérimentée et sophistiquée. De nombreux systèmes de surveillance sont aujourd'hui en fonction. Ces grands domaines de risques sont identifiés, conceptualisés et mesurés. Des mesures préventives sont en place et régulièrement testées. De plus, la gestion des risques est intégrée à la conduite des affaires et à la culture de l'entreprise. A cela, s'ajoutent les nombreuses demandes de contrôle des audits interne et externe, comme des autorités de surveillance de la Banque.

Reconstruire la BCGE est une aventure passionnante et gratifiante. Donner forme et force à une entreprise au service de Genève et de sa région est une belle cause. Ce "supplément de sens", qui s'ajoute à l'exercice quotidien du métier, est un élément très motivant pour nombre de nos collègues. Il nous permet de maintenir un cœur de compétence fort et une dynamique créative et généreuse auprès de ceux qui font la BCGE.

Au-delà des ratios, des instruments techniques et des rapports statistiques, c'est cet élément qui est le premier fondement de la BCGE de demain.

Blaise Goetschin
Président de la direction générale

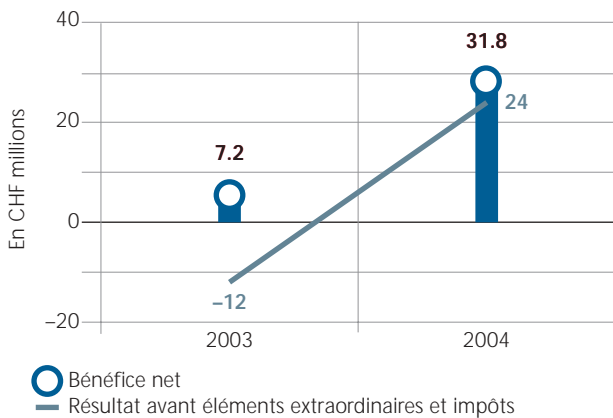


Marche des affaires

Forte croissance de la rentabilité

Le Groupe BCGE a connu une évolution très réjouissante de sa capacité bénéficiaire en 2004. Se montant à CHF 31.8 millions, le bénéfice net a plus que quadruplé. Le résultat intermédiaire (opérationnel) augmente de CHF 36.6 millions. Le bénéfice brut, CHF 78.9 millions, a également suivi une tendance haussière. Ces résultats sont essentiellement dus à une croissance très satisfaisante des commissions et produits d'intérêts. La maîtrise des charges, en dépit de la conduite de nombreux projets indispensables à l'amélioration de l'efficacité de la Banque, a contribué à ce résultat de qualité, qui confirme la justesse de la stratégie mise en place en 2000. Tous les indicateurs de rentabilité de la Banque sont en hausse continue depuis quatre ans. Le processus d'assainissement appartient maintenant à l'histoire de la Banque. La première notation Standard & Poor's (A- / A-2 / stable), obtenue en décembre 2004, corrobore le redressement ainsi accompli. La BCGE peut désormais se concentrer entièrement au service de ses clients et au déploiement de ses stratégies commerciales.

Bénéfice net quadruplé (CHF +24.6 mios) et progression spectaculaire du résultat opérationnel (CHF +36 mios)



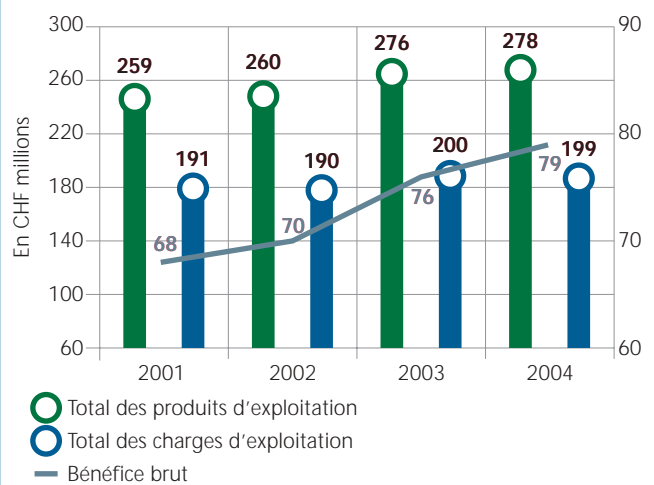
Retour du dividende

Le retour à des perspectives financières favorables amène le conseil d'administration à proposer à l'assemblée générale (3 mai 2005) le versement d'un dividende de CHF 1 par action (1% du nominal, soit CHF 3.6 millions), le premier depuis 1999. Son niveau encore modéré s'explique par le fait qu'une part importante du bénéfice servira, cette année et vraisemblablement pendant quelques exercices encore, à accroître les fonds propres de la Banque. Il s'agit en effet d'accompagner la croissance et de permettre la transformation des prêts à la Fondation de valorisation en financement à l'économie et aux particuliers.

Hausse des bénéfices brut et net

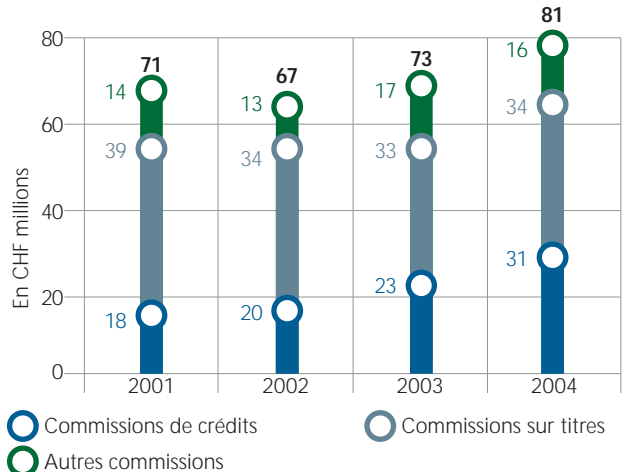
Le bénéfice brut consolidé du Groupe BCGE se monte à CHF 78.9 millions, en hausse de 3.7% et en progression régulière pour la quatrième année consécutive. Le résultat net consolidé, qui avait franchi le cap des chiffres noirs en 2003, poursuit sur sa lancée et progresse de CHF 24.6 millions, à CHF 31.8 millions.

Progression constante du bénéfice brut



Les revenus du Groupe ont été maintenus à un bon niveau (+0.6%) en dépit de la concentration du bilan et du niveau des taux exceptionnellement bas. Leur structure reflète les orientations de prudence et de diversification. La progression particulièrement réjouissante des commissions (+11.0%) est le reflet de la forte activité du commerce international et du bon développement de la gestion de patrimoine.

Hausse de 11% des commissions



marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**
 marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**
 marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**

Marge d'intérêts robuste

La marge d'intérêts demeure robuste sous l'effet de l'amélioration de la productivité des intérêts et d'une gestion ALM performante. Elle se monte à CHF 179 millions (+4.5%). Exprimée en termes de productivité en intérêts, la marge sur le bilan a observé une amélioration régulière depuis 2000.

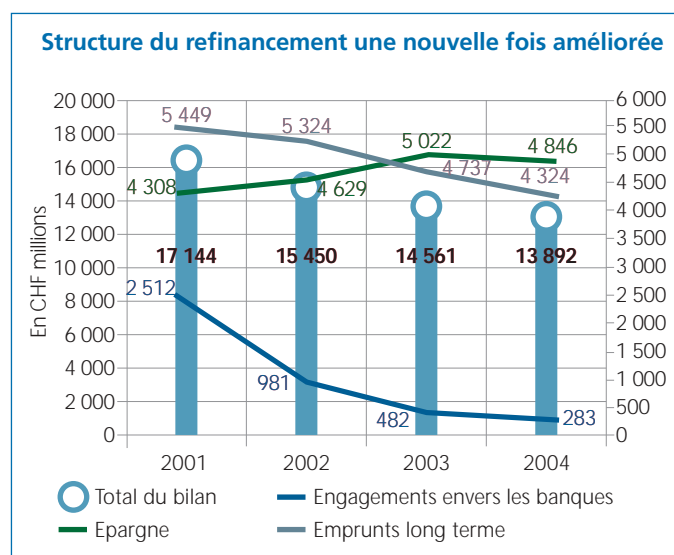
Concentration du bilan vers plus de profitabilité et moins de risques

Le total du bilan se situe à CHF 13.9 milliards, en réduction de CHF 669.6 millions qui s'explique par les éléments suivants:

- la concentration du Groupe sur des affaires à bons rendements et à risques maîtrisés,
- la réduction du prêt à la Fondation de valorisation (CHF 641 millions de remboursements et 250 millions de prêt repris d'une autre banque) qui se monte, au 31.12.2004, à CHF 3 milliards,
- la légère baisse des encours des créances sur la clientèle en raison d'une approche sélective dans les affaires hypothécaires et d'une demande de crédits modérée de la part des entreprises.

Nouvelle amélioration de la structure de refinancement

L'épargne auprès de la BCGE a connu un léger repli (-3.5% à CHF 4.8 milliards) essentiellement lié à la diminution des dépôts institutionnels, davantage orientés vers d'autres instruments. En revanche, l'épargne des particuliers a continué à croître en 2004.

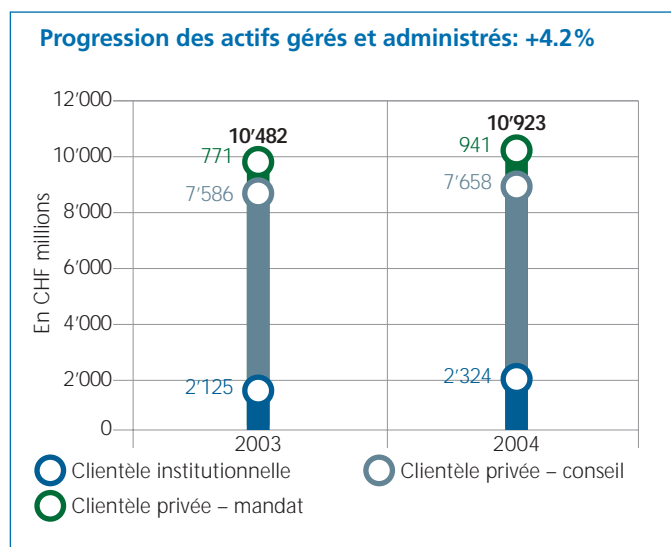


Les engagements envers les banques ont continué de diminuer pour atteindre un niveau minimalisé (-41.2% à CHF 283.3 millions) qui assure à la BCGE davantage d'indépendance dans ce domaine.

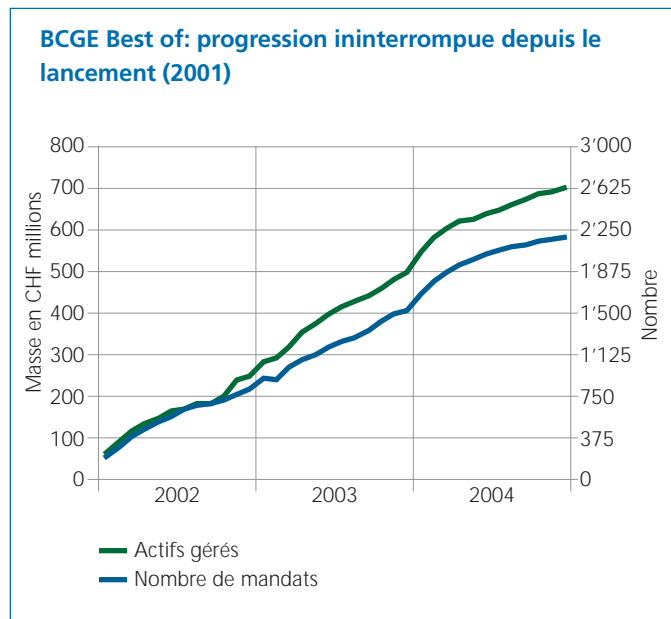
Les emprunts à long terme poursuivent également leur baisse et se situent à un niveau inférieur à celui de l'épargne pour la seconde année consécutive.

Succès de la nouvelle gestion de fortune

Les fonds gérés et administrés ont connu une hausse de +4.2% à CHF 10.9 milliards (montants calculés selon les normes CFB), qui s'explique par une progression remarquable des mandats de gestion privée (CHF +170 millions) et de la masse institutionnelle gérée (+9.4% à CHF 2.324 milliards).



Cette évolution confirme la qualité et les performances de la philosophie d'investissement que le Groupe a adoptée dès 2001.



De plus en plus d'investisseurs souscrivent au mandat BCGE Best of, fer de lance de la nouvelle gestion de fortune du Groupe. Son introduction sur les marchés français, par l'intermédiaire de la filiale Banque Cantonale de Genève (France) SA, et suisse,

marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**
 marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**
 marche des affaires marche des affaires
 marche des affaires **marche des affaires**

grâce à Anker Bank SA (Zurich, Lausanne, Lugano, Genève) a été une réussite. A fin 2004, le nombre de mandats se monte à 2'197 et la masse gérée à CHF 704 millions (+40.5%).

Maîtrise des charges

L'enveloppe des charges a été gérée avec rigueur (-0.5% à CHF 198.6 millions), cela malgré le nombre important de projets en cours de réalisation pour assurer le déploiement commercial et la modernisation opérationnelle du Groupe. Impliquant d'importants engagements, ils sont néanmoins porteurs des succès du futur.

A ce titre figurent notamment le développement et le lancement d'un nouveau concept commercial de financement hypothécaire (BCGE Simplissimo) et la mise en exploitation d'un nouveau logiciel de gestion administrative des crédits dans le réseau. Deux autres projets d'envergure conduits en 2004 sont à signaler: la concentration sur trois sites et la vente de l'immeuble de la Corratier (550 postes de travail déménagés), ainsi que la migration informatique d'Anker Bank SA sur la plateforme Unicile et la délégation de sa logistique à la BCGE.

Les effectifs ont baissé (-6.8% à 773 équivalent plein temps) en fin d'année, en particulier suite à la réorganisation d'Anker Bank SA. Les gains de productivité, l'examen systématique de l'adéquation des ressources et l'introduction d'un programme de gestion des compétences auprès de la division Grand Public et Réseaux ont également contribué à cette économie. Les charges de personnel, quant à elles, ont connu une baisse moins sensible du fait, notamment, des programmes de formation, en particulier la certification par métiers et le lancement d'une formation continue de management pour l'encadrement. L'engagement ciblé de spécialistes de haut niveau a également eu un impact sur les charges de personnel.

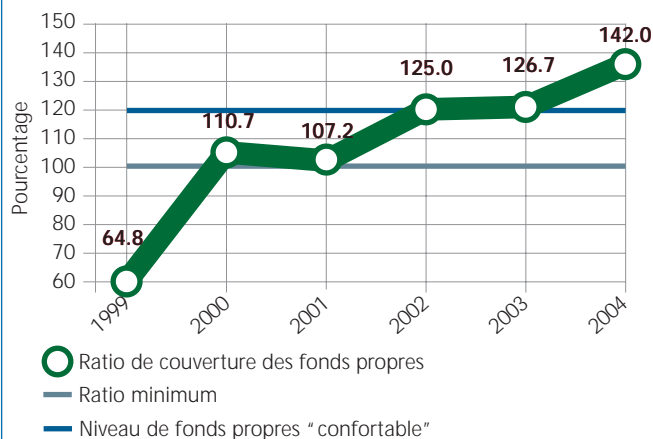
Provisions en forte baisse

La dotation aux correctifs de valeurs et provisions a poursuivi sa baisse continue depuis 4 ans, pour se situer à CHF 31.2 millions (-50.5%) et se rapprocher des standards des banques cantonales.

Solidité financière renforcée

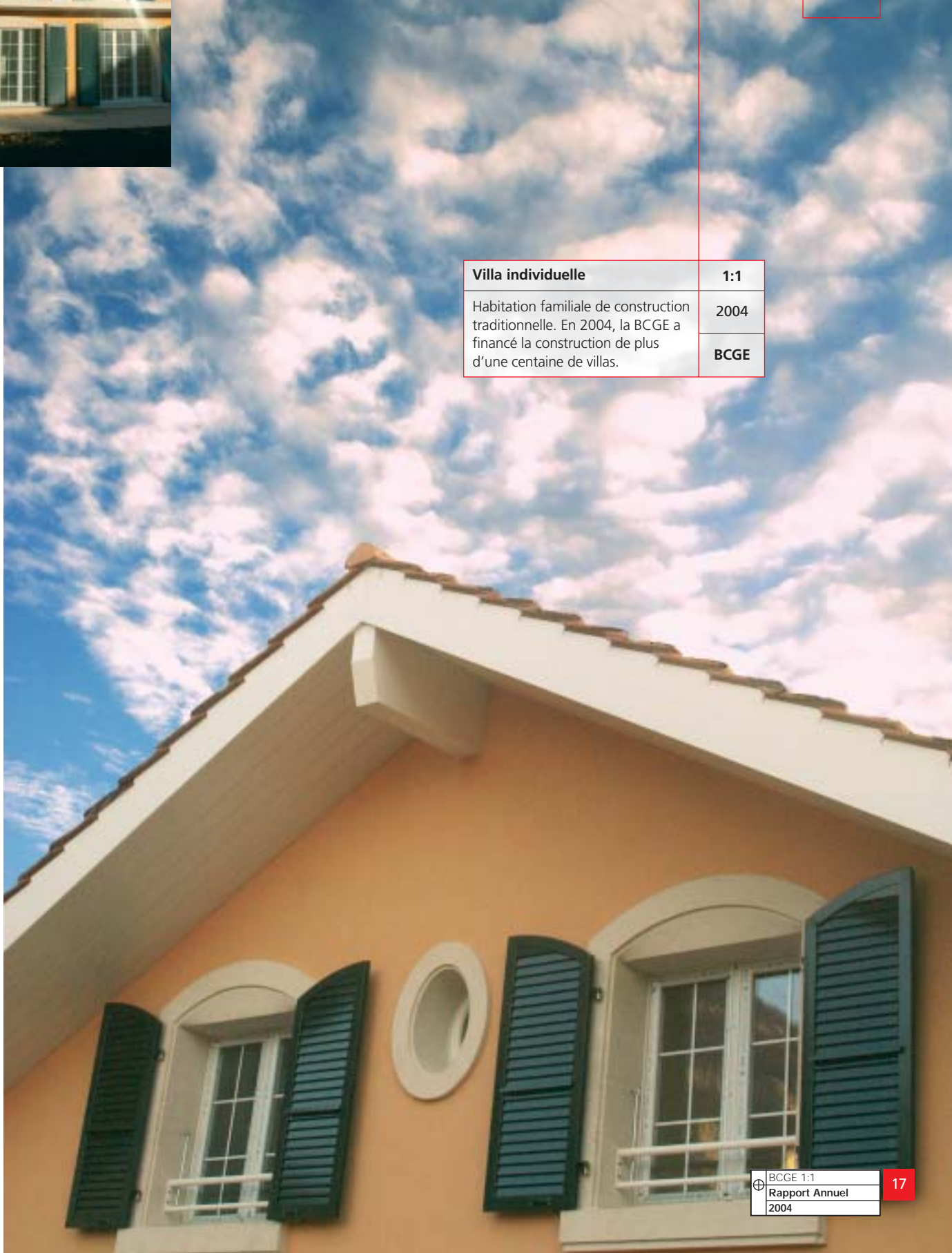
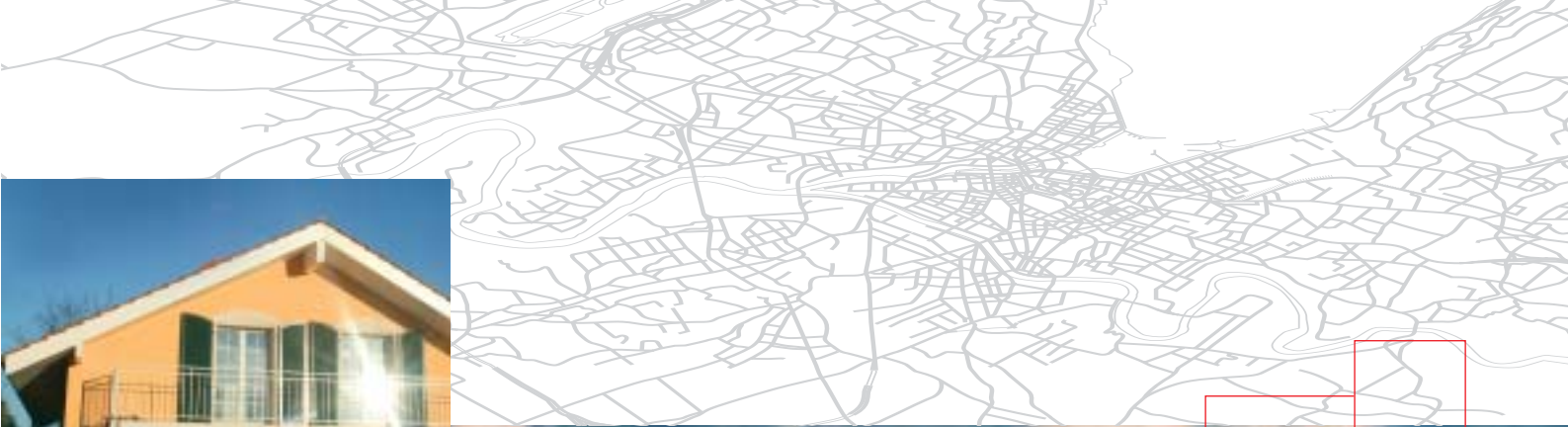
Le taux de couverture des fonds propres poursuit sa progression continue et se situe à 142%. L'émission, dans d'excellentes conditions, d'un emprunt subordonné de CHF 120 millions, en novembre 2004, intégralement souscrit en quelques heures, témoigne de l'intérêt croissant des investisseurs pour la BCGE.

Solidité financière renforcée



Perspectives positives

Malgré les incertitudes conjoncturelles et boursières qui peuvent peser, tant sur ses affaires que sur celles des entreprises et particuliers de la région, la BCGE est confiante dans l'avenir. Proposant une gamme de prestations et de produits complète et variée, disposant d'une bonne solidité financière et de collaborateurs motivés et dynamiques, elle se lance, pour défis principaux, de faire croître son bilan de façon sélective et d'améliorer sa productivité. Ses attentes principales pour l'année 2005 sont la croissance du bénéfice net, la réussite de son repositionnement dans le marché des prêts hypothécaires et l'amélioration de sa productivité (ratio cost/income).



Villa individuelle	1:1
Habitation familiale de construction traditionnelle. En 2004, la BCGE a financé la construction de plus d'une centaine de villas.	2004
	BCGE

Revue des unités d'affaires

Finances et Gestion des Risques

La division a pour mission d'assurer un cadre financier adapté à la stratégie et aux objectifs de la Banque en recherchant un financement solide et concurrentiel. S'appuyant sur une gestion aguerrie des risques, elle pilote le bilan de façon dynamique.

Les faits marquants en 2004

Gestion dynamique du bilan

En 2004, la division a poursuivi le rééquilibrage du bilan de la Banque. Les engagements envers les banques ont diminué pour atteindre un niveau optimal de CHF 283.3 millions. La Banque a remboursé 17 emprunts, pour des montants compris entre CHF 500 et 600 millions – ce qui a permis de diminuer encore le coût de refinancement moyen – et lancé un emprunt subordonné de CHF 120 millions, intégralement souscrit en quelques heures, ce qui témoigne de l'attractivité retrouvée de la BCGE auprès des investisseurs. Le remboursement du prêt à la Fondation de valorisation s'est monté à CHF 641 millions, supérieur au plan décennal. A noter que la BCGE a été en mesure de reprendre, en juin 2004, un financement de CHF 250 millions, accordé à la Fondation de valorisation par une banque étrangère.

Rating de Standard & Poor's: A- / A-2 / stable

En fin d'année, la BCGE a obtenu son premier rating officiel, délivré par l'agence de notation Standard & Poor's. Cette excellente nouvelle confirme la solidité de la Banque, son important potentiel de développement et la qualité de son actionariat. Cette notation contribuera à consolider encore l'image de la Banque et à réduire son coût de refinancement.

Salle des marchés: redynamisation

L'année a été marquée par la nomination de Max Baertsch à la tête de la Salle des marchés. Sa mission est d'animer et d'encadrer le développement des activités de la Salle des marchés, de densifier le conseil et la bonne exécution des prestations fournies à la clientèle privée et institutionnelle.

Ingénierie financière: BCGE Club CFO

La Banque a développé son activité de conseil aux entreprises et collectivités publiques grâce à son BCGE Club CFO. Il s'agit d'un service d'expertise qui propose des solutions personnalisées et flexibles visant les meilleurs choix en matière de stratégie financière et de maîtrise des risques, en adéquation avec les exigences des responsables financiers des entreprises et des collectivités concernées.

Gestion des risques: préparation de "Bâle II"

En 2004, la Banque a poursuivi le travail de préparation dans



Eric Bourgeois

Membre de la direction générale

l'optique de l'entrée en vigueur de "Bâle II", prévue en 2007 et destinée à améliorer l'évaluation des risques de crédit et prendre en compte les risques opérationnels. A cette date, toutes les banques seront amenées à apprécier individuellement – selon une pluralité de critères – chaque demande de crédit en lui attribuant une note. De celle-ci dépendra le taux d'intérêt octroyé pour un prêt. Ces mesures visent à accroître la fiabilité des marchés financiers internationaux.

Renforcement du partenariat avec Swissca

En 2004, la BCGE a renforcé son partenariat avec Swissca (Swisscanto dès le 1^{er} janvier 2005). Cet organisme, commun aux banques cantonales suisses, est spécialisé dans le développement et la distribution de produits de prévoyance et de placement destinés aux clients privés et institutionnels. Il occupe la troisième place des gérants de fonds de placement sur le marché suisse.

Synchrony Asset Management SA

En 2004, Synchrony Asset Management, notre filiale de gestion institutionnelle à Genève, a accueilli un nouveau directeur général, M. Constantino Cancela, qui a insufflé un dynamisme certain à nos affaires institutionnelles.

L'année a été caractérisée par le développement très réjouissant de la masse sous gestion, notamment dans les mandats indiciaires, et des revenus de la filiale. En outre, Synchrony Finest of, un mandat de gestion active axé sur le budget de risque du client, déployé en architecture ouverte, a rencontré un écho très favorable auprès de la clientèle institutionnelle.



Succès notoire en 2004, le "Synchrony Market Fund Swiss Government Bonds" s'est vu décerner deux Lipper Fund Awards en tant que meilleur fonds d'obligations en CHF sur 3 et 5 ans.

Enfin, Synchrony a innové en développant un métier complémentaire: la gestion active de valeurs secondaires suisses. L'objectif est d'investir dans les 20 à 25 meilleures valeurs de ce segment de marché, sélectionnées en fonction de critères financiers, mais également environnementaux et sociaux. Synchrony Asset Management SA est ainsi en mesure d'offrir au marché un produit de gestion de type SRI (Socially Responsible Investment) basé sur une méthodologie qui lui est propre.

Grand Public et Réseaux

La division est au service de tous les Genevois en offrant une gamme de produits et prestations complète et un conseil professionnel de haute qualité à des tarifs concurrentiels. Elle poursuit sa mission de proximité au travers de son réseau d'agences, ses espaces 24h / 24, ses Bancomat (67 unités), ainsi que de la banque à distance par Internet (www.bcge.ch), par téléphone (BCGE Direct) ou encore par son serveur vocal (Openline).

Les faits marquants en 2004

Excellente performance

L'année 2004 se caractérise par un succès des produits d'épargne, des mandats de gestion, des crédits et de la prévoyance et bancassurance. Le nombre de clients a également évolué de façon très satisfaisante. L'émission de nouvelles cartes Maestro et de crédit a atteint des records, de même que le nombre de contrats Netbanking. Le succès du programme de fidélité BCGE Avantage service s'est encore affirmé avec plus de 37'000 clients qui touchent un bonus sur leur compte d'épargne.

Dynamisation de l'offre hypothécaire

La Banque a affiché son dynamisme avec le nouveau concept BCGE Simplissimmo mettant en exergue ses valeurs dans ce domaine: loyauté et simplicité des solutions, économicité des prix et conseil de qualité pour maximaliser les avantages de nos clients. La BCGE a poursuivi le renforcement de son offre en proposant un prêt hypothécaire Libor et en réactivant un produit destiné à l'acquisition d'un bien immobilier en France voisine. Afin d'accompagner ses clients, propriétaires en l'état ou en devenir, plusieurs conférences sur le thème du financement immobilier et de l'avenir de la prévoyance ont été organisées et ont réuni des centaines de personnes. Ces rencontres font partie de la volonté de dialoguer avec nos clients et de leur apporter un appui dans leurs réflexions et planifications financières.

Nouveau financement: le leasing de biens d'équipements

La palette de produits compte désormais un nouveau moyen de financement qui est le leasing de biens d'équipements, produit intégralement revu et mis au goût du jour en mai 2004. Il permet aux indépendants et aux entreprises de se doter des nouveaux appareils nécessaires à leurs activités tout en préservant leurs liquidités.



Johan Bernard Alexander Kroon
Membre de la direction générale

Plus proche des artisans, commerçants et professions libérales

En janvier 2004, la division a créé un nouveau département, dirigé par Tanguy De Jaegere, composé d'une équipe de conseillers spécialement dédiée aux petites entreprises, artisans, commerçants et professions libérales. Ces entreprises, de 1 à 10 personnes, forment la grande majorité (plus de 80%) des entreprises du canton. La BCGE marque ainsi son rôle prépondérant dans le soutien à l'économie genevoise. En marge, elle poursuit sa collaboration active avec de nombreux organismes de cautionnement et d'aide à la création d'emplois.

Stratégie de présence dans le canton

Dans le cadre de sondages régulièrement effectués auprès de sa clientèle, la BCGE a constaté que les habitudes et attentes des clients ont sensiblement évolué au cours de ces dernières années. En conséquence, l'organisation des agences et des autres canaux de distribution de la division a fait l'objet d'une étude d'optimisation qui a débouché sur plusieurs modifications. Ainsi, les agences de la Corratierie et de l'Île ont été regroupées, de même que celles de Rive et des Eaux-Vives. Dans les deux cas, l'agence qui en résulte a été renforcée, et les Bancomat ou espaces 24h / 24 initiaux ont été conservés.

Horaires modifiés et nouvelle formule le samedi

Dans le même esprit de service à la clientèle, les horaires d'ouverture ont été repensés. C'est ainsi que les agences ouvrent leurs portes plus tôt, à 8h15. Certaines agences ont vu leurs horaires de midi prolongés pour servir la clientèle jusqu'à 12h45, tandis qu'un grand nombre d'entre elles est ouvert non-stop de 8h15 jusqu'à 16h30. Par ailleurs, la BCGE ouvre ses agences de l'Île (centre ville), Trois-Chêne (rive gauche) et Servette (rive droite) le samedi matin et y propose un service enrichi avec des conseillers aptes à gérer les affaires complexes, notamment sur rendez-vous.

Des agences plus accueillantes

La division a modernisé toutes les vitrines de ses agences et plusieurs espaces conseils. De nouveaux présentoirs ont également été installés dans toutes les agences et toute la gamme des brochures a été revue. Le programme de modernisation se poursuivra en 2005. Par ailleurs, un nouveau concept d'accueil a été lancé dans certaines agences avec la création d'une fonction de conseiller d'orientation des clients qui permet de réduire le temps d'attente aux guichets. Sa mission principale consiste à accueillir les clients, répondre aux renseignements généraux et diriger la clientèle vers les conseillers spécialisés.

Entreprises

Fidèle à sa qualité de partenaire des entreprises et des collectivités publiques du canton, la division Entreprises a, une nouvelle fois, fourni une contribution importante à la vie économique genevoise en 2004. Elle a octroyé, renouvelé ou modifié 1'678 crédits, pour une production de plus de CHF 1.3 milliard. Elle a également poursuivi le développement réjouissant de ses prestations d'ingénierie financière à l'égard tant des entreprises que des collectivités publiques. 2004 a également été une année très propice à ses activités de financement du négoce international.

Les faits marquants en 2004

Répondre à la sophistication croissante des entreprises

En 2004, la division Entreprises s'est concentrée sur le développement de solutions élaborées, répondant à la multiplicité et à la diversité des besoins financiers des entreprises. Ceux-ci deviennent de plus en plus complexes et la clientèle plus exigeante. Les entrepreneurs genevois, privés ou publics, apprécient de disposer d'un conseiller BCGE, unique et proche, qui peut les orienter et mobiliser différents spécialistes de la Banque au sein d'équipes pluridisciplinaires.

Nouveau responsable du département Entreprises France

En 2004, Jérôme Monnier a été nommé à la tête du département Entreprises France. Dans ses nouvelles fonctions, Jérôme Monnier a notamment pour tâche de fertiliser les liens entre la maison mère et sa filiale basée à Lyon, Banque Cantonale de Genève (France) SA. Avec elle ou en direct, ce département finance des opérations de transmission d'entreprises et de financement de l'immobilier d'entreprises en France. Ce département a participé activement au développement des véhicules d'investissement immobilier que sont la Compagnie Foncière Franco-Suisse (CFFS, région Rhône-Alpes) et Dixence (voir ci-dessous).

Succès des séminaires "BCGE L'essentiel de la finance"

Plus de 200 participants ont pris part aux séminaires "BCGE L'essentiel de la finance" en septembre pour aborder des thèmes aussi variés que la gestion et la maîtrise des risques de l'entreprise à l'aide du Business plan, la planification financière, la gestion de la dette publique ou le financement des sociétés immobilières. Cette initiative a rempli son objectif de développer et renforcer les relations que la Banque entretient avec ses partenaires de la région genevoise au travers d'un dialogue de qualité.



Claude Bagnoud
Membre de la direction générale

Excellente collaboration avec les communes

Un dialogue de qualité se poursuit également avec les communes genevoises et les collectivités publiques. Celles-ci développent leurs relations privilégiées avec la BCGE, laquelle a financé de nombreux projets.

Performance exceptionnelle dans le négoce international

Le département Entreprises Internationales, spécialisé dans le financement du négoce international, enregistre des résultats extrêmement satisfaisants. Ils sont le fruit d'une politique commerciale dynamique et diversifiée qui a permis d'exploiter au mieux les opportunités d'un marché des matières premières dont les prix sont restés globalement élevés. Acteur important du financement du négoce international, la BCGE soutient le développement d'un secteur très important pour Genève.

Marché immobilier: des atouts concurrentiels certains

La BCGE a su faire valoir ses atouts concurrentiels dans un marché immobilier tendu et marqué par une forte concurrence. Il s'agit notamment d'une proximité accrue, de réponses plus proches des besoins ouvertement exprimés par nos clients et de solutions tant imaginatives que professionnelles – des apports qualitatifs qui ont permis d'assurer la stabilité du portefeuille d'hypothèques.

Banque Cantonale de Genève (France) SA

BCGEF a pour mission de prolonger le rayonnement du Groupe BCGE en France voisine et en Rhône-Alpes. Malgré la situation contrastée de l'industrie en région Rhône-Alpes, la BCGEF est parvenue à atteindre ses objectifs de montée en puissance de l'activité crédit et à optimiser sa rentabilité par le biais de syndicats. Durant l'année, le Groupe a intégré sa filiale française dans son processus de gestion du risque crédit et a intensifié ses liens d'affaires avec cette dernière. Le développement de l'activité gestion privée, notamment au travers du BCGE Best of, dont ce fut la première année opérationnelle en France, s'est déroulé de manière très satisfaisante.

En matière de refinancement, BCGEF a continué de bénéficier, comme par le passé, du soutien de sa maison mère.

Immobilier en Ile-de-France

En 2004, le Groupe BCGE s'est associé notamment avec le groupe zurichois Karl Steiner au sein d'un nouveau véhicule d'investissement, "Dixence SAS", dédié au développement de projets immobiliers en Ile-de-France. Cette participation permet une diversification du risque immobilier du Groupe.

Gestion de Patrimoines Privés

La division, en charge de la clientèle privée de la Banque, a connu une évolution réjouissante en 2004. Après une redéfinition de la segmentation de sa clientèle, elle a créé deux départements distincts responsables des relations avec la clientèle genevoise d'une part et internationale d'autre part. Elle a également lancé un nouveau compartiment du BCGE Rainbow fund qui a d'emblée connu un grand succès.

Les faits marquants en 2004

2004, un bon millésime pour la division

Les affaires de la division se sont développées de manière réjouissante en 2004, avec un accroissement de la clientèle et des montants sous gestion, malgré un climat boursier exigeant. Les mandats discrétionnaires (BCGE Best of) ont poursuivi sur leur lancée et connu une progression réjouissante (voir ci-dessous), belle marque de confiance de la clientèle dans l'expertise de la Banque en matière de gestion. Grâce à une politique prudente, privilégiant la conservation des patrimoines, les portefeuilles ont enregistré une performance, dans tous les compartiments, supérieure à celle de leurs indices de référence. L'activité Private Banking de la BCGE affirme, pas à pas, son statut, non seulement dans la région genevoise, mais également au niveau international.

Accent particulier sur la qualité de la relation avec la clientèle

La qualité de l'accueil et du conseil à la clientèle est une priorité de la division. Afin de l'améliorer toujours davantage, elle a instauré parmi ses collaborateurs une philosophie de travail participative, mettant en commun le savoir-faire de tous ses spécialistes. A titre d'exemple, le dossier de chaque client fait l'objet d'un suivi par deux conseillers au moins. L'intégration et la communication renforcées entre gestionnaires visent à améliorer la prise en compte des objectifs des clients, ainsi que la préparation et la conduite des entretiens.

Création du département "Clientèle Suisse"

Afin de répondre spécifiquement aux besoins de nos clients helvétiques et genevois, tout particulièrement, la division a créé un nouveau département Clientèle Suisse, dirigé par Racheleano Mecozzi, aux côtés du département qui accueille la clientèle internationale. Les deux départements proposent des prestations de gestion de fortune privée à leurs clientèles respectives.

2'197 mandats BCGE Best of

En 2004, le nombre de mandats de gestion BCGE Best of au sein du Groupe a atteint le nombre de 2'197 (+43% par rapport à fin 2003).



Alain Spadone
Membre de la direction générale

Basé sur une sélection indépendante des meilleurs gérants internationaux de fonds de placement "actions", les mandats BCGE Best of ont enregistré une nouvelle fois, dans un contexte boursier difficile, une performance honorable, aussi bien pour le profil de risque défensif (CHF +2.23%, EUR +5.32%), qu'équilibré (CHF +3.42%, EUR +6.51%) et dynamique (CHF +4.51%, EUR +7.62%)*. Il en va de même des mandats en monnaie de référence USD et GBP.

BCGE Rainbow fund: nouveau profil et investissement record

Le BCGE Rainbow fund, qui répond en particulier aux besoins d'une clientèle souhaitant investir CHF 5'000 ou plus, s'est doté, en 2004, d'un nouveau profil de risque, intitulé Saphir, privilégiant la préservation du capital. Par ailleurs, et pour la première fois de son histoire, le BCGE Rainbow fund, lancé par la Banque en 1990, a franchi la barre des CHF 100 millions en fortune nette. Le BCGE Rainbow fund est aussi très apprécié de la clientèle grand public.

La BCGE livre ses prévisions conjoncturelles

L'analyse prospective de la conjoncture réalisée par la BCGE a fait l'objet d'une conférence de presse en décembre et de la distribution d'un document innovant. Une formule spécifique a été retenue afin d'émettre des recommandations ciblées, directement utiles aux entreprises genevoises et aux particuliers. La division a poursuivi la publication trimestrielle de sa stratégie d'investissement, disponible dans les agences BCGE et sur www.bcge.ch. Cette démarche reflète l'esprit de dialogue que la BCGE développe avec ses partenaires et clients.

Anker Bank SA

L'année 2004 a été marquée par une consolidation des activités d'Anker Bank SA à Lausanne, un renforcement des équipes à Zurich et le déménagement dans de nouveaux bureaux à Lugano et Genève. Le développement commercial d'Anker Bank SA se poursuivra en 2005, grâce, notamment, au développement réjouissant des mandats de gestion BCGE Best of. L'établissement bénéficiera aussi des effets induits par la migration informatique et opérationnelle (voir page 23) menée en profondeur. Adossée à une structure de back office renforcée et commune à celle de sa maison mère, Anker Bank SA peut, aujourd'hui, se consacrer pleinement au développement de ses affaires.

*Performances synthétiques brutes, à titre indicatif, pour 2004.

Administration et Contrôle Crédits

La division a pour mission la gestion administrative de l'activité de crédits, le suivi et le contrôle des risques qui leur sont liés et le traitement des dossiers en difficulté au travers du contentieux et du workout. Elle gère les immeubles à usage non bancaire qui sont destinés à la revente, assure la gestion des immobilisations financières non stratégiques de la Banque et la coordination avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève.

Les faits marquants en 2004

Automatisation du processus d'octroi de crédits

L'année a été marquée par la réorganisation des départements Administration et Contrôle Crédits dans le sillage du lancement de Crédit+, une application destinée à automatiser les processus d'octroi et de modification des prêts hypothécaires et des crédits commerciaux. L'élaboration des documents contractuels est désormais prise en charge par le département Administration Crédits. Après une phase pilote initiée en juillet 2004, la division Grand Public et Réseaux utilise l'application Crédit+ depuis le mois de décembre. Ce programme permet de fortement rationaliser et standardiser les produits de crédit de la Banque.

Mise en place du département Contrôle Crédits

En 2004, l'activité du département Contrôle Crédits a été densifiée et son organisation renforcée. Une nouvelle équipe, réunie autour d'un nouveau responsable de département, François Grimm, est notamment en charge du support, de la formation et de la maintenance de Crédit+, du contrôle et de la validation des ratings des clients, ainsi que de la surveillance globale du portefeuille de crédits.

Reprise du suivi des immobilisations financières

Le département workout assure le suivi des dossiers commerciaux et immobiliers en difficultés. Motif de satisfaction, l'activité de cette équipe a permis le transfert, après redressement de leur situation financière, de 8 débiteurs dans les divisions de front pour des montants de CHF 3.2 millions. Dès janvier, le département a également repris le suivi des immobilisations financières à caractère non stratégique, tandis qu'il a transmis la gestion de la Fondation Start-PME à la division Entreprises.

Evolution réjouissante des cas de contentieux

En 2004, le département Contentieux a encaissé CHF 2.6 millions sur les créances amorties, réduisant d'autant le besoin en provisions. Il a poursuivi sa gestion dynamique des actes de défaut de biens, avec CHF 300'000 d'encaissements à la clé.



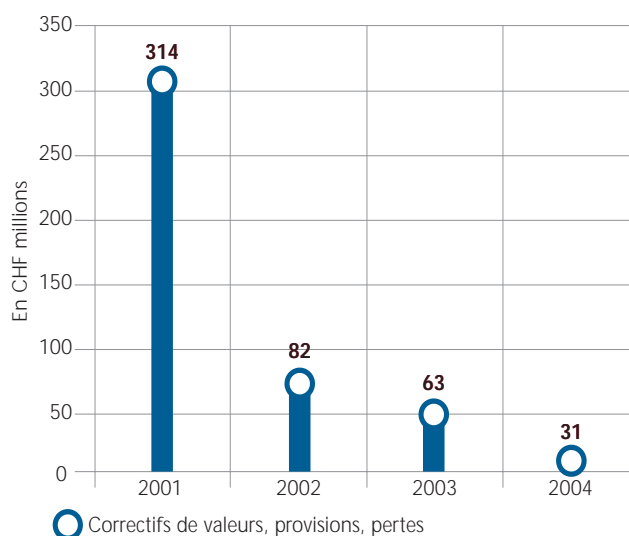
Emile Rausis
Membre de la direction générale

Par ailleurs, bien qu'ayant été amené à participer à plusieurs ventes aux enchères, notre établissement a été contraint d'acquérir 13 objets à usage non bancaire, afin de sauvegarder les intérêts de la Banque. En parallèle, il a procédé à la vente de 9 immeubles générant un léger profit.

Forte réduction de la dotation aux provisions

En forte réduction depuis 4 ans, le montant des provisions constituées en 2004 se situe à CHF 31.2 millions, en baisse de 50.5% par rapport à 2003. Ce montant est très largement inférieur aux prévisions et est le reflet de la maîtrise des risques et de la gestion approfondie des dossiers. Les provisions sont ainsi en forte baisse, à CHF 669.9 millions.

Diminution de la dotation aux provisions: -50.5%



Opérations et Technologies de l'Information

La division gère les activités opérationnelles de la Banque. On y trouve les activités de logistique et l'organisation. Le suivi des relations avec le fournisseur externe Unicible en matière de technologies de l'information fait également partie du cahier des charges de la division. Le trafic des paiements, activité en fort développement, notamment suite à la forte croissance enregistrée dans le Netbanking, y occupe une place importante. En 2004, un nouveau département d'administration des prestations a été constitué, rassemblant diverses activités séparées.

Les faits marquants en 2004

Multiplication des projets interdivisions

La BCGE a déployé un nombre important de projets transversaux, concernant plusieurs divisions. Ceux-ci ont été rendus possibles grâce au soutien apporté par la division, à l'instar de Crédit+ (voir page 22), d'un nouveau logiciel bancaire destiné aux tiers-gérants ou d'une plateforme informatique permettant la concentration de tous les flux de trésorerie de l'Etat de Genève. Dans le même ordre d'idée, elle a remplacé la totalité du parc des imprimantes, fax et photocopieurs, par des systèmes intégrés de dernière génération, ce qui a permis de réduire le nombre de machines de 600 à 204.

Nouveau département Administration des Prestations et Compliance

Un département nommé Administration des Prestations et Compliance a été créé en 2004 et placé sous la responsabilité de Daniel Burkhardt. Il est conçu comme un pôle d'excellence et de compétences capable de répondre de façon optimale aux exigences réglementaires, fiscales et légales actuelles et futures. Il est en charge de l'administration des clients, du suivi des comptes et de la prévoyance, de l'administration des titres et de la compliance.

Intégration opérationnelle et informatique d'Anker Bank SA réussie

Au terme d'un processus qui a duré onze mois, l'intégration opérationnelle de la filiale Anker Bank SA, s'est achevée en juillet 2004. Elle avait pour objectif de transférer le système informatique de la filiale sur celui de la maison mère, afin de gagner en productivité et en sécurité opérationnelle. Cette migration permet de sous-traiter à Unicible un grand nombre d'activités de soutien. La filiale peut ainsi se concentrer sur son redéploiement commercial depuis ses sites de Zurich, Lausanne, Genève et Lugano.

Vente de l'immeuble de la Corraterie à un grand groupe bancaire européen

La Banque Cantonale de Genève a vendu son bâtiment, sis

4, rue de la Corraterie, à BNP Paribas.

Ancien siège de la CEG-depuis 1972, il ne correspondait plus aux besoins actuels de la BCGE dont le siège se trouve en l'Île, à quelque 150 mètres seulement. Elle continuera toutefois d'y exploiter l'espace 24h/24, 7j/7, équipé de 3 Bancomat.

Politique d'externalisation des prestations informatiques

En 2004, la division a poursuivi ses préparatifs et affiné sa planification de fond sur le thème de l'externalisation des prestations informatiques, en vue d'en diminuer les coûts et d'identifier dès maintenant les défis de demain en matière de technologies de l'information.

Optimisation des surfaces: 550 collaborateurs déménagés

Afin de rationaliser ses charges, la Banque a entièrement repensé l'occupation de ses immeubles et réduit le nombre de ses sites de quatre à trois. 550 collaborateurs ont été déménagés en 10 mois. Il en découle une organisation mieux adaptée aux besoins actuels et favorisant la communication entre unités de travail. Les équipes en contact direct avec la clientèle sont désormais regroupées au centre ville (Île et Vallin), tandis que les opérations sont réunies à Lancy.

Mise en œuvre dans les délais des OBA / CDB

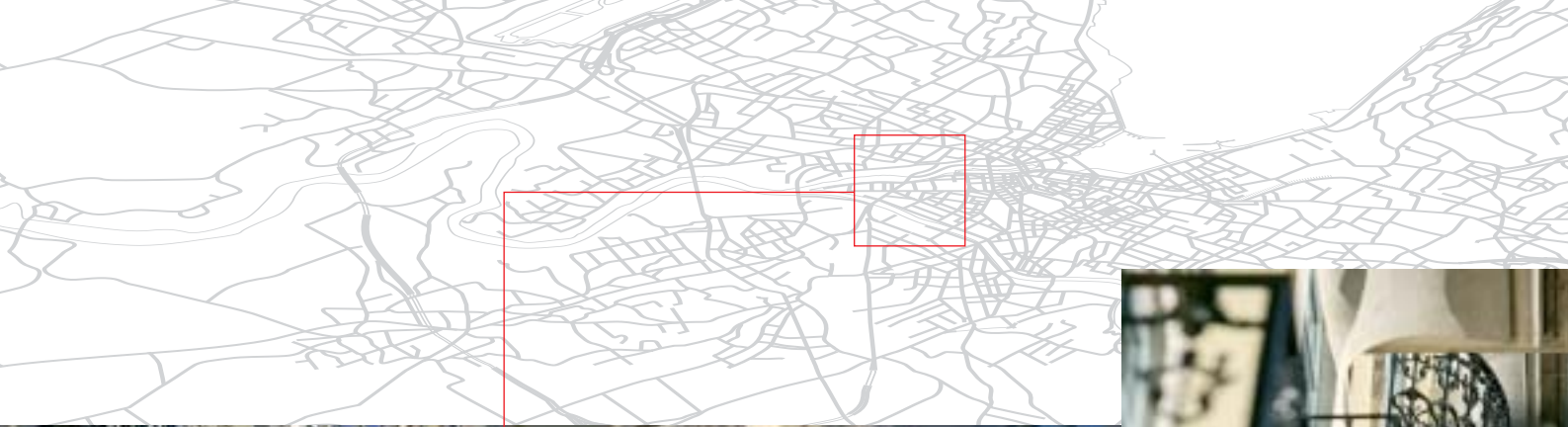
Afin de répondre aux exigences des nouvelles "Ordonnance sur le blanchiment d'argent" et "Convention relative à l'obligation de diligence des banques", la BCGE a effectué toutes les modifications informatiques et administratives dans les délais impartis. L'OBA / CDB est le texte de référence émis par la Commission fédérale des banques en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme. Il porte essentiellement sur la gestion des risques accrus et l'identification des personnalités sensibles.



Jean-Marc Joris

Membre de la direction générale





Valorisation du patrimoine immobilier

1:1

Rénovation d'un splendide bâtiment, à l'aube de son 100^e anniversaire, mettant en valeur le style architectural de l'époque. Une contribution à la valorisation du patrimoine immobilier genevois, financée par la BCGE.

2004

BCGE

Réalisations de l'année 2004

En bref

Assemblée générale ordinaire du 4 mai 2004

411 actionnaires, représentant 80.47% du capital, ont répondu présents à l'assemblée générale ordinaire 2004. Ils ont approuvé, à une large majorité, les différentes propositions du conseil d'administration et ont salué le retour à des résultats bénéficiaires.



Les comptes annuels consolidés et maison mère 2003 ont été adoptés et l'assemblée a donné son aval à la proposition d'utilisation du résultat 2003, à savoir CHF 4'602'000 attribués à la réserve générale et le solde, soit CHF 61'000, reporté à nouveau sur l'exercice 2004. L'assemblée a également reconduit Deloitte & Touche SA comme organe de révision, accepté le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mai 2003 et donné décharge au conseil d'administration pour son activité au cours de l'exercice 2003.



Cours de l'action BCGE

Commençant l'année à CHF 172, l'action au porteur BCGE a coté à CHF 187 au 31.12.2004 (+8.7%).

Premier rating S&P: A- / A-2 / stable

Le 14 décembre 2004, l'agence de notation Standard & Poor's a décerné son premier rating à la BCGE et lui a attribué la notation A- / A-2 avec une perspective stable. Cette évaluation confirme la solidité de la Banque, son excellente position concurrentielle, son potentiel de progression et la qualité de son actionnariat. Cette notation contribue à consolider l'image de la Banque et à réduire son coût de refinancement. Elle facilite le déroulement des affaires dans le domaine des relations bancaires et du financement du négoce des matières premières. S&P souligne également le potentiel d'amélioration de la Banque, notamment au niveau de sa rentabilité, progression que la Banque s'attache à réaliser graduellement.

Vente du siège de la Corraterie

Dans le cadre de la nouvelle organisation de ses locaux et pour rassembler les bureaux de ses collaborateurs sur trois sites, au lieu de quatre, la BCGE a vendu, dans d'excellentes conditions, son bâtiment de la Corraterie. La BCGE continuera d'y exploiter un 24h / 24, équipé de 3 Bancomat.



réalisations de l'année 2004 en bref
 réalisations de l'année 2004 en bref
 réalisations de l'année 2004 en bref
 réalisations de l'année 2004 en bref
 réalisations de l'année 2004 en bref

5'000^e actionnaire privé

De plus en plus de particuliers témoignent de leur confiance à la BCGE en devenant actionnaires au porteur. Ainsi, leur nombre est passé de 3'562 en juillet 2002 à 5'477 fin décembre 2004 (+23%), le cap des 5'000 ayant été franchi en mai de la même année. Le programme BCGE Avantage service, qui confère, entre autres, un bonus de 0.5% d'intérêt supplémentaire sur les comptes d'épargne aux détenteurs d'au moins 20 actions, contribue à ce développement. La BCGE entend continuer de développer l'esprit de partenariat et d'actionariat auprès de ses clients.



BCGE L'essentiel de la finance

Dans ses relations avec ses partenaires, particuliers et entreprises, la BCGE favorise le dialogue direct et la connaissance accrue des sujets essentiels en finance d'entreprise comme dans le domaine privé. Dans cet esprit, elle a organisé, en septembre 2004, plusieurs colloques d'études thématiques. Chefs d'entreprises, professionnels de l'immobilier, responsables des finances de collectivités publiques et clients de la Banque sont venus nombreux pour débattre de thèmes d'actualité tels que le business plan, les sociétés immobilières, la démographie genevoise ou encore la gestion de la dette. Un compte rendu de ces séminaires a été publié dans le magazine *Dialogue* d'automne 2004, consultable sur www.bcgge.ch.

3 agences BCGE ouvertes le samedi matin

Commentant les changements d'horaires des agences de la Banque, la *Tribune de Genève* titrait, le 21 janvier 2004: "Horaires: la BCGE innove intelligemment". Par ce titre, le quotidien plébiscitait l'ouverture de 3 agences (Servette, Ile, Trois-Chêne) le samedi matin de 08h15 à 12h00. Autres innovations: l'ouverture matinale des agences de 8h15 (au lieu de 8h30) jusqu'à 12h45 (au lieu de 12h15), les succursales du centre ville restant ouvertes non-stop en mi-journée.



Deux fois plus d'opérations sur BCGE Netbanking

En 2003, la BCGE a développé un nouveau site www.bcgge.ch plus convivial et plus performant. Ce site permet notamment à tous les clients titulaires d'un contrat BCGE Netbanking de consulter leurs comptes ou d'effectuer leurs transactions bancaires en Suisse ou à l'étranger. Il a rencontré un grand succès, puisque le nombre d'utilisateurs a augmenté de 58% et le nombre de transactions bancaires Netbanking a quasiment doublé en un an.

réalisations de l'année 2004 en bref
réalisations de l'année 2004 en bref
réalisations de l'année 2004 en bref
réalisations de l'année 2004 en bref
réalisations de l'année 2004 en bref
réalisations de l'année 2004 en bref



Le BCGE Best of décolle en France

Le mandat BCGE Best of, produit phare de la gestion privée du Groupe BCGE, a été introduit en France fin 2003 par notre filiale française, à Lyon et Annecy. Au terme de sa première année, le succès de cette formule est indéniable et il a incité notre filiale française à accroître ses surfaces de bureaux à la place Louis-Pradel. La Banque a accompagné cette dynamique en créant une véritable unité de private banking vouée au marché "on-shore" français.

Succès des conférences thématiques BCGE en 2004

Gestion de fortune, hypothèques et prévoyance ont été les thèmes principaux des conférences organisées par la BCGE en 2004. Plus de 600 personnes y ont assisté et ont pu profiter de l'expérience de spécialistes de la BCGE, mais également d'intervenants externes de grande qualité. Ces manifestations se sont déroulées de mai à novembre dans divers lieux du canton, comme par exemple l'Hôtel du Rhône, le château de Penthes, ou le centre de formation BCGE de Conches.



Fort développement du BCGE Rainbow fund en 2004

Le BCGE Rainbow fund, fonds de placement de la BCGE, a connu une année 2004 exceptionnelle avec une progression de sa masse sous gestion de près de 90%, cette dernière dépassant aujourd'hui le seuil des CHF 100 millions. Ce succès s'explique par deux éléments: d'une part le lancement en 2004 d'un compartiment Saphir "défensif", donc investi majoritairement en obligations, venant s'ajouter au compartiment Diamant "équilibré", existant lui depuis 1990, et, d'autre part par la politique de placement de la BCGE qui privilégie le choix totalement indépendant d'une sélection des meilleurs placements au niveau mondial.

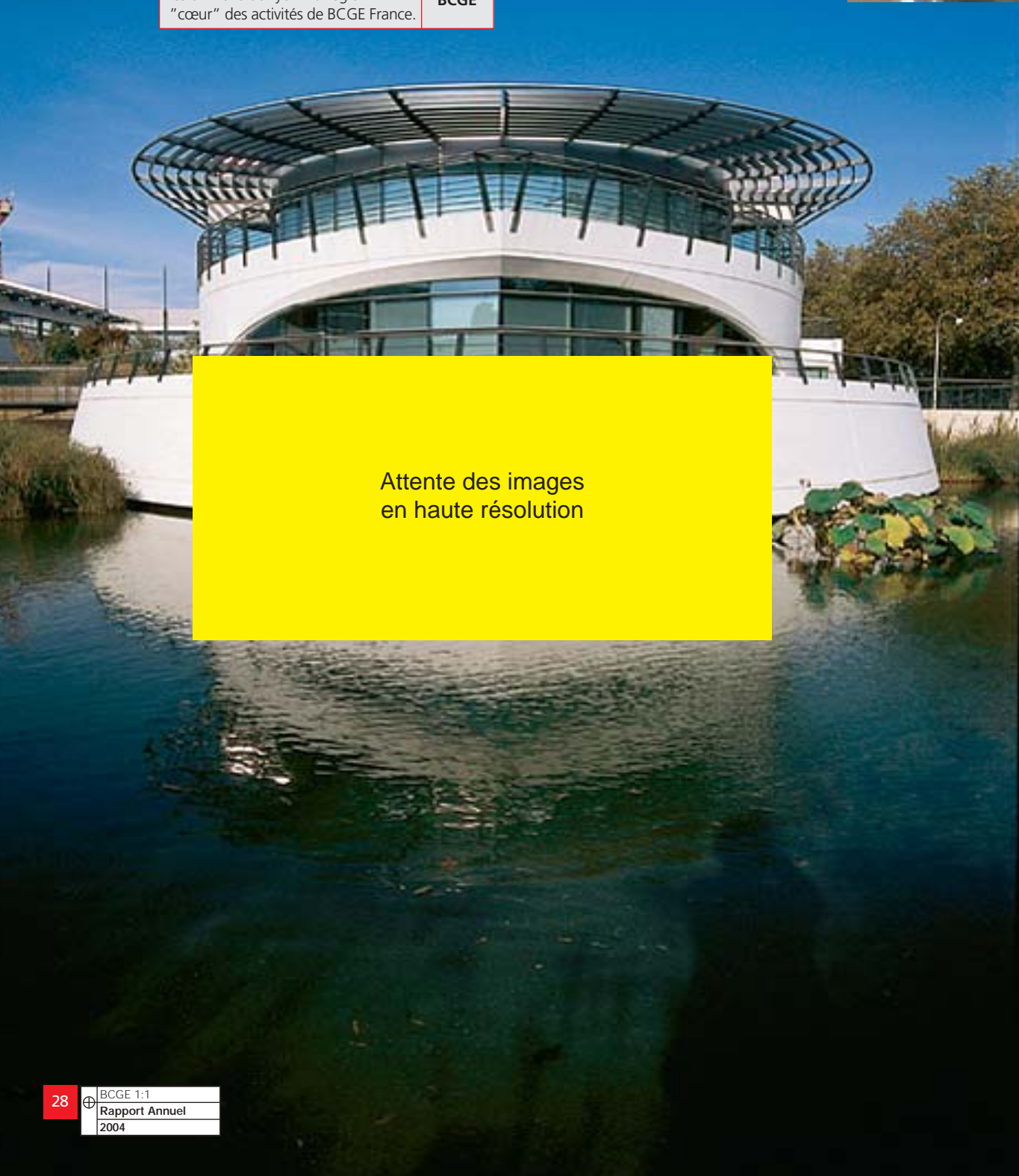
Nouveau tram publicitaire

Inauguré le 28 juin 2004 par Mme Martine Brunshwig Graf, conseillère d'Etat, présidente du département des finances, le nouveau tram BCGE circule sur toutes les lignes des Transports publics genevois jusqu'à la fin 2005. L'originalité de sa décoration réside dans la présence de deux visuels différents, un par face. Le premier s'inscrit dans la continuité de la campagne d'image "Je connais mon banquier", tandis que le second souligne l'important réseau d'agences de la BCGE.





Siège d'entreprise	1:1
Architecture novatrice et audacieuse pour le siège d'un des leaders mondiaux du jeu vidéo, installé dans les environs de Lyon. La région "cœur" des activités de BCGE France.	2004
	BCGE



Attente des images
en haute résolution

je connais mon banquier je connais mon banquier

La BCGE

je connais mon banquier je connais mon banquier

présente dans la vie de la communauté

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

La BCGE est présente dans un grand nombre d'organisations économiques, d'associations professionnelles et d'organismes de formation au niveaux régional et suisse.

Organismes des banques cantonales

Union des Banques Cantonales Suisses (Bâle)

Défense des intérêts communs et encouragement à la collaboration entre les 24 banques cantonales suisses.

Blaise Goetschin – Membre du comité du conseil d'administration
www.ubcs.ch

Centrale de Lettres de Gage (CLG), (Zurich)

Prêts à long terme sur lettres de gage pour banques cantonales.

Blaise Goetschin – Vice-président du conseil d'administration
www.pfandbriefzentrale.ch

Finarbit (Zurich)

Société de courtage spécialisée dans la négociation de produits du marché monétaire et dérivés.

Max Baertsch – Membre du conseil d'administration
www.finarbit.ch

Servisa SA (Zurich)

Prestataire de service en matière de prévoyance professionnelle.

Johan Bernard Alexander Kroon – Membre du conseil d'administration
www.servisa.ch

Swisscanto (Zurich)

Services financiers, conseils en placements et prévoyance.

Alain Spadone – Membre du conseil d'administration
www.swisscanto.ch

Groupements professionnels bancaires

SwissBanking (Association Suisse des Banquiers)

Valorisation et protection des intérêts de la place financière suisse.

Blaise Goetschin – Membre du conseil d'administration
www.swissbanking.org

Fondation Genève Place Financière

Promotion de la place financière genevoise. Programmes de formation.

Blaise Goetschin – Membre du conseil de fondation
www.geneva-finance.ch

Organisations économiques genevoises

Chambre de Commerce et Industrie de Genève

Promotion de l'économie genevoise et facilitation de l'entreprise.

Blaise Goetschin – Membre du conseil
www.ccig.ch

Fondation du Palais des Expositions

Centre d'expositions et de congrès.

Claude Bagnoud – Membre du conseil de fondation
www.geneva-palexpo.ch

Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG)

Coordination des associations patronales genevoises et représentation de leurs intérêts.

Claude Bagnoud – Membre du conseil de fondation
www.uapg.ch

PME et jeunes entreprises

Fondation Start PME

Soutien à l'économie, à la création et au maintien de l'emploi à Genève.

Christian Turbé – Membre consultatif du conseil de fondation

Genilem

Organisme de partenariat et de conseil pour créateurs d'entreprises.

Narcisse Moix – Membre du conseil de fondation
www.genilem.ch

Office Genevois de Cautionnement Mutuel

Cautionnement de crédits commerciaux bancaires pour nouvelles entreprises.

Luca Bonaiti – Membre du conseil d'administration
Tanguy De Jaegere – Membre du conseil d'administration
www.ogcm.ch

Chambre Genevoise Immobilière

Représentation et défense des intérêts des propriétaires.

Jos Von Arx – Membre du comité et trésorier
www.cgionline.ch

Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier (CRCI)

Cautionnement immobilier pour particuliers.

Jos Von Arx – Membre du conseil d'administration
www.crci-hbw.ch

Immobilier

Fondation Parloca (ex-Locacasa)

Logements économiques au régime de l'aide fédérale.

Jos Von Arx – Membre du conseil de fondation

Instituts de formation

Fondation Fame

Centre de compétences et de synergies des milieux financiers et académiques.

Blaise Goetschin – Membre du conseil de fondation
www.fame.ch

Institut d'Etudes Immobilières

Formation postuniversitaire pour dirigeants dans le secteur immobilier.

Jos Von Arx – Membre du conseil de fondation
www.iei-geneve.ch

Institut Supérieur de Formation Bancaire

Formation professionnelle spécialisée au niveau bancaire et gestion de fortune.

Blaise Goetschin – Vice-président
Tanguy De Jaegere – Membre du comité scientifique
www.isfb.ch

Société d'Etudes Economiques et Sociales (Lausanne)

Etude des questions économiques et sociales.

Office de liaison Université – milieux économiques.

Blaise Goetschin – Membre du comité
www.hec.unil.ch/sees

Gestion des risques

Au cœur de la stratégie de la Banque

La politique de protection contre les risques de la BCGE est détaillée en pages 50 à 51. Les lignes qui suivent présentent les orientations suivies dans le développement de cette activité en 2004.

Banque universelle du fait de sa mission, la BCGE se doit de développer une gestion des risques particulièrement complexe et polyforme, afin de se prémunir contre la diversité des risques susceptibles d'affecter l'ensemble de ses activités. Cette spécificité requiert de placer la gestion des risques au cœur de ses priorités.

La BCGE s'appuie sur l'expertise de sa division Finances et Gestion des Risques afin d'établir et de mettre en œuvre un concept global d'identification, de prévention et de gestion de toutes les composantes du risque auxquelles la Banque est exposée directement ou indirectement. Elle dresse un inventaire évolutif des risques et de leurs impacts potentiels, en fait la synthèse, les priorise et étudie continuellement des moyens de s'en prémunir.

La stratégie de risques de la BCGE a pour but de déterminer l'équilibre entre le niveau de risque acceptable et la rentabilité optimale. Elle est inspirée par la prudence et la priorité accordées à la pérennité de l'établissement, de ses affaires et de celles de ses clients.

La gestion des risques occupe une position centrale dans l'élaboration de la stratégie de la Banque. En particulier, la révision annuelle du plan stratégique et financier prend en compte, de façon détaillée, l'évolution constante des risques et leur hiérarchisation. Le cas échéant, la Banque procède aux modifications des stratégies commerciales et opérationnelles qui s'imposent.

Optimalisation de l'organisation

Fidèle à son principe de séparation des tâches entre le contrôle du risque et les unités opérationnelles, la Banque a amélioré son organisation, notamment en précisant les missions des différents comités et commissions chargés de l'analyse des risques et en améliorant la coordination qui prévaut entre eux. Le principe de base consiste en une organisation verticale définie comme suit:

- les unités de front ainsi que les départements en charge des opérations sont responsables de l'évaluation des risques et sont chargés de leur maîtrise au premier niveau,
- les risques sont systématiquement inventoriés, contrôlés préventivement ou activement en cas de concrétisation, par chacune des divisions et leur responsable, et assumés par le membre de la direction générale responsable de l'unité de front concernée,

- les comités de risques, qui constituent la deuxième ligne de protection, composés notamment de membres de la direction générale et du département de Gestion des Risques, analysent les risques globaux, conseillent les divisions, supervisent les dispositifs préventifs et soutiennent les unités en cas d'avènement à l'aide de groupes de travail ad hoc. La responsable de l'Audit Interne assiste à ces réunions,
- la direction générale est informée régulièrement et systématiquement de l'état général des risques ainsi que de toute situation particulière présentant un risque,
- le comité de banque et le conseil d'administration sont informés à intervalles réguliers.

Economie des risques

Dans une optique d'amélioration continue de sa rentabilité, la Banque a lancé un programme intitulé "Economie des risques" qui consiste à développer une culture et des méthodes fortement imprégnées par la prévention et l'anticipation des risques, à l'aide de scénarios, de simulations et de méthodes probabilistes avancées.

Renforcement des activités de Compliance

La Banque a renforcé l'efficacité de sa fonction compliance en affectant, en janvier 2004, à un département spécialisé la conduite de cette fonction et en mettant en place un réseau d'antennes compliance dans toutes les unités de front. Ce département procède à l'analyse systématique et à l'application constante et compétente des directives antiblanchiment, ainsi que du respect de la déontologie de la BCGE en matière de relations d'affaires. Par ailleurs, la Banque a renforcé son organisation de sorte à prendre en compte les dispositions requises par les nouvelles règles OBA/CDB. La formation qui s'y rapporte est généralisée à tous les collaborateurs du front et à leurs *middle offices*.

Adaptation aux normes "Bâle II"

La Banque a poursuivi la mise en conformité de ses procédures avec les exigences de "Bâle II", dont l'application permettra de mieux appréhender les risques de défaillance et opérationnels. Elle intègre les nouveaux modes de calculs de risques et de fonds propres. Tant la méthode "standard" (pondérateurs) que la méthode dite IRB (Internal Ratings Based Approach) introduisent des refontes fondamentales de la mesure des risques sur la consommation de fonds propres.

Uniformisation de la gestion des risques de crédit

La Banque a affiné ses modèles de rating et les a généralisés à toute la Banque et à ses filiales qui disposent ainsi d'une base objective pour établir les comparaisons entre ses diverses activités.

gestion des risques gestion des risques
gestion des risques **gestion des risques**
gestion des risques gestion des risques
gestion des risques **gestion des risques**
gestion des risques gestion des risques
gestion des risques **gestion des risques**

Trois modèles de ratings, propres au Groupe BCGE, sont utilisés pour les entreprises, les particuliers et les entreprises de négoce. Les ratings des contreparties publiés par les agences reconnues sont privilégiés. A défaut, des ratings internes sont attribués. De même, les ratings pays se réfèrent aux normes internationales utilisées. Un ensemble de limites et sous-limites par pays, par type d'opérations – commerciales ou financières – et par période d'échéance a été mis en place. Un système d'aide à la décision permet de prévenir l'occurrence de risques dans les pays non OCDE.

Portefeuille d'entreprises clientes

Les modèles de ratings introduits en 2000-2001 ont été comparés et améliorés. Il est désormais possible de construire un historique où les probabilités de transition de ratings mensuels, c'est-à-dire les dégradations et les améliorations des ratings d'un mois par rapport à l'autre, peuvent être traitées statistiquement. Cette matrice de probabilité de transition est également établie pour les ratings des clients privés.

Réduction des risques de règlement

Afin de limiter les risques de non-paiement par les contreparties à la date convenue, la Banque a introduit le CLS (Continuous Link Settlement), qui permet de compenser les opérations de change (Forex) et réduit considérablement ces risques.

Contrôle interne et risques opérationnels

Une étude pilote et spécifique CIROP (Contrôles Internes et Risques Opérationnels) a été menée à la Salle des marchés durant plusieurs mois, dans le but de mieux appréhender les risques opérationnels et de préparer l'introduction des normes *good practice* de "Bâle II". Cette analyse très détaillée a mis en évidence une dizaine de filières de traitements d'opérations typiques de la Salle des marchés et les a décomposées en de nombreux traitements unitaires. Chacun a donné lieu à l'identification de risques potentiels et à leur classification selon les catégories "Bâle II" et selon leur probabilité d'occurrence. Une analyse des contrôles nécessaires a permis d'identifier les actions à entreprendre à titre préventif afin de réduire ou éliminer les risques. Cette démarche, très complète, d'évaluation quantitative est couplée à un processus d'amélioration du contrôle interne.

Risques de marché

La BCGE est l'une des rares banques de dimension moyenne à disposer d'une salle des marchés, ce qui lui confère le statut de membre direct (A) à la Bourse électronique suisse (SWX Swiss Exchange).

Les transactions effectuées le sont pour le compte de ses clients ou pour son propre compte.

La direction générale a confirmé sa stratégie prudente en matière d'opérations pour propre compte. En ce sens, la Salle des marchés demeure un outil dédié à son rôle d'interface entre les besoins des clients et les marchés. Les activités de trading pur y sont fortement limitées.

Coûts standard de risque

Dans le cadre d'une démarche initiée en 2004, la BCGE poursuit l'introduction de coûts standard de risque. Ceux-ci permettront de mieux appréhender la relation entre le rating et les défaillances par classes de rating, via des probabilités de défaut par rating. Les facteurs entrant en ligne de compte sont les montants d'exposition des engagements, leurs équivalents crédits, la probabilité de défaut et le montant potentiel de réalisation après défaut. Selon la terminologie des accords de "Bâle II", ces éléments sont désignés sous POD (Probability Of Default), EAD (Exposure At Default), LGD (Loss Given Default).

La BCGE et ses collaborateurs

Bonne adéquation entre besoins et ressources

Au 31.12.2004, le Groupe BCGE employait 845 collaborateurs, soit 773 UT (équivalent plein temps). La répartition des collaborateurs, tant en nombre qu'en compétences, au sein des diverses unités du Groupe permet de satisfaire les besoins de la clientèle et de garantir le bon fonctionnement de l'entreprise.

Optimiser les compétences par la formation

Un effort important est accordé à la formation continue et ciblée des collaborateurs afin d'améliorer leurs compétences et leur capacité de répondre aux besoins de la clientèle. Un programme de cours est mis en place par le service de la formation, qui fait appel à des intervenants externes et internes. L'approche de formation est basée sur des certifications par métiers pour les domaines phares que sont la gestion de fortune ou les prêts hypothécaires. Les certifications, en plusieurs niveaux de spécialisation, sont confirmées par des examens qui conduisent à la remise de diplômes et permettent d'accéder aux responsabilités commerciales correspondantes. La formation est orientée vers la maîtrise des produits de la Banque, les réglementations en vigueur et les techniques de vente.

En 2004, la BCGE a introduit un programme ambitieux de formation continue en management pour les membres de sa direction intitulé BCGE Micro MBA. Ce cursus, de quelque 80 heures de cours auxquelles s'ajoute un travail pratique consistant, basé sur la gestion innovante, vise à élargir les compétences de management de son encadrement.

Dans l'ensemble, 462 collaborateurs ont suivi 2'300 journées de cours en 2004.

Comment stimuler l'imagination et la créativité de ses collaborateurs?

Le Prix Intrapreneur de la BCGE est un concours interne destiné à encourager et récompenser les idées novatrices de ses collaborateurs dans le domaine de la productivité et/ou de la qualité des processus de travail.

Chaque année, plusieurs Prix Intrapreneur sont décernés aux collaborateurs qui ont mis leur savoir-faire, leur imagination et leur créativité au service de l'optimisation des procédures de la Banque. En 2004, quatre prix ont été remis, qui récompensent l'activité innovante de six collaborateurs.



Annonces parues dans la Tribune de Genève des 23 avril et 12 novembre 2004.

Gestion dynamique individuelle et collective des objectifs des collaborateurs

En fin d'année, une estimation quantitative et qualitative de l'atteinte des objectifs individuels a lieu, prenant appui sur une auto-évaluation du collaborateur, étudiée ensuite avec le supérieur et donnant lieu à une évaluation consensuelle en conclusion. Les critères d'évaluation portent également sur l'esprit d'équipe, le management et l'adéquation entre les compétences et les exigences du poste. Les besoins en formation sont abordés à cette occasion.

La gestion par objectifs individuels est complétée par l'outil de management collectif *Balanced Score Card*, généralisé à tous les départements de la Banque. Faisant office de tableaux de bord, ils permettent d'évaluer constamment l'atteinte des objectifs de chaque département, ainsi que le développement des projets en cours.

Politique de rémunération

La gestion des objectifs individuels et collectifs permet l'introduction progressive d'une rémunération variable partielle, dans un cadre limité et défini avec précision, dans le but de valoriser les performances individuelles, tout comme celles de l'équipe.

Les collaborateurs de tous les niveaux hiérarchiques de la Banque bénéficient d'un plan d'intéressement leur attribuant des actions gratuites et leur permettant d'en acquérir à des conditions avantageuses. Les modalités de ce plan sont définies au point 11.8, en page 80 du présent rapport.

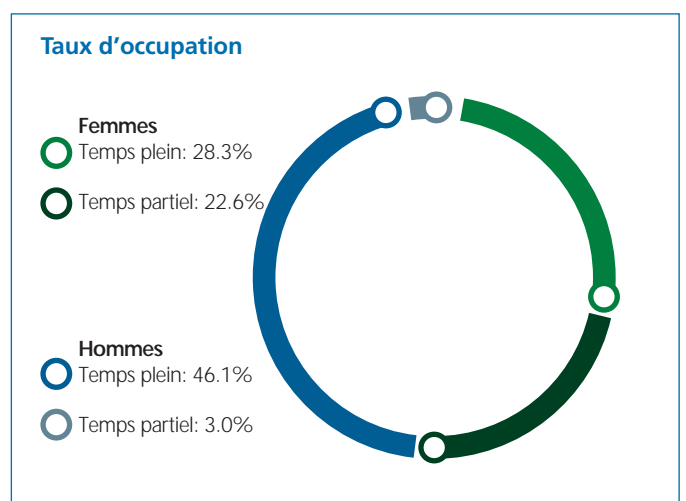
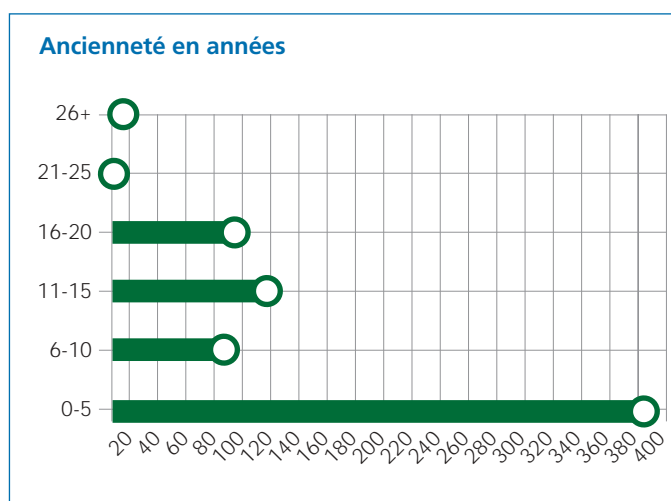
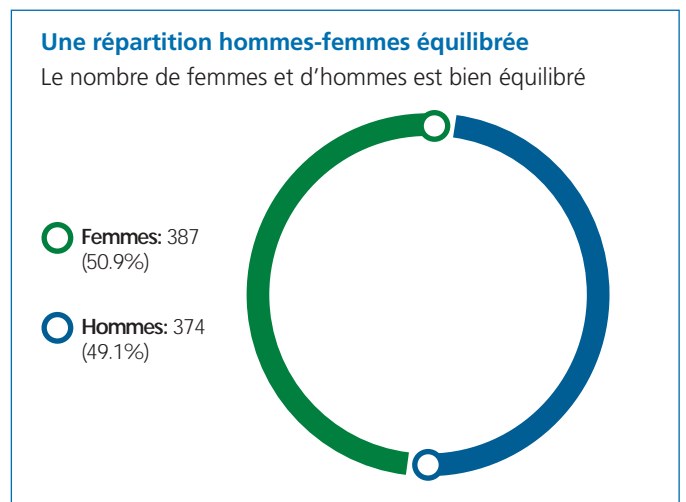
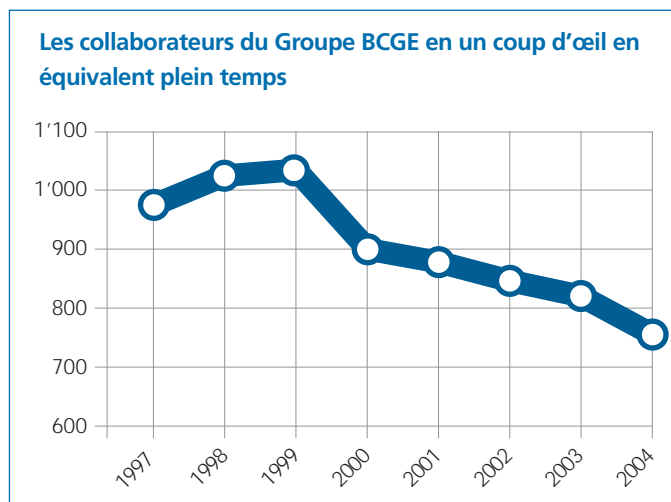
la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs
 la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs
 la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs
 la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs
 la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs
 la BCGE et ses collaborateurs la BCGE et ses collaborateurs

L'intégration des jeunes par l'apprentissage et les stages universitaires

La BCGE engage en moyenne une dizaine de nouveaux apprentis par année, ce qui correspond à près de 20% de la totalité des apprentis formés par les banques de la place (source: Genève Place Financière).

Au terme de leur formation, plus de 76% des apprentis prolongent leur activité au sein de la Banque et ils sont 38 collaborateurs et cadres, au 31.12.2004, à avoir été formés à la BCGE au cours des dix dernières années.

Par ailleurs, la Banque forme en moyenne 5 stagiaires universitaires par année pour des périodes de 18 mois. Un certain nombre d'entre eux ont été ensuite engagés comme collaborateurs. C'est le cas pour 15 d'entre eux (au 31.12.2004), dont 13 au rang de cadre.



Eco-efficacité

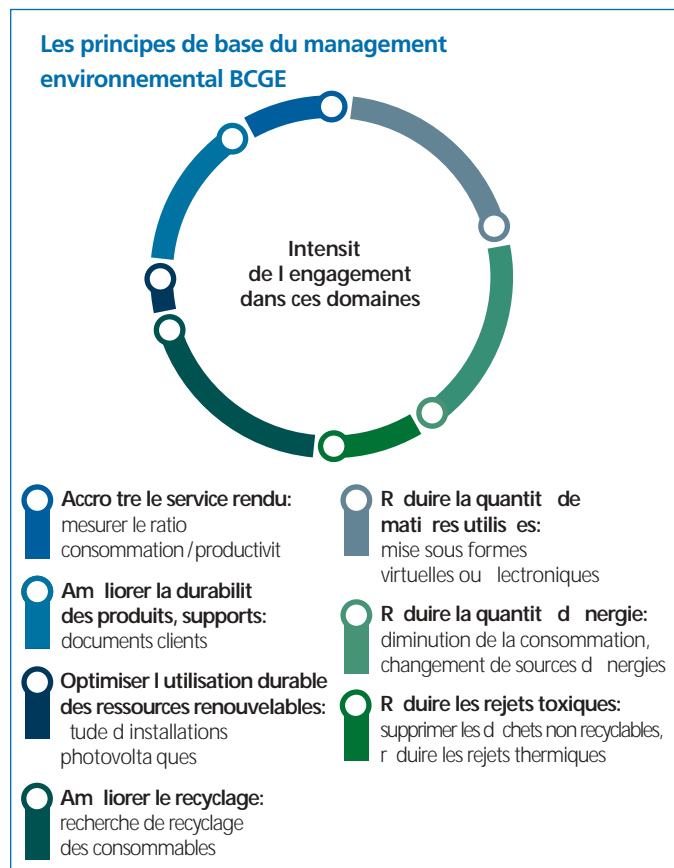
du Groupe BCGE

Dans sa charte d'éthique (2003), la BCGE se prononce en faveur du développement durable et de la réduction des conséquences environnementales directes de ses activités par la diminution de la consommation d'énergie et de matières ainsi que la gestion des déchets.

- le remplacement du coursier motorisé par un coursier piéton ou à vélo.

Les collaborateurs de la Banque sont sensibilisés à ces principes par le biais de l'Intranet ou du magazine des collaborateurs. Les fournisseurs le sont également par la présentation des principes d'éco-efficacité et il leur est demandé de s'engager sur des normes de qualité respectueuses des principes ci-dessus.

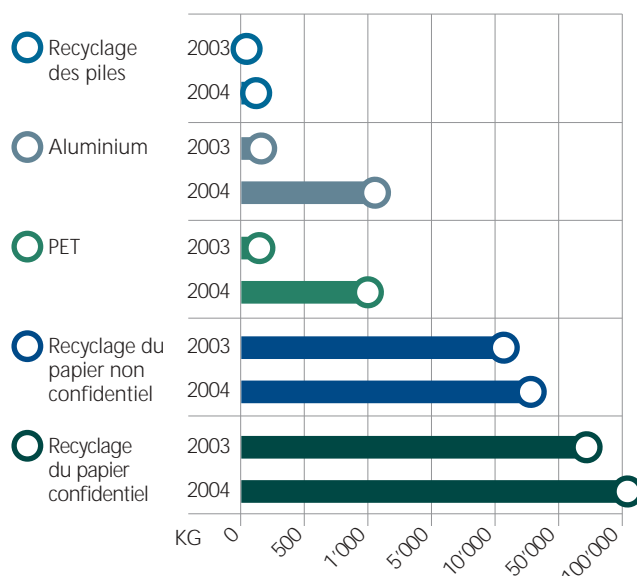
Ces mesures ont été introduites progressivement au cours de l'année 2004 et certaines n'ont donc été en fonction que depuis quelques mois. Toutefois, elles ont eu un impact qui peut être quantifié comme suit:



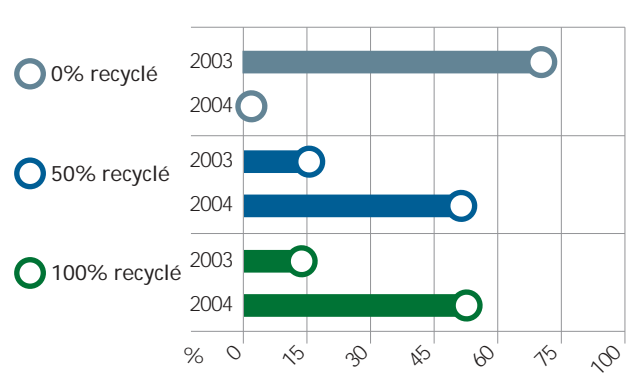
Pour parvenir à mettre en pratique ces principes d'éco-efficacité, de nombreuses décisions ont été prises en 2004 telles que:

- la réduction du nombre de navettes entre bâtiments,
- la réduction de la consommation d'électricité par l'usage d'écrans plats,
- l'utilisation intensive de papier recyclé et non blanchi au chlore,
- l'achat exclusif de toners recyclés,
- l'installation de centres de recyclages pour PET, piles, aluminium, toners,
- le recyclage du papier dans tous les bureaux,
- le recyclage ou, lorsque cela est possible, le don du mobilier ou matériel usagé (près de 800 PC ont été donnés à des œuvres caritatives en Roumanie),
- la création d'un "Espace seconde vie" permettant la collecte du matériel de papeterie usagé, puis sa réutilisation par les collaborateurs de la Banque, dans un but professionnel ou privé,
- l'utilisation de papier sanitaire recyclé,

Quantités recyclées



Achats de papier (hors Unicible)



eco-efficacité du Groupe BCGE eco-efficacité du Groupe BCGE
eco-efficacité du Groupe BCGE **eco-efficacité du Groupe BCGE**
eco-efficacité du Groupe BCGE eco-efficacité du Groupe BCGE
eco-efficacité du Groupe BCGE **eco-efficacité du Groupe BCGE**
eco-efficacité du Groupe BCGE eco-efficacité du Groupe BCGE
eco-efficacité du Groupe BCGE **eco-efficacité du Groupe BCGE**

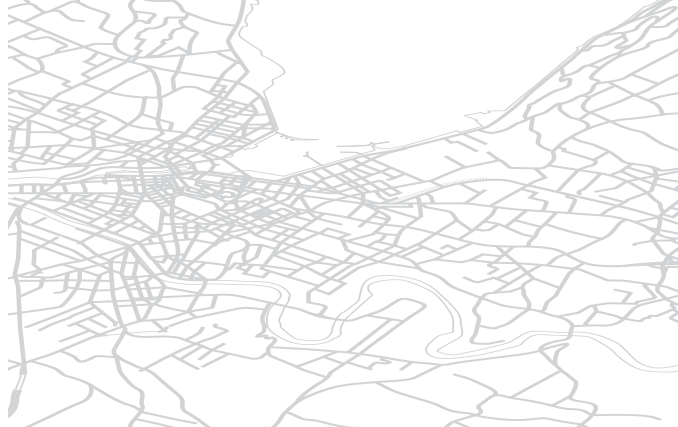
L'éco-efficacité BCGE 2005-2007

Conformément à ses engagements en faveur du développement durable, la BCGE dispose d'un plan d'éco-efficacité à moyen terme, contenant une liste de 17 projets d'envergures et d'ambitions diverses. A titre d'exemples, y figurent notamment l'étude de faisabilité de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments, un éco-audit, des solutions de transports publics pour collaborateurs, ou encore divers projets de recyclage de matériaux. Ce plan est mis en place sous la responsabilité du département Logistique.

Négoce international et transport d'énergies: prévention des risques

En matière de financement du négoce international, en particulier dans le domaine des énergies, la BCGE applique une politique de crédit très stricte et prudente, permettant de minimiser les risques. La procédure d'analyse crédit inclut des dispositions uniques en leur genre et qui vont au-delà des normes en vigueur dans la profession.

Pour se prémunir contre les risques de transport d'énergies, le département de négoce international de la BCGE applique systématiquement, depuis 2003, sa propre charte de politique d'affrètement, qui va au-delà des normes en vigueur au sein de la profession. Elle est destinée aux affréteurs de navires pétroliers dont la cargaison est financée par la Banque. Tous les clients de la Banque signent cette charte, faute de quoi la Banque se refuse à entrer en affaire. Certains grands opérateurs disposent de leur propre charte de politique d'affrètement que la Banque étudie de façon approfondie avant de la valider.



Revue

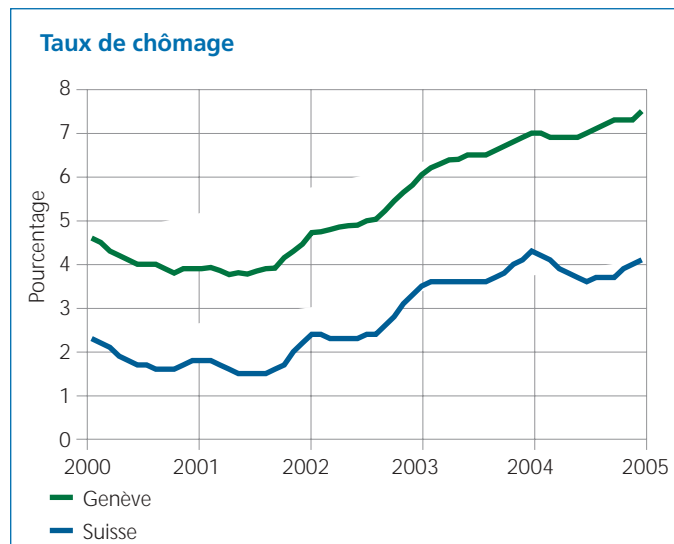
de l'économie genevoise en 2004

Après une année 2003 difficile, 2004 apparaît comme l'année du redressement, en particulier pour l'industrie, les exportations et le commerce de détail. En revanche, les secteurs de la construction et l'hôtellerie-restauration connaissent une période délicate. En ce qui concerne l'emploi, le taux de chômage reprend son ascension et atteint des niveaux préoccupants. Au total, l'économie genevoise bénéficie en 2004 d'un contexte de reprise porteur sans toutefois en profiter pleinement.

Essoufflement de la croissance de la population et hausse du chômage

L'augmentation de la population s'essouffle en 2004, la croissance reposant uniquement sur la migration étrangère. A fin décembre 2004, la population du canton s'élève à 438'483 habitants, dont 38.7% d'étrangers.

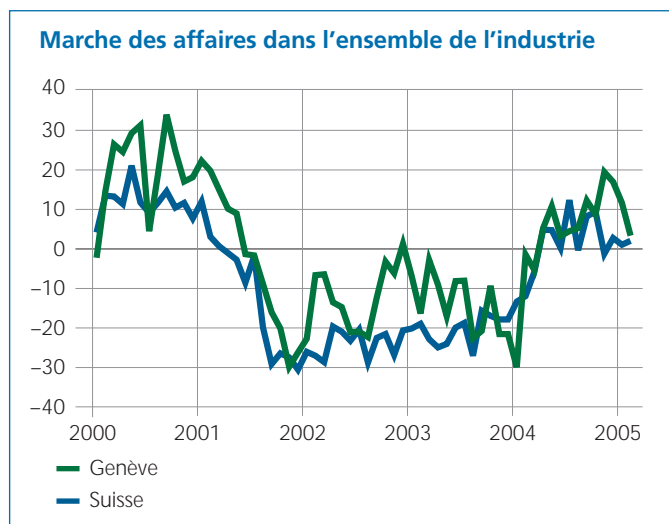
Sur le front de l'emploi, on relève à la fin 2004, en comparaison annuelle, un recul de l'emploi de 2.4%, contre 1.1% une année plus tôt. En 2004, à Genève, le taux de chômage reste orienté à la hausse, passant de 6.9% à fin décembre 2003 à 7.3% une année plus tard. La progression est toutefois moins rapide qu'en 2002 et 2003. Le nombre de chômeurs inscrits, qui a diminué au cours du premier semestre de l'année (pour la première fois depuis 2001), est reparti à la hausse pour s'établir à 16'106 personnes en fin d'année. Au cours de l'année 2004, 6'885 nouveaux permis frontaliers ont été accordés, soit une hausse de 38.6%, notamment du fait de l'entrée en vigueur du deuxième volet de l'accord bilatéral. Pour l'année 2004, la masse salariale versée dans le canton de Genève (organisations internationales non comprises) se monte à 17.8 milliards de francs, révélant ainsi une relative stagnation.



Une activité industrielle très satisfaisante en particulier pour les secteurs exportateurs

Après deux ans plutôt maussades, la marche des affaires dans l'industrie genevoise s'améliore considérablement au début de l'année et, à partir du deuxième trimestre, elle est bonne, en particulier pour les entreprises tournées vers le marché extérieur.

Parmi les branches industrielles genevoises, l'horlogerie enregistre la croissance la plus forte, tandis que celle des équipements électriques et électroniques maintient tout au long de l'année une marche des affaires déjà très bonne en 2003.



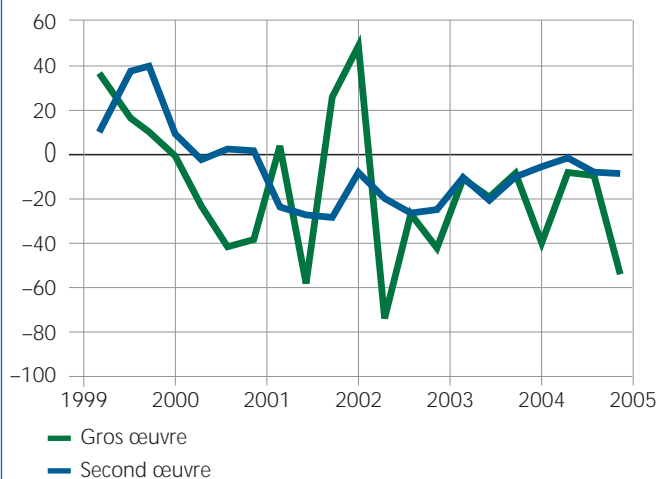
Sur le front des exportations en 2004, celles-ci se montent à 9.1 milliards de francs, en croissance de 5.6% par rapport à l'année précédente, alors qu'on enregistrait un recul une année plus tôt (-3.2%). On notera en particulier les exportations de l'horlogerie (+11.2% par rapport à 2003) et de l'industrie des machines et appareils électriques et électroniques (+4.7%).

Un secteur de la construction peu dynamique

L'année 2004 demeurera un médiocre millésime. En effet, la valeur des bâtiments mis en chantier en 2004 (994 millions de francs) a reculé de 29% en un an et de 12% par rapport à la moyenne 1999-2003. La sensible progression de la valeur des bâtiments autorisés (1.141 milliard de francs en 2004; +25% par rapport à 2003) permet toutefois d'esquisser un horizon moins sombre à moyen terme.

La production de logements neufs a été plutôt faible: 1'293 logements, contre 1'209 en 2003 et environ 1'800 en moyenne sur vingt ans. Fin 2004, 2'519 logements sont en cours de construction (+249 en un an), dont 60% ont été mis en chantier dans l'année.

Perspectives d'entrées de commandes, pour les trois prochains mois, dans la construction genevoise



Le nombre de logements autorisés à la construction (1'556) progresse en 2004. Le nombre de logements prévus dans les requêtes en autorisation de construire déposées augmente de façon encore plus marquée (1'644).

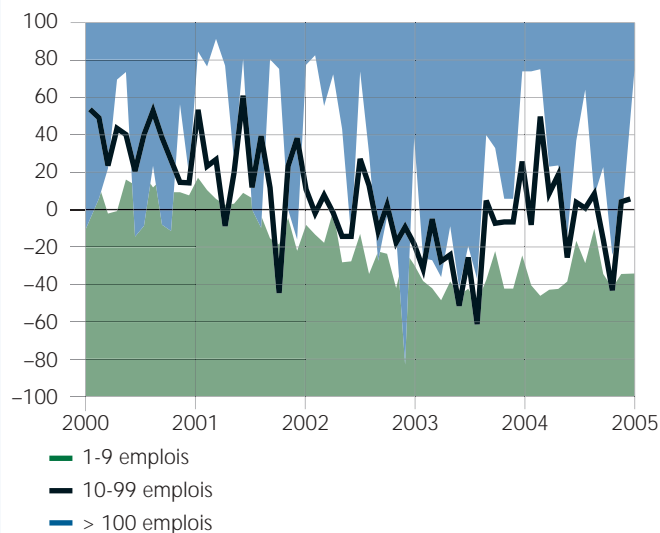
Du côté des locaux destinés aux activités, les surfaces nouvellement construites ont, au total, été presque divisées par deux en un an et celles en cours de construction à fin 2004 ont régressé de 4%. Par rapport à la moyenne 1999-2003, 2004 s'inscrit aussi en retrait. Cependant, les surfaces des bureaux, banques ou magasins se sont, elles, étendues.

Une bonne tenue du commerce de détail

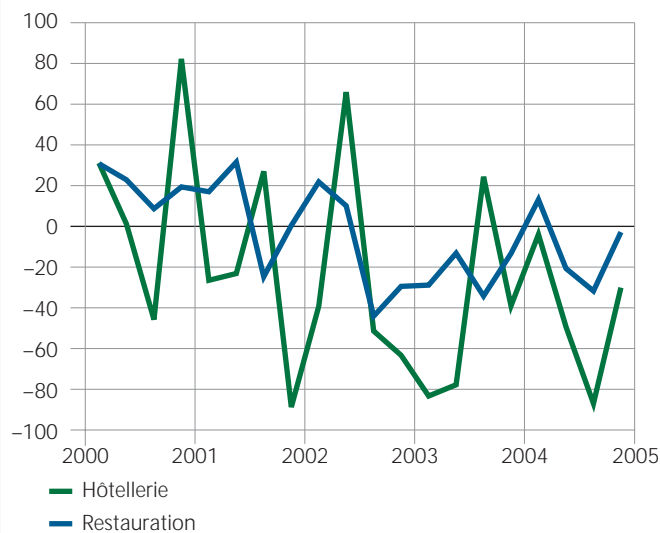
La marche des affaires dans le commerce de détail genevois est bonne au cours de l'année 2004 dans son ensemble. Toutefois, dès le deuxième trimestre, la forte amélioration connue depuis mi-2003 s'interrompt et la marche des affaires recule à un niveau qui reste satisfaisant en fin d'année. Globalement, la marche des affaires est toutefois nettement meilleure dans le secteur alimentaire que dans le secteur non alimentaire. Les prix à la consommation ont connu une grande stabilité, la hausse de ceux-ci n'excédant pas 1.5% en moyenne sur l'ensemble 2004.

En revanche, dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, la marche des affaires est globalement insatisfaisante en 2004, même si les perspectives émises en fin d'année sont moins moroses. Cette situation a eu lieu malgré l'augmentation du trafic de voyageurs enregistrés par l'Aéroport International de Genève (le seuil des 8.5 millions de passagers a été dépassé, en hausse de 6.3% par rapport à 2003).

Appréciation de la marche des affaires selon la taille des établissements



Hôtellerie et restauration



Sources: "Reflets conjoncturels de l'économie genevoise" copyright: OCSTAT, Genève 2005

Revue

des marchés financiers en 2004

2004 aura été un millésime réjouissant

2004 a été une année favorable pour l'économie mondiale. Stimulée par une évolution extrêmement dynamique du commerce international et par des mesures de relance monétaire et budgétaire sans précédent aux Etats-Unis, la reprise conjoncturelle a profité simultanément à l'ensemble des régions du monde, avec une croissance particulièrement forte en Amérique du Nord et en Asie.

L'Europe a dû se contenter d'une croissance plus modeste en raison d'une faiblesse persistante de la consommation privée.

Pour sa part, la Suisse a tiré son épingle du jeu grâce à une accélération des exportations, accompagnée d'un réveil des investissements des entreprises. La croissance de l'économie suisse a approché 2% en 2004, performance parfaitement honorable pour une économie mature comme la nôtre.

Coup de frein attendu en 2005

Les perspectives conjoncturelles sont encore incertaines pour 2005. En effet, des signes de ralentissement de la croissance se multiplient depuis l'été 2004, aux Etats-Unis comme en Europe, tandis que les indicateurs conjoncturels annoncent une nouvelle décélération de l'activité économique pour les premiers mois de 2005. Trois éléments majeurs conjuguent actuellement leurs effets pour freiner la conjoncture: la flambée des cours du pétrole, la chute du dollar et l'épuisement progressif des programmes de stimulation budgétaire et monétaire mis en place depuis 2001 aux Etats-Unis pour relancer l'économie américaine.

Le pétrole obère la croissance

La flambée des prix de l'énergie a été l'un des événements marquants de 2004. L'année écoulée a apporté la confirmation du rôle de plus en plus important sur la scène économique internationale de la Chine, qui accède au rang de puissance industrielle. Le décollage économique chinois va continuer à soutenir la croissance internationale ces prochaines années, mais cette médaille a son revers: le dynamisme économique des pays émergents contribue au renchérissement massif du pétrole et des matières premières, que l'on observe depuis 2003. Même si le choc pétrolier de 2004 n'a pas la même ampleur en termes réels que ceux de 1973 et 1979, le doublement du prix du baril, observé depuis deux ans, devrait amputer la croissance mondiale d'au moins 1% ces prochaines années.

Les regards sont fixés sur le dollar

Le ralentissement conjoncturel, auquel nous assistons en Europe, est accentué par la baisse du dollar, qui est tombé durant l'automne 2004 à son plus bas niveau vis-à-vis de l'euro et s'est approché de son plancher historique face au franc suisse. Durant l'année écoulée, la devise américaine a reculé de plus de 7% face au franc suisse. Sa chute reflète les déséquilibres croissants qui affectent la plus grande économie de la planète, notamment le déficit de plus en plus profond des échanges commerciaux des Etats-Unis avec le reste du monde. Les programmes massifs de relance monétaire et fiscale mis en place aux Etats-Unis de 2001 à 2003 ont permis à la plus grande puissance de la planète d'éviter une récession après les attentats terroristes du 11 septembre 2001.

Ces mesures de stimulation économique, d'une amplitude sans précédent, atteignent aujourd'hui leurs limites. Elles ont creusé un déficit budgétaire considérable, ainsi qu'un déficit de la balance des transactions courantes qui atteint 6% du produit intérieur brut des Etats-Unis. Un déficit extérieur d'une telle ampleur ne pourra se résorber sans une dépréciation encore plus forte du dollar.

Un véritable effondrement du dollar est cependant peu probable, en raison du soutien apporté à la devise américaine par les banques centrales d'Asie, soucieuses de maintenir le courant de leurs exportations vers l'Amérique.

Cours de change USD-CHF



Source: DATASTREAM

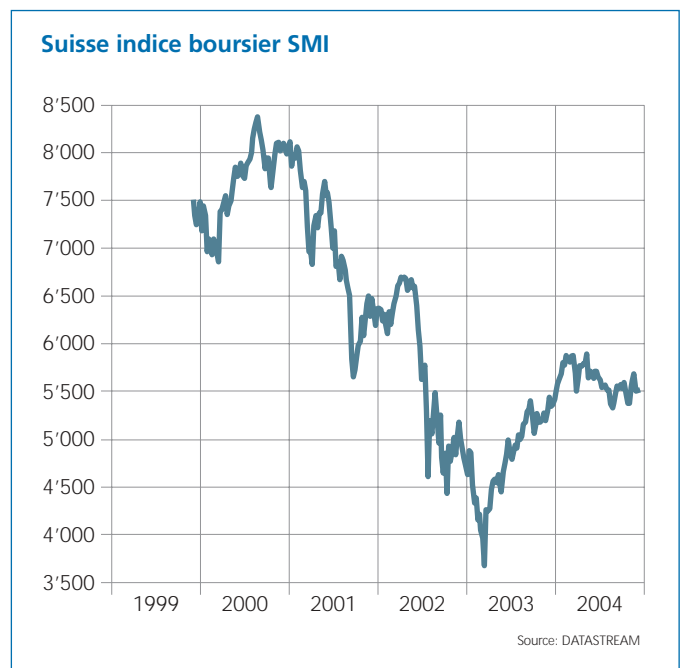
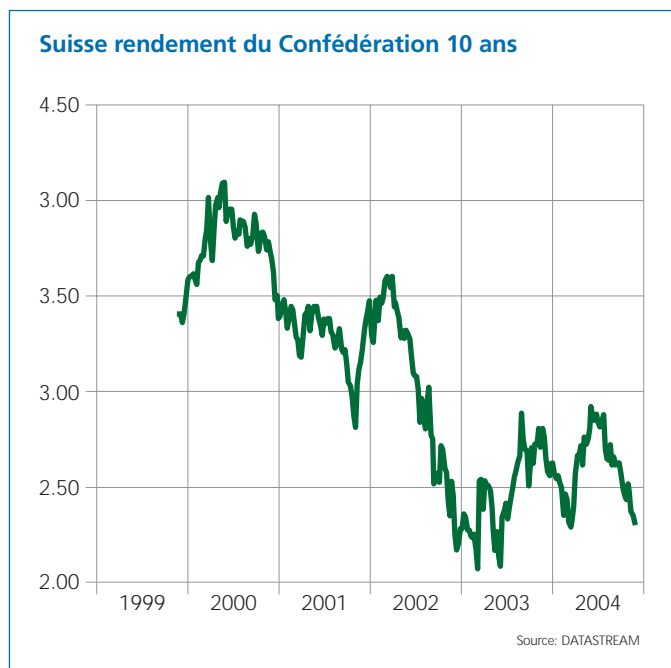
En dépit de la reprise économique et de la flambée des cours du pétrole, l'inflation est restée relativement sage dans la plupart des pays industrialisés. L'inflation hors pétrole n'a pas dépassé 1% en Suisse en 2004, ce qui a permis à la Banque Nationale Suisse de poursuivre une politique monétaire stimulante pour l'économie. A l'instar de la Réserve Fédérale des Etats-Unis, la BNS a cependant entamé, en juin 2004, un processus de remontée graduelle de ses taux d'intérêt, qui devrait se poursuivre en 2005. Le Libor en francs suisses à 3 mois, taux d'intérêt de référence de la Banque Nationale Suisse, est ainsi remonté de 0.25% à 0.75% entre fin juin et début décembre 2004. Une hausse supplémentaire est attendue en 2005; elle devrait amener les taux courts en francs suisses aux alentours de 1.50%.

La remontée des taux d'intérêt sur le marché monétaire n'a pas eu d'effet d'entraînement sur les rendements des obligations en francs suisses, qui se sont maintenus à des niveaux historiquement bas. Après être remonté de 0.70% entre mars et juin, le rendement de l'emprunt de référence de la Confédération à 10 ans a reculé à nouveau depuis l'été pour tomber début décembre vers 2.20%, environ 0.40% au-dessous de son niveau du début de l'année. Nous prévoyons toujours une hausse modérée, d'environ 0.50% des rendements des obligations suisses dans les 12 prochains mois; le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans devrait ainsi s'établir vers 3% en 2005, si la croissance économique se poursuit.

L'écart de rendement entre l'euro et le franc suisse pour les obligations longues a légèrement reculé, passant de 1.60% à 1.40%, ce resserrement reflète la relative stabilité du cours de change entre le franc suisse et l'euro.

Bourses: rebond prévisible en 2005

Les marchés des actions ont évolué sans tendance définie durant la majeure partie de l'année 2004, avec de faibles volumes de transactions et une volatilité réduite. L'attentisme actuel des investisseurs provient des incertitudes conjoncturelles de plus en plus élevées concernant l'année 2005. L'augmentation des risques géopolitiques pèse également sur le climat boursier, comme l'ont montré les attentats terroristes de Madrid, en mars 2004; ces derniers ont interrompu un mouvement de rebond des indices boursiers, qui avait démarré en mars 2003 après la chute spectaculaire des marchés enregistrée depuis l'été 2000. Durant la majeure partie de l'année 2004, les marchés ont évolué en dents de scie, les phases de rebond alternant avec des rechutes des cours. Le succès du candidat républicain aux élections présidentielles américaines, le 2 novembre 2004, a permis de prolonger un rebond des cours un peu plus soutenu que les précédents sur le marché américain. Au début du mois de décembre, l'indice S&P 500 de la bourse de New York progressait ainsi de quelque 6% depuis le début de l'année, mais son avance était entièrement effacée, pour les investisseurs européens et suisses, par la baisse du dollar.



revue des marchés financiers revue des marchés financiers
revue des marchés financiers **revue des marchés financiers**
revue des marchés financiers revue des marchés financiers
revue des marchés financiers **revue des marchés financiers**
revue des marchés financiers revue des marchés financiers
revue des marchés financiers **revue des marchés financiers**

Pour sa part, le marché suisse faisait du surplace au début du mois de décembre par rapport au début de l'année, tandis que les indices de la zone euro progressaient d'environ 6%.

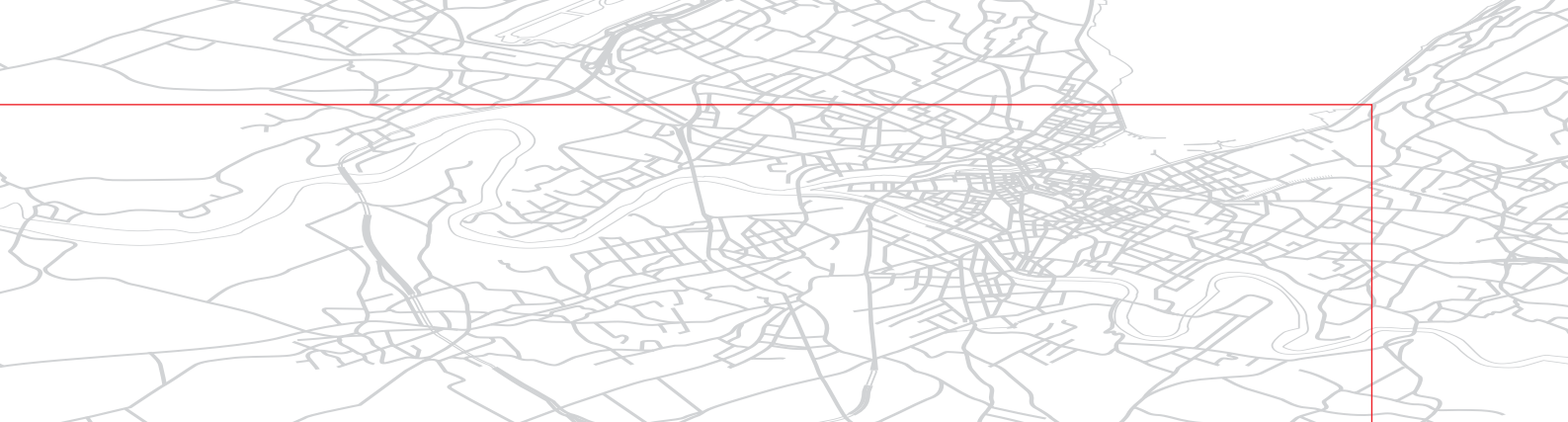
Un rebond des cours des actions reste envisageable en 2005, pour autant que l'économie surmonte sa phase actuelle de faiblesse. Par rapport à d'autres catégories d'actifs comme l'immobilier, dont les cours ont fortement monté ces dernières années dans les pays industrialisés, les actions sont relativement bon marché, compte tenu du bas niveau des taux d'intérêt. Le ratio cours/bénéfices, qui mesure le prix d'une action aux bénéfices attendus, a reculé sur les principaux marchés au-dessous de la moyenne des dix dernières années.

Cependant, le potentiel de hausse supplémentaire des cours des actions est relativement limité à court terme, car la croissance des bénéfices des sociétés cotées va ralentir de manière sensible en 2005. La majeure partie de l'amélioration des résultats des sociétés depuis 2001 a été obtenue par des mesures de restructuration visant à augmenter la productivité. On peut penser que, dans le cycle économique actuel, l'essentiel des gains de productivité possibles a été réalisé. Par conséquent, la progression future des bénéfices sera moins spectaculaire, car elle dépendra essentiellement de l'évolution du volume d'affaires. A long terme, la performance des actions sera étroitement liée à la croissance économique.

BCGE: stratégie prudente

Dans ce contexte incertain, la Banque Cantonale de Genève a poursuivi une politique de placement prudente. En 2004, nous avons légèrement augmenté la part des actions dans les mandats et diminué de manière marginale les liquidités. Les actifs en dollar US ont été réduits, afin de minimiser l'exposition à la devise américaine. Les placements en actions ont été concentrés sur les meilleurs fonds d'investissement du marché. Enfin, la partie obligataire a été investie en titres de durée moyenne et des critères de qualité très stricts ont été maintenus en ce qui concerne le choix des émetteurs.





Appartements subventionnés et en PPE	1:1
Construction, financée par la BCGE, de 61 appartements dans des immeubles de type villageois. Quelque 20 entreprises locales et une septantaine de spécialistes du bâtiment y ont œuvré pendant plus d'un an.	2004
	BCGE

RAPPORT DU REVISEUR DES COMPTES CONSOLIDES

A l'Assemblée générale des actionnaires de la
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité de réviseur des comptes consolidés, nous avons vérifié les comptes consolidés (pages 44 à 67) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

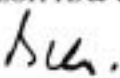

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds, en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques, et sont conformes à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

DELOITTE & TOUCHE SA

 
Pierre-Alain Bracher Alexandre Buga
Reviseurs responsables

Le 2 mars 2005

Comptes consolidés 2004

Bilan Groupe BCGE	44
Compte de résultat Groupe BCGE	45
Tableau de financement Groupe BCGE	46
Justification des capitaux propres Groupe BCGE	47
Annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE	48
1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel	48
2. Fondation de valorisation (www.fondval.ch)	48
3. Conventions avec l'actionnaire majoritaire	48
4. Principes régissant l'établissement des comptes consolidés	48
5. Gestion des risques	50
5.1 Surveillance consolidée	50
5.2 Risques de crédit	50
5.3 Risques de négoce international	51
5.4 Risques de marché	51
5.5 Risques concentrés	51
5.6 Risques opérationnels	51
5.7 Risques juridiques	51
6. Annexes aux comptes consolidés 2004	52
6.1 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan	52
6.2 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, immobilisations financières et participations	52
6.3 Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"	53
6.4 Immobilisations financières	53
6.5 Participations	53
6.6 Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participation des participations significatives	54
6.7 Présentation de l'actif immobilisé	55
6.8 Détail des autres actifs et autres passifs	55
6.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	56
6.10 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	57
6.11 Présentation des emprunts obligataires en cours	58
6.12 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	59
6.13 Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers	60
6.14 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes	61
6.15 Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger	61
6.16 Présentation du total de l'actif réparti par pays ou par groupes de pays	62
6.17 Présentation de l'actif et du passif répartis selon les monnaies les plus importantes pour le Groupe	63
6.18 Répartition des engagements conditionnels	64
6.19 Répartition des crédits par engagement	64
6.20 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	65
6.21 Répartition des opérations fiduciaires	65
6.22 Produits des intérêts	66
6.23 Charges d'intérêts	66
6.24 Résultat des opérations de négoce	66
6.25 Charges de personnel	66
6.26 Autres charges d'exploitation	66
6.27 Amortissements sur l'actif immobilisé	67
6.28 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	67
6.29 Produits extraordinaires	67
6.30 Charges extraordinaires	67
6.31 Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	67

Bilan Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Actif				
Liquidités	6.13	145'328	124'283	21'045
Créances résultant de papiers monétaires	6.13	649'251	809'824	-160'573
Créances sur les banques	6.13	1'086'391	1'094'555	-8'164
Créances sur la clientèle	6.13	5'401'726	6'001'368	-599'642
<i>dont Fondation de valorisation</i>		3'024'002	3'415'327	-391'325
Créances hypothécaires	6.13	5'984'063	6'019'955	-35'892
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	6.2	1'922	4'395	-2'473
Immobilisations financières	6.4	240'218	92'414	147'804
Participations mises en équivalence	6.5	18'268	15'393	2'875
Immobilisations corporelles	6.7	210'046	248'013	-37'967
Valeurs immatérielles	6.7	11'532	12'650	-1'118
Comptes de régularisation		33'570	33'292	278
Autres actifs	6.8	109'400	105'163	4'237
Total de l'actif		13'891'715	14'561'305	-669'590
Total des créances de rang subordonné		9'825	22'519	-12'694
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés		170'701	126'678	44'023
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		100'701	126'674	-25'973
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	6.13	1'462	1'216	246
Engagements envers les banques	6.13	283'309	481'986	-198'677
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	6.13	4'846'294	5'021'802	-175'508
Autres engagements envers la clientèle	6.13	3'532'141	3'353'869	178'272
Obligations de caisse	6.13	79'027	141'268	-62'241
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	6.13	4'324'100	4'737'280	-413'180
Comptes de régularisation		78'424	93'630	-15'206
Autres passifs	6.8	87'535	102'234	-14'699
Correctifs de valeurs et provisions	6.12	5'265	5'689	-424
Capital social		360'000	360'000	-
Réserves issues du capital		305'488	309'051	-3'563
Déficit / Réserves issues du bénéfice		-24'863	-35'780	10'917
Propres titres de participation		-17'536	-17'772	236
Ecart de conversion des monnaies étrangères		-766	-360	-406
Résultat du Groupe		31'835	7'192	24'643
Total du passif		13'891'715	14'561'305	-669'590
Total des engagements de rang subordonné		524'230	420'000	104'230
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés		224'444	188'659	35'785
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		223'012	184'930	38'082
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	6.18	504'839	486'148	18'691
Engagements irrévocables		125'302	196'015	-70'713
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		39'136	40'872	-1'736
Crédits par engagement	6.19	20'226	18'832	1'394
Instruments financiers dérivés: - sous-jacents	6.20	3'609'270	3'341'969	267'301
- valeurs de remplacement positives	6.20	69'532	94'236	-24'704
- valeurs de remplacement négatives	6.20	62'994	65'187	-2'193
Opérations fiduciaires	6.21	362'555	436'727	-74'172

Compte de résultat Groupe BCGE

Consolidé

	Notes	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes	6.22	397'184	417'015	-19'831
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce	6.22	1'139	4'667	-3'528
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	6.22	5'119	3'768	1'351
Charges d'intérêts	6.23	-224'474	-254'215	29'741
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>178'968</i>	<i>171'235</i>	<i>7'733</i>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		31'240	23'292	7'948
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		33'382	32'298	1'084
Produits des commissions sur les autres prestations de service		25'065	23'604	1'461
Charges de commissions		-9'000	-6'501	-2'499
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>80'687</i>	<i>72'693</i>	<i>7'994</i>
Résultat des opérations de négoce	6.24	9'172	18'377	-9'205
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		311	10'716	-10'405
Produits des participations		3'184	1'696	1'488
<i>dont participations mises en équivalence</i>		<i>3'184</i>	<i>1'696</i>	<i>1'488</i>
Résultat des immeubles		1'940	2'052	-112
Autres produits ordinaires		4'669	3'808	861
Autres charges ordinaires		-1'360	-4'726	3'366
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>8'744</i>	<i>13'546</i>	<i>-4'802</i>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>277'571</i>	<i>275'851</i>	<i>1'720</i>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	6.25	-110'322	-111'341	1'019
Autres charges d'exploitation	6.26	-88'313	-88'370	57
<i>Sous-total charges d'exploitation</i>		<i>-198'635</i>	<i>-199'711</i>	<i>1'076</i>
Bénéfice brut		78'936	76'140	2'796
Amortissements sur l'actif immobilisé	6.27	-23'321	-25'244	1'923
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	6.28	-31'234	-63'077	31'843
Résultat intermédiaire		24'381	-12'181	36'562
Produits extraordinaires	6.29	10'251	22'419	-12'168
Charges extraordinaires	6.30	-1'263	-1'075	-188
Impôts		-1'534	-1'971	437
Résultat de l'exercice		31'835	7'192	24'643

Tableau de financement Groupe BCGE

Consolidé

	2004 Source de fonds en 1'000 CHF	2004 Emploi de fonds en 1'000 CHF	2003 Source de fonds en 1'000 CHF	2003 Emploi de fonds en 1'000 CHF
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
- résultat de l'exercice	31'835	-	7'192	-
- amortissement sur l'actif immobilisé	22'203	-	24'095	-
- amortissement de goodwill	1'118	-	1'149	-
- autres amortissements	-	-	-	-
- attribution aux réserves issues du capital	-	3'563	-	1'839
- attribution écart de conversion des monnaies étrangères	-	406	-	360
- correctifs de valeurs et provisions	-	424	-	7'793
- comptes de régularisation actifs	-	278	21'180	-
- comptes de régularisation passifs	-	15'206	-	16'805
- autres rubriques	-	18'936	-	3'649
<i>Solde</i>	<i>16'343</i>		<i>23'170</i>	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé				
- autres participations	-	2'875	-	10'022
- immobilisations corporelles	15'764	-	35'655	-
- valeurs immatérielles	-	-	815	-
<i>Solde</i>	<i>12'889</i>		<i>26'448</i>	
Flux de fonds de l'activité bancaire				
<i>Opérations à moyen et long terme (> 1 an)</i>				
- engagements envers les banques	-	11'116	46'942	-
- engagements envers la clientèle	-	1'344	-	51'902
- obligations de caisse	-	6'553	-	63'739
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	-	652'995	-	554'720
- créances sur les banques	1'915	-	-	1'915
- créances sur la clientèle	567'293	-	1'401'700	-
- créances hypothécaires	-	782'478	-	962'406
- immobilisations financières	-	155'274	-	3'152
<i>Opérations à court terme</i>				
- engagements envers les banques	-	187'561	-	546'061
- engagements envers la clientèle	4'108	-	372'595	-
- obligations de caisse	-	55'688	-	22'678
- prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	239'815	-	-	32'000
- attribution aux réserves issues du bénéfice	3'725	-	11'605	-
- attribution propres titres de participation	236	-	-	17'772
- engagements résultant de papiers monétaires	246	-	-	494
- créances résultant de papiers monétaires	160'573	-	-	6'375
- créances sur les banques	6'249	-	-	281'587
- créances sur la clientèle	32'349	-	-	622'387
- créances hypothécaires	818'370	-	1'019'165	-
- immobilisations financières	7'470	-	19'085	-
- portefeuille de titres et de métaux précieux destinés au négoce	2'473	-	153'418	-
<i>Solde</i>		<i>8'187</i>		<i>142'678</i>
Total des variations de flux	21'045			93'060
Variation de la rubrique "liquidités" selon bilan		21'045	93'060	

Justification des capitaux propres Groupe BCGE

Consolidé

en 1'000 CHF

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	309'051
Déficit / Réserves issues du bénéfice	-28'588
Propres titres de participation	-17'772
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-360
Sous-total	622'331

+ Impacts de consolidation	3'724
----------------------------	-------

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004	626'055
--	----------------

+ Bénéfice du Groupe au 31 décembre 2004	31'835
- Achats de propres titres (au coût d'acquisition)	-5'820
+ Ventes de propres titres (au coût d'acquisition)	6'056
+/- Gains ou pertes d'aliénation de propres titres de participation	-3'562
+/- Ecart de conversion des monnaies étrangères	-406

Total des capitaux propres au 31 décembre 2004	654'158
---	----------------

Dont:	
Capital social libéré	360'000
Réserves issues du capital	305'488
Déficit / Réserves issues du bénéfice	-24'863
Bénéfice du Groupe	31'835
+/- Ecart de conversion des monnaies étrangères	-766
- Propres titres de participation	-17'536

Propres titres de participation (*titres au porteur*) En unités

Situation au 1 ^{er} janvier 2004	88'180
+ Achats	32'088
- Ventes	30'726
Situation au 31 décembre 2004	89'542

Prix de transaction moyen (valeur vénale moyenne)	CHF 195.84
Engagements conditionnels en relation avec des propres actions aliénées ou acquises	-
Actions au porteur détenues par son institution de prévoyance professionnelle	10'000
Propres actions réservées pour objectif déterminé	-
Instruments de capitaux propres détenus par des personnes proches	-
Dérivés sur propres actions	-

Annexes aux comptes consolidés 2004

Groupe BCGE

1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel

Le Groupe Banque Cantonale de Genève agit en tant que banque universelle et, en sa qualité de banque cantonale, a pour mission de contribuer au développement économique du Canton et de la région.

L'activité comprend des affaires de crédits hypothécaires, crédits commerciaux et privés ainsi que les crédits dans le domaine du négoce international. Le Groupe est également actif dans le domaine de la gestion de patrimoines ainsi qu'en matière d'opérations d'émissions et de placements sur les marchés financiers.

En fin d'année, l'effectif du Groupe s'établissait à 773.2 personnes après conversion en emplois à temps complet (829.0 en 2003).

La Banque poursuit une stratégie d'externalisation de son système de technologie de l'information, afin de se concentrer sur les activités à forte valeur ajoutée dans son domaine d'activité. Le mandat confié à Unicable Informatique Bancaire SA, Prilly, concerne principalement l'exploitation du système informatique central, son hébergement, le stockage des données, l'impression ainsi que l'envoi des documents bancaires de masse. La relation est gérée avec des contrats de service (SLA), conformément à la Circulaire CFB 99/2 sur l'outsourcing. De plus, depuis avril 2003, la Banque a transféré la gestion des postes de travail auprès de ce même prestataire de service.

2. Fondation de valorisation (www.fondval.ch)

Par convention tripartite du 27 juillet 2000 et son avenant signé le 19 novembre 2001, la République et canton de Genève, la Banque Cantonale de Genève et la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève ont réglé les principes généraux du transfert de certains actifs à la Fondation par la Banque.

Cette convention règle en particulier la cession desdits actifs, la fixation des modalités de financement et de remboursement entre la Fondation et la Banque.

En fin d'exercice, les prêts consentis à la Fondation s'élevaient à CHF 3'024'002'095 (CHF 3'415'326'546 en 2003). En 2004, la Fondation de valorisation a remboursé CHF 641 millions à la Banque. Cette dernière a, par ailleurs, repris un prêt de 250 CHF millions d'une autre banque. Ces prêts sont garantis par une caution simple de la République et canton de Genève d'un montant maximal de CHF 5 milliards. Une rémunération de cette caution simple est prévue par la convention tripartite. Un montant de CHF 1 mio a été versé au titre de l'exercice 2004 (CHF 1 mio en 2003).

3. Conventions avec l'actionnaire majoritaire

De par la Loi 8194 du 19 mai 2000 (loi accordant une autorisation d'emprunt de CHF 246'200'000 au Conseil d'Etat pour financer l'acquisition d'actions nominatives et au porteur de la Banque Cantonale de Genève) et par convention tripartite du 27 juillet 2000 entre la République et canton de Genève, la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève et la Banque, cette dernière pourrait être amenée à effectuer, immédiatement après l'assemblée générale, les remboursements des frais encourus par la Fondation, à savoir:

- les frais financiers,
- les frais de fonctionnement,
- les frais de réalisation (hors impôts de liquidation).

Ces remboursements interviendraient dans le cadre de la répartition du bénéfice annuel de la Banque, après constitution des provisions et des réserves nécessaires pour répondre aux exigences de fonds propres et, cas échéant, distribution d'un dividende.

L'Etat se substitue à la Banque pour la part des frais susmentionnés non payés par celle-ci à la Fondation dans le cadre de la répartition annuelle de son bénéfice. L'Etat s'est réservé le droit de se rembourser ultérieurement dans le cadre de la répartition des bénéfices des exercices suivants.

Le règlement en vigueur entre l'Etat, la Fondation de valorisation et la Banque, exige un accord tripartite avant que le caractère éligible des décomptes de frais susmentionnés soit avéré.

4. Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Normes de référence

Les comptes du Groupe Banque Cantonale de Genève sont présentés conformément au Code des obligations suisse, à la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne, à l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi qu'aux directives de la Commission fédérale des banques sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (état au 25 mars 2004).

Les comptes du Groupe sont préparés conformément au principe de l'image fidèle.

Date de clôture des comptes

La date de clôture des comptes est le 31 décembre de chaque année.

Périmètre de consolidation

Les banques, ainsi que les sociétés financières et immobilières, dont la consolidation présente une importance significative, sont comprises dans le périmètre de consolidation, selon les méthodes décrites ci-dessous.

	Total du bilan
	en CHF 1'000
Banque Cantonale de Genève, Genève	13'891'715
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	319'143
Anker Bank SA, Zurich	228'373
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	26'637
Investissements Fonciers SA, Lausanne	15'883
Synchrony Asset Management SA, Genève	6'152

Le Groupe s'engage à ce que les sociétés intégrées globalement respectent l'ensemble de leurs engagements contractuels.

Sociétés intégrées globalement

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire, financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50%, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sociétés mises en équivalence

Toutes les sociétés du Groupe opérant dans le secteur bancaire financier et immobilier, et détenues dans un but de placement permanent, dans lesquelles la maison mère détient une participation directe ou indirecte de 20 à 50%, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Modification du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice sous revue, le périmètre de consolidation n'a pas subi de modification.

Méthode de consolidation

Lors de l'acquisition d'une participation, la différence entre la valeur nette comptable des titres de participation dans la société consolidée et la part que ces titres représentent dans la situation nette de la société est répartie entre corrections de valeurs des éléments du bilan de la société consolidée et un écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan sous la rubrique "valeurs immatérielles" et les écarts de consolidation passifs sont affectés selon leur nature, aux réserves issues du bénéfice, aux réserves issues du capital, ou en diminution des valeurs immatérielles.

Les engagements et créances, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations réciproques entre sociétés consolidées, sont éliminés.

Les éléments du bilan et du compte de résultat en devises sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur à la date du bilan. Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques. La différence est comptabilisée en écart de conversion.

Principes d'évaluation

Les comptes consolidés sont fondés sur les comptes individuels des sociétés du Groupe établis selon des principes uniformes de comptabilisation et d'évaluation. Des retraitements spécifiques pour se conformer au principe de l'image fidèle sont effectués, principalement sur les propres titres de participation et de créance portés en déduction des positions passives correspondantes.

Principes de comptabilisation

Toutes les opérations sont enregistrées dans les livres du Groupe selon le principe de la date de conclusion.

Devises, billets et métaux précieux

Les postes de l'actif et du passif libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours en vigueur comme suit:

Principales monnaies	Unités monnaies	Cours au 31.12.2004	Cours au 31.12.2003
Dollar américain	1	1.1360	1.2465
Euro	1	1.5450	1.5595
Livre sterling	1	2.1813	2.2170

Les charges et les produits sont convertis aux cours en vigueur à la date de transaction.

Les gains et les pertes de cours résultant de cette conversion sont enregistrés sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Liquidités et créances résultant de papiers monétaires

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur nominale, les créances comptables étant enregistrées au prix de revient.

Créances et engagements sur les banques et sur la clientèle, créances hypothécaires

Les créances et les engagements sont enregistrés à leur valeur nominale, déduction faites des provisions jugées nécessaires. Les créances en souffrance, ainsi que les créances compromises, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeurs est couverte par des correctifs de valeurs individuels. Les créances compromises, ainsi que les sûretés obtenues, sont évaluées à la valeur de liquidation, en tenant compte d'une correction de valeur en fonction de la solvabilité du débiteur. Les opérations hors bilan sont aussi comprises dans cette évaluation. Les intérêts et les commissions correspondantes, qui demeurent impayés 90 jours après leur échéance, sont considérés en souffrance et sont comptabilisés directement sous "correctifs de valeurs et provisions". L'enregistrement au compte de résultat, dans les produits des intérêts et des escomptes, n'intervient, dans ce cas, qu'au moment du paiement effectif.

Pour les portefeuilles de crédits à la consommation (crédits personnels et leasings), constitués d'un grand nombre de petites créances homogènes, les corrections individuelles sont déterminées de manière forfaitaire sur la base de données historiques.

Prêts / emprunts de titres et mise / prise en pension

Les opérations de prêt / emprunt de titres et les opérations de mise / prise en pension de titres (Repurchase and Reverse Repurchase Agreements) sont comptabilisées comme suit:

- les montants en argent qui sont échangés sont portés au bilan;
- le transfert de titres n'implique pas une écriture au bilan lorsque la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposition sur les droits liés aux titres transférés;
- l'aliénation subséquente de titres reçus implique une saisie au bilan. Il en découle l'enregistrement à la valeur de marché d'un engagement non monétaire.

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce

Les valeurs en portefeuilles sont évaluées aux cours du marché à la date de clôture. Le résultat est enregistré sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce".

Selon le principe de l'image fidèle, prescrit au niveau du Groupe, les propres titres de créance ne sont plus évalués à la valeur de marché, mais à la valeur nominale, et sont portés en diminution des positions passives correspondantes. Les propres titres de participation sont portés, au niveau du Groupe, en déduction des Fonds Propres à concurrence du coût d'acquisition, sous la forme d'une position séparée "Propres titres de participation".

Le paiement des dividendes et les résultats des aliénations ultérieures sont attribués aux "Réserves issues du capital".

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les valeurs détenues à long terme, ainsi que les sociétés acquises dans un but stratégique et qui devraient être revendues à moyen terme.

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont comptabilisés à la valeur d'acquisition, l'agio ou le disagio est amorti sur la durée résiduelle.

Les autres titres de créances et de participation sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, soit à la valeur d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeurs estimés nécessaires.

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la revente sont portés au bilan au prix d'acquisition diminué, le cas échéant, des correctifs de valeurs et des coûts de liquidation économiquement nécessaires selon le principe de la valeur la plus basse.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties linéairement, sur la base de leur durée de vie prévisible, mais au maximum comme suit:

- 100 ans pour les immeubles d'exploitation,
- 10 ans pour les agencements,
- 8 ans pour le mobilier et les aménagements,
- 5 ans pour les machines,
- 3 à 5 ans pour les logiciels et matériels informatiques.

La Banque peut comptabiliser des amortissements extraordinaires, lorsque les circonstances l'exigent.

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles correspondent aux écarts d'acquisition constatés lors de la première consolidation. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur une durée de 5 ou 20 ans. L'amortissement sur 20 ans se justifie par la stratégie adoptée et la valeur de l'entité.

Impôts directs

La Banque comptabilise une estimation des impôts dus qui seront prélevés au titre de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers ouverts à la date du bilan sont évalués à leur valeur de marché. Les adaptations des valeurs de remplacement sont comptabilisées en fonction de l'intention qui préside à l'origine des opérations, à savoir:

- en cas d'opération de négoce, au compte de résultat, au prix du marché,
- en cas d'opérations de couvertures, de manière analogue à l'opération de base couverte.

Changements de principes comptables

Les principes comptables et d'évaluation n'ont pas été modifiés de manière significative.

5. Gestion des risques

Les différentes politiques de risques sont approuvées ou révisées par le conseil d'administration, conformément aux directives légales. Celles-ci sont appliquées dans toutes les entités du Groupe selon la même méthodologie. La Banque a mis en place différents comités de risque lui permettant de mesurer, de suivre et de gérer les risques pris. A ce sujet, voir aussi pages 30 et 31.

Principes fondamentaux

Le contrôle du risque est séparé des unités responsables de la prise de positions. La Banque a mis en place un département de Gestion des Risques venant renforcer les unités de front et les unités de contrôles.

Chaque membre de la direction générale est responsable des revenus et des coûts associés à la prise de risque qui peuvent survenir dans sa division et prend les dispositions préventives nécessaires pour leur maîtrise et leur réduction.

5.1 Surveillance consolidée

L'organisation de la gestion des risques au sein du Groupe s'inspire directement des principes de gestion de la Banque, afin d'obtenir une exhaustivité, une compréhension et une maîtrise uniformisée des risques au niveau consolidé. Le département de Gestion des Risques, au sein de la division Finances & Gestion des Risques, consolide les positions et les analyses; il établit les rapports mensuels et organise leurs présentations au comité de banque et au conseil d'administration sur une base trimestrielle. La diffusion des rapports et leurs revues systématiques avec les divisions de front durant les comités de risques et ALM (Asset & Liability Management), permet d'accroître l'efficacité de la démarche globale. Un système rassemble toutes les positions individuelles permettant une vue d'ensemble. Ces données, extraites des systèmes informatiques opérationnels, sont réconciliées mensuellement avec les données comptables.

5.2 Risques de crédit

Conformément aux directives en vigueur, l'analyse du risque de crédit s'effectue sur une base individuelle et sur une base consolidée au niveau du Groupe BCGE. La méthodologie, les hypothèses et les modèles utilisés sont documentés et validés par la direction générale. Avant l'introduction d'un nouveau produit ou d'une nouvelle activité, le comité de crédit procède à une analyse détaillée du risque de crédit.

La politique des crédits fixe le cadre qu'il convient d'appliquer à toute opération de crédit et prescrit des conditions différentes selon la capacité financière de l'emprunteur et selon la typologie de l'affaire. L'évaluation des sûretés est faite chaque année pour les crédits commerciaux, tous les 5 ans au maximum pour les crédits hypothécaires en 2^e rang et tous les 10 ans au maximum en 1^{er} rang. De plus, lors de renégociation avec le client, celles-ci sont réexaminées.

La compétence d'octroi du crédit est déterminée en fonction du montant pondéré de l'engagement. Les différents niveaux de compétence sont successivement: départements de front, comité de crédit, comité de banque et conseil d'administration.

Les paramètres majeurs de la mise en œuvre de la politique des risques de crédit à la BCGE sont:

- le rating des contreparties (tiers),
- l'établissement du taux du crédit (tiers et affaires) "Pricing",
- les limites (engagement maximum),
- la mesure des engagements et des garanties (affaires),
- les dépassements, les intérêts ou amortissements impayés (suivis),
- les différents produits bancaires et leurs risques associés (produits),
- les méthodologies d'évaluation des besoins en provisions.

Des ratings sont attribués aux crédits (notations de A à E, puis de F à I pour les affaires en périmètre de risques) et sont tenus à jour sur un système dédié, dont les informations sont reprises pour la gestion des risques.

Les ratings sont calculés objectivement, à l'aide d'un logiciel dont les paramétrages propres à la BCGE ont été effectués par la division Administration et Contrôle Crédits. La Gestion des Risques procède à des analyses statistiques de ces ratings.

La détérioration significative du rating déclenche une procédure d'examen du risque et, cas échéant, la constitution d'une provision et le transfert du dossier dans les unités Workout ou Contentieux.

La division Administration et Contrôle Crédits traite administrativement l'ensemble des crédits, et complète les contrôles formels et les contrôles d'informations qui sont effectués par les divisions de front qui octroient les crédits.

La division Administration et Contrôle Crédits, et le département Opérations de Marchés ont chacun leurs tâches propres de contrôle pour les dépassements de limites, les détériorations de ratings, les concentrations de risques par secteurs économiques et par groupes économiques. Les divisions de front, Entreprises, Grand Public et Réseaux et Gestion de Patrimoines Privés, effectuent une première évaluation des risques lors de l'ouverture de prestations et de l'octroi d'un crédit. Les contrôles des risques en place sont régulièrement révisés, adaptés et améliorés. Un comité des risques se réunit régulièrement. Des rapports de positions globales de crédit sont distribués chaque mois pour l'ensemble des crédits. Chaque rapport présente la répartition de l'intégralité du portefeuille de crédits par types (hypothèques commerciales, hypothèques habitations à taux fixe ou à taux variable, pour citer les principaux), par domaine d'activité (codes NOGA) ainsi que par classe de rating attribuée.

Une base de données rassemble les montants à risque en cas de défaut (EAD – Exposure At Default). Les EAD sont les montants des affaires passant en périmètre de risques et donc provisionnés. Une liste complémentaire recueille, après règlement de chaque cas transféré aux départements Workout et Contentieux, le montant récupéré et le montant effectivement perdu (LGD – Loss Given Default). La compilation des informations sur les cas traités permet de disposer des éléments statistiques nécessaires à la prévision. Ces éléments constitutifs de la méthode Advanced IRB et des accords de "Bâle II" sont complétés par l'établissement des matrices de probabilité de transition de ratings.

Les risques importants (gros risques selon l'art. 21 OB) sont établis au moins mensuellement et sont présentés sur une base trimestrielle au conseil d'administration, ainsi qu'à l'organe de révision externe. Le conseil d'administration revoit annuellement les limites banques en tenant compte des fluctuations financières et des risques géopolitiques.

5.3 Risques de négoce international

Les risques de négoce international font l'objet d'un suivi et d'une analyse constante. La connexion du système informatique dédié avec le système de gestion des risques permet une analyse de situation où chaque tiers est présenté avec son rating, ses limites et ses encours. Les analyses par type de produits traités complètent cette image. Les positions hors engagement, ou en risque indirect, ont été identifiées dans les systèmes d'information.

5.4 Risques de marché

Les risques de marché sont dus aux facteurs de risques tels que les variations de cours de change, d'indices boursiers et de taux d'intérêts.

La politique de risques de taux a été approuvée par le conseil d'administration, qui en délègue la gestion à la direction générale. Le comité Asset Liability Management (ALM) se réunit sur une base mensuelle. Ce comité contribue à l'aide à la décision pour le pilotage du bilan de la Banque, selon les évolutions possibles de la marche des affaires, de la situation des marchés financiers et

d'autres paramètres. Les résultats des rapports établis par la Gestion des Risques y sont présentés et discutés: conformément aux prescriptions légales, l'effet sur les revenus (à court terme) et l'effet sur la valeur (à long terme) d'une fluctuation des taux d'intérêts y sont analysés.

Toutes les opérations significatives de *trading* sont suivies sur un système unique, ce qui permet l'évaluation sans délai des risques encourus. La connexion avec le système informatique de gestion des risques permet de plus l'établissement synchronisé des rapports de consommation de fonds propres pour ces opérations de négoce.

Un département indépendant est chargé du suivi constant du respect des limites et du suivi des *stop-loss* de la Salle des marchés. Le département Gestion des Risques effectue également un suivi.

5.5 Risques concentrés

Le système informatique intégré de gestion des risques permet de calculer les besoins en fonds propres pour chaque opération et de les agglomérer par groupes économiques. Dans un souci de prévention, une attention rigoureuse est portée aux concentrations possibles de crédit. Hormis la Fondation de valorisation qui a fait l'objet d'une dérogation de la CFB, aucune position ne dépasse la limite de consommation de plus de 25% des fonds propres. Le suivi de ces positions est constant et le rapport réglementaire exigé trimestriellement est établi systématiquement chaque mois, en interne. Moins de 5 positions apparaissent au-dessus de la limite d'annonce de 10% de consommation des fonds propres, notamment l'Etat de Genève et des banques. De fait, les risques concentrés au sens de l'article 21 OB ne représentent pas un risque important pour la BCGE.

5.6 Risques opérationnels

Les nouvelles directives et instructions publiées par les organes régulateurs, notamment les nouvelles dispositions antiblanchiment et de compliance, sont analysées dès leur publication par les départements Administration des Prestations et Compliance et Gestion des Risques. Elles sont présentées lors des comités ad hoc, et mises en œuvre. Les instructions administratives et autres directives internes sont constamment mises à jour et accessibles à tous les employés sur l'Intranet de la Banque.

L'analyse effectuée sur les points de vulnérabilité informatique selon la méthode MARION (Méthode d'Analyse des Risques par Optimisation de Niveaux) est suivie. La démarche à effectuer pour le contrôle des risques opérationnels, en adéquation avec les directives de "Bâle II", a été élaborée et sa mise en œuvre a débuté.

5.7 Risques juridiques

Le département Juridique dépend directement du président de la direction générale. Ses missions consistent notamment à identifier les risques juridiques, à assurer la défense des intérêts de la Banque et à appuyer les gestionnaires dans les relations clientèle. Il intervient ainsi dès qu'un risque potentiel est décelé, contrôle sa problématique et, le cas échéant, mandate un avocat externe avec lequel il traite le dossier. Le provisionnement des risques est le résultat d'une analyse individuelle des dossiers. Les provisions nécessaires sont portées au passif sous "correctifs de valeurs et provisions".

Actuellement, la Banque est impliquée dans des procédures judiciaires, liées au passé, tant en qualité de défenderesse que demanderesse, dont les aboutissements ne sont pas prévisibles à ce jour.

6. Annexes aux comptes consolidés 2004**6.1 Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan**

	Nature des couvertures			
	Garanties hypothécaires en 1'000 CHF	Autres garanties en 1'000 CHF	En blanc en 1'000 CHF	Total en 1'000 CHF
Prêts				
Créances sur la clientèle	250'502	3'844'823	1'306'401	5'401'726
Créances hypothécaires, dont:	5'964'817	3'293	15'953	5'984'063
• Immeubles d'habitation	4'939'912	–	–	4'939'912
• Immeubles commerciaux	537'003	–	–	537'003
• Artisans et industries	335'236	–	–	335'236
• Autres	152'666	–	–	152'666
Total des prêts 31.12.2004	6'215'319	3'848'116	1'322'354	11'385'789
Total des prêts 31.12.2003	6'270'622	3'771'927	1'978'774	12'021'323
Hors bilan				
Engagements conditionnels	–	–	504'839	504'839
• Cautions / Garanties	–	–	108'265	108'265
• Crédits documentaires	–	–	396'574	396'574
Engagements irrévocables	7'920	–	117'382	125'302
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	–	–	39'136	39'136
Crédits par engagement	–	–	20'226	20'226
Total hors bilan 31.12.2004	7'920	–	681'583	689'503
Total hors bilan 31.12.2003	–	–	741'867	741'867

	Montant brut en 1'000 CHF	Valeur estimée de réalisation des sûretés en 1'000 CHF	Montant net en 1'000 CHF	Correctifs de valeurs individuels en 1'000 CHF
Prêts compromis				
31.12.2004	705'477	113'283	592'194	592'194
31.12.2003	873'857	83'894	789'963	789'963

6.2 Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce, immobilisations financières et participations**Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce**

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
• Titres de créances - cotés (coté = négocié auprès d'une bourse reconnue)	104	3'094
• Titres de participation	79	705
• Métaux précieux	1'739	596
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'922	4'395

6.3 Créances et engagements essentiels contenus dans d'autres rubriques du bilan, évalués au prix du marché et dont le résultat est mentionné sous la rubrique "Résultat des opérations de négoce"	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
• Valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres actifs)	14'649	25'571
• Valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés dont le résultat est comptabilisé sous la rubrique "Résultat de négoce" (Autres passifs)	6'379	16'418

6.4 Immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Immobilisations financières				
Titres de créance	165'484	8'977	167'092	9'797
<i>dont évalués selon le principe de "l'accrual method"</i>	163'832		165'388	
<i>dont évalués selon le principe de la valeur la plus basse</i>	1'652	8'977	1'704	9'797
Titres de participation	57'694	65'162	69'568	77'807
<i>dont participations qualifiées*</i>	31'468	29'588	32'504	32'830
Immeubles	17'040	18'275	17'040	18'975
Total des immobilisations financières	240'218	92'414	253'700	106'579

*Au minimum 10% du capital ou des voix

6.5 Participations	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Sans valeur boursière	18'268	15'393
Total des participations	18'268	15'393

6.6 Indication de la raison sociale, du siège, de l'activité, du capital social et des taux de participation des participations significatives

6.6.1 Participations consolidées

Nom, siège	Activité	Capital en l'000	% de part.
Intégration globale			
Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon	Banque	EUR 15'250	100
Anker Bank SA, Zurich	Banque	CHF 20'000	100
Synchrony Asset Management SA, Genève	Gestion institutionnelle	CHF 3'700	100
Intégration par mise en équivalence			
Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, Lyon	Société immobilière	EUR 2'088	50
Investissements Fonciers SA, Lausanne	Direction de fonds de placement	CHF 1'000	42

La Banque a convenu un pacte d'actionnaire en date du 26 novembre 2004 sur l'acquisition d'une participation de 33 1/3% dans Dixence SAS et la cession de 16 2/3% de Compagnie Foncière Franco-Suisse SAS, qui seront effectives courant 2005.

6.6.2 Immobilisations financières

Nom, siège	Activité	Capital en l'000 CHF	% de part.
Secteur industriel (détention 50% et plus)			
Sécheron SA, Genève	Industrie	10'000	100
Autres secteurs (détention 33 1/3% et plus et dont le prix d'acquisition dépasse CHF 1'000'000)			
Office genevois de cautionnement mutuel, Genève	Soutien aux PME	5'075	69

La Banque détient d'autres participations permanentes non significatives.

6.7 Présentation de l'actif immobilisé	31.12.2003 en 1'000 CHF			31.12.2004 en 1'000 CHF			
	Valeur d'acqui- sition	Amortis- sements cumulés	Valeur comptable	Investis- sements	Désinves- tisements	Amortis- sements	Valeur comptable
Participations							
Participations évaluées selon la méthode de la mise en équivalence	15'393	–	15'393	2'875	–	–	18'268
Total des participations	15'393	–	15'393	2'875	–	–	18'268
Immeubles							
Immeubles et installations à l'usage de la Banque	176'787	–12'722	164'065	70	–24'065	–4'541	135'529
Autres immeubles	78'693	–21'354	57'339	–	–	–1'180	56'159
Total des immeubles	255'480	–34'076	221'404	70	–24'065	–5'721	191'688
Autres immobilisations corporelles	56'364	–29'755	26'609	8'303	–72	–16'482	18'358
Total des immobilisations corporelles	311'844	–63'831	248'013	8'373	–24'137	–22'203	210'046
Valeurs immatérielles							
(goodwill de consolidation)	19'542	–6'892	12'650	–	–	–1'118	11'532
Valeur d'assurance incendie des immeubles			614'247				566'399
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles			136'869				121'287
Engagements: terme de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation			182				203

Le solde d'ouverture de la colonne "Amortissements cumulés" comprend des correctifs de valeurs et provisions sur autres immeubles pour CHF 18.52 mios.

6.8 Détail des autres actifs et autres passifs	31.12.2004 en 1'000 CHF		31.12.2003 en 1'000 CHF	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Valeurs de remplacement des instruments financiers	69'532	62'994	94'236	65'187
Compte de compensation	12'268	–	–	12'669
Etalement gains s/swaps	–	2'150	–	2'963
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	2'272	13'656	1'840	14'805
Titres et coupons	562	1'791	351	2'039
Frais d'émission / Emprunts obligataires à amortir	6'365	–	6'340	–
Autres	18'401	6'944	2'396	4'571
Total	109'400	87'535	105'163	102'234

6.9 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

	Situation au 31.12.2004 en 1'000 CHF	
	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie	Engagements effectifs
BNS		
Limite	200'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	225'000	–
Bourse électronique suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	24'600	24'600
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'738'013	3'738'013
Total des emprunts	2'651'000	2'651'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2004	31.12.2003
Prétentions découlant de la mise en gage de "cash" lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	22'000	35'000
Engagements découlant du "cash" reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	50'000	–
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	50'020	–
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	22'005	35'006
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

6.10 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	15'629	29'223

Description du plan

La Fondation de prévoyance professionnelle de la BCGE est une caisse en primauté des prestations, mais orientée primauté des cotisations selon le chiffre 4 de la recommandation Swiss GAAP RPC 16. En effet, les cotisations de l'employeur et des employés sont définies à l'avance et de manière fixe selon le règlement de ladite Fondation. Les risques de placements ou actuariels ne sont pas supportés par l'employeur, les excédents générés par la Fondation dans le passé ont été utilisés pour améliorer les prestations en cas de retraite anticipée.

La Fondation de prévoyance de la BCGE représente la principale caisse de pension du Groupe et couvre l'ensemble des employés de la maison mère ainsi que certaines filiales. Les autres plans existants ne sont pas significatifs.

Cercle des intéressés et droits

Le cercle des assurés est composé d'actifs et de pensionnés. L'affiliation intervient dès le début des rapports de service, mais au plus tôt le 1^{er} janvier suivant le 17^e anniversaire pour l'assurance des risques de décès et d'invalidité, et le 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire pour l'assurance-retraite.

L'affiliation est obligatoire pour tous les employés dont le salaire annuel atteint au moins le montant minimum fixé par l'art. 2 al. 1 LPP, à l'exception:

- des employés engagés pour une durée limitée n'excédant pas 3 mois;
- des employés exerçant une activité accessoire, s'ils sont déjà assujettis à l'assurance obligatoire pour une activité lucrative à titre principal ou s'ils exercent une activité indépendante à titre principal.

L'affiliation cesse dès la dissolution des rapports de travail.

Prestations assurées

Tous les assurés, hommes et femmes, ont droit aux prestations de retraite dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 62^e anniversaire, mais au plus tard dès le 1^{er} jour du mois qui suit leur 65^e anniversaire. La prestation de retraite est déterminée en fonction du dernier salaire fixe assuré, des années d'assurance accomplies et achetées et du degré moyen d'occupation. Une retraite anticipée est possible dès l'âge de 56 ans, moyennant une réduction, fixée par le règlement de la Fondation, de la prestation de retraite. Les autres prestations également assurées comprennent un pont AVS remboursable ou non remboursable, une rente d'invalidité viagère, de conjoint survivant, d'orphelin, d'enfant d'invalidité et d'enfant de retraité AVS.

Cotisations réglementaires

La cotisation fixe, selon le règlement de la Fondation, est de 25.5% du salaire assuré (salaire brut moins déduction de coordination de CHF 13'000), répartie à raison de 8.5% à charge de l'employé et de 17% à charge de l'employeur.

Réserves de contributions de l'employeur

Sans objet, le règlement de la caisse ne le prévoyant pas.

Engagements résultant de la dissolution des rapports de travail dans la mesure où il n'existe pas de provision

En cas de dissolution des rapports de travail, la caisse de pension procède au versement de la prestation de libre passage, laquelle est équivalente à la valeur actuelle des prestations acquises, mais au moins à la prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP.

Valeur actuelle des réductions futures de cotisations existant déjà sur les fonds libres

Sans objet.

6.11 Présentation des emprunts obligataires en cours

6.11.1 Emprunts obligataires et Centrale de lettres de gage (CLG) des banques cantonales suisses	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Emprunts obligataires	1'673'100	1'914'280
CLG	2'651'000	2'823'000
Total	4'324'100	4'737'280
Taux moyen à la date de clôture	3.45%	3.36%

6.11.2 Emprunts obligataires				Valeur nominale	Titres détenus en propre	Montant en cours	Montant par échéance
Echéance anticipée / finale	Année d'émission	Taux %	en 1'000 CHF	en 1'000 CHF	en 1'000 CHF	en 1'000 CHF	en 1'000 CHF
2005	1998	1.0500	125'000	–	125'000 **		
2005	1995	5.1250	100'000	2'915	97'085		
2005	1999	0.9683	50'000	–	50'000 **		
2005	1995	5.0000	84'230	500	83'730 *		
2005	1998	1.0100	100'000	–	100'000 **	455'815	2005
2006	1996	4.5000	100'000	2'390	97'610 *		
2006	1998	3.5000	100'000	3'385	96'615		
2006	1999	0.9650	200'000	–	200'000 **		
2006	2001	1.2483	40'000	–	40'000 **	434'225	2006
2007	1997	4.0000	200'000	3'835	196'165		
2007	2000	0.9917	50'000	–	50'000 **		
2007	1997	4.2500	100'000	1'905	98'095 *	344'260	2007
2008	1998	4.2500	120'000	715	119'285 *	119'285	2008
2009	1999	3.2500	100'000	440	99'560		
2009	1997	4.0000	100'000	45	99'955	199'515	2009
2014	2004	3.5000	120'000	–	120'000 *	120'000	2014
Total			1'689'230	16'130	1'673'100		
<i>dont de rang subordonné</i>			524'230	5'510	518'720		

* = Emprunt obl. rang subordonné

** = Placement Privé s/base Libor

6.12 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat au 31.12.2003* en 1'000 CHF	Utilisations conformes à leur but en 1'000 CHF	Recouvrement, intérêts en souffrance, différences de change en 1'000 CHF	Nouvelles constitutions en 1'000 CHF	Dissolutions en 1'000 CHF	Etat au 31.12.2004 en 1'000 CHF
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	870'858	-276'711	-1'251	55'325	-18'348	629'873
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	27'515	-10'836	-	1'998	-1'272	17'405
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	12'357	-1'910	20	2'096	-9'489	3'074
Autres provisions	19'587	-	-	1'650	-	21'237
Total des correctifs de valeurs et provisions	930'317	-289'457	-1'231	61'069	-29'109	671'589
A déduire: correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-917'670					-666'324
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan*	12'647					5'265
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-

Dans les comptes du Groupe et conformément au dispositif légal, les mouvements ci-dessus dans les correctifs de valeurs et provisions sont présentés de manière brute.

*La présentation des correctifs de valeurs a été adaptée selon la nouvelle Swiss GAAP RPC 23, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Le solde d'ouverture de "Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation" a été corrigé d'une provision pour litige de CHF 6.9 mios, présentée antérieurement sous "Comptes de régularisation passif".

6.13 Présentation de la structure des échéances de l'actif circulant, des immobilisations financières et des fonds étrangers

	A vue	Dénouçable	Durée d'échéance résiduelle				Immobilisé	Total
			Jusqu'à 3 mois	De 3 à 12 mois	De 12 mois à 5 ans	De plus de 5 ans		
en 1'000 CHF								
Actif circulant								
Liquidités	145'328	–	–	–	–	–	–	145'328
Créances résultant de papiers monétaires	47	–	350'381	298'823	–	–	–	649'251
Créances sur les banques	43'554	2'869	944'396	95'572	–	–	–	1'086'391
Créances sur la clientèle	795'293	830'758	253'858	1'555'291	1'788'624	177'902	–	5'401'726
Créances hypothécaires	65'579	1'218'606	196'390	708'797	3'198'476	596'215	–	5'984'063
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'922	–	–	–	–	–	–	1'922
Immobilisations financières	58'686	–	–	–	50'602	113'882	17'048	240'218
Total de l'actif circulant 31.12.2004	1'110'409	2'052'233	1'745'025	2'658'483	5'037'702	887'999	17'048	13'508'899
31.12.2003	1'254'966	2'365'255	1'999'894	2'952'474	4'875'851	680'072	18'282	14'146'794
Fonds étrangers								
Engagements résultant de papiers monétaires	1'462	–	–	–	–	–	–	1'462
Engagements envers les banques	20'978	–	44'840	98'429	51'603	67'459	–	283'309
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	698'561	4'147'733	–	–	–	–	–	4'846'294
Autres engagements envers la clientèle	1'840'782	–	1'135'145	461'082	91'132	4'000	–	3'532'141
Obligations de caisse	–	–	10'534	11'912	49'913	6'668	–	79'027
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	–	–	86'000	759'815	2'598'285	880'000	–	4'324'100
Total des fonds étrangers 31.12.2004	2'561'783	4'147'733	1'276'519	1'331'238	2'790'933	958'127	–	13'066'333
31.12.2003	3'119'451	4'085'201	976'287	1'135'414	3'100'365	1'320'703	–	13'737'421

6.14 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que des crédits aux organes

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Créances envers les sociétés liées	3'311'103	4'012'122
<i>dont Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève</i>	<i>3'024'002</i>	<i>3'415'327</i>
Engagements envers les sociétés liées	66'182	46'561
Créances provenant de crédits aux organes	5'197	4'617

Les créances envers les sociétés liées (hors Fondation) sont constituées en majeure partie par des créances hypothécaires à des fondations immobilières de droit public liées à l'Etat de Genève. Les engagements envers les sociétés liées correspondent aux comptes courants des fondations de droit public. Les conditions octroyées à la Fondation de valorisation sont conformes à celles octroyées à des collectivités publiques.

Les crédits aux organes sont principalement constitués par des créances hypothécaires. Ceux qui sont accordés aux membres de la direction générale le sont aux mêmes conditions standard que ceux accordés aux employés de la Banque.

Les créances et les engagements sur le Canton, présentés en pied de bilan, découlent d'opérations bancaires exécutées à des conditions standard.

Enfin, la Banque a versé CHF 3.8 mio à l'Etat de Genève au titre des rémunérations: de la caution simple sur les financements de la Fondation de valorisation (CHF 1 mio) et de la garantie accordée aux dépôts d'épargne (CHF 2.8 mio).

6.15 Présentation du total de l'actif et du passif répartis entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2004 en 1'000 CHF		31.12.2003 en 1'000 CHF	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actif				
Liquidités	134'203	11'125	120'259	4'024
Créances résultant de papiers monétaires	648'171	1'080	799'734	10'090
Créances sur les banques	316'601	769'790	282'973	811'582
Créances sur la clientèle	4'503'835	897'891	5'047'925	953'443
Créances hypothécaires	5'969'838	14'225	6'006'731	13'224
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	1'859	63	3'730	665
Immobilisations financières	240'178	40	88'150	4'264
Participations mises en équivalence	12'179	6'089	9'978	5'415
Immobilisations corporelles	209'805	241	247'624	389
Valeurs immatérielles	11'532	-	12'650	-
Comptes de régularisation	31'664	1'906	31'076	2'216
Autres actifs	108'306	1'094	101'094	4'069
Total de l'actif	12'188'171	1'703'544	12'751'924	1'809'381
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires	1'462	-	1'216	-
Engagements envers les banques	211'410	71'899	420'346	61'640
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'353'373	492'921	4'566'783	455'019
Autres engagements envers la clientèle	3'232'447	299'694	3'070'338	283'531
Obligations de caisse	79'027	-	141'268	-
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	4'324'100	-	4'737'280	-
Comptes de régularisation	77'150	1'274	93'211	419
Autres passifs	84'141	3'394	99'300	2'934
Correctifs de valeurs et provisions	4'720	545	4'466	1'223
Capital social	360'000	-	360'000	-
Réserves issues du capital	305'488	-	309'051	-
Déficit / Réserves issues du bénéfice	-24'863	-	-35'780	-
Propres titres de participation	-17'536	-	-17'772	-
Ecart de conversion des monnaies étrangères	-766	-	-360	-
Résultat du Groupe	31'835	-	7'192	-
Total du passif	13'021'988	869'727	13'756'539	804'766

6.16 Présentation du total de l'actif réparti par pays ou par groupes de pays 2004

	31.12.2004 en 1'000 CHF		31.12.2003 en 1'000 CHF	
	Montant	Part en %	Montant	Part en %
Actif				
Europe				
Suisse	12'188'171	87.7	12'751'924	87.6
France	561'483	4.0	605'084	4.2
Royaume-Uni	179'639	1.3	134'908	0.9
Autriche	171'310	1.2	121'862	0.8
Allemagne	142'588	1.0	261'677	1.8
Italie	48'277	0.4	96'248	0.7
Turquie	47'019	0.4	36'030	0.2
Grèce/Chypre	43'758	0.3	51'953	0.4
Belgique	39'484	0.3	55'551	0.4
Luxembourg	20'893	0.2	25'930	0.2
Autres	143'759	1.0	120'282	0.8
Amérique du Nord				
Etats-Unis	154'324	1.1	178'283	1.2
Canada	641	0.0	1'736	0.0
Amériques du Sud et Centrale	107'335	0.8	74'921	0.5
Afrique	3'292	0.0	493	0.0
Moyen-Orient	14'086	0.1	10'247	0.1
Asie				
Japon	553	0.0	4'487	0.0
Autres	23'719	0.2	28'690	0.2
Australie / Océanie				
Australie	1'247	0.0	829	0.0
Autres	137	0.0	170	0.0
Total de l'actif	13'891'715	100.0	14'561'305	100.0

**6.17 Présentation de l'actif et du passif répartis
selon les monnaies les plus importantes
pour le Groupe**

	2004				
	31.12.2004 Monnaies en 1'000 CHF				
	CHF	USD	EUR	AUTRES	METAUX
Actif					
Liquidités	105'572	1'757	36'225	1'774	–
Créances résultant de papiers monétaires	648'171	1'080	–	–	–
Créances sur les banques	813'019	191'398	58'774	17'260	5'940
Créances sur la clientèle	4'205'597	489'957	701'727	4'376	69
Créances hypothécaires	5'978'918	182	4'963	–	–
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	120	6	57	–	1'739
Immobilisations financières	240'166	–	52	–	–
Participations mises en équivalence	9'951	–	8'317	–	–
Immobilisations corporelles	209'805	–	241	–	–
Valeurs immatérielles	12'346	–	–814	–	–
Comptes de régularisation	28'931	933	3'684	22	–
Autres actifs	94'458	–	14'942	–	–
Total des positions portées à l'actif	12'347'054	685'313	828'168	23'432	7'748
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	872'531	104'906	144'899	20'411	–
Total actif	13'219'585	790'219	973'067	43'843	7'748
Passif					
Engagements résultant de papiers monétaires	1'444	5	13	–	–
Engagements envers les banques	6'947	61'889	203'905	10'499	69
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4'814'451	–	31'843	–	–
Autres engagements envers la clientèle	3'087'049	192'239	228'221	19'557	5'075
Obligations de caisse	79'027	–	–	–	–
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts	4'324'100	–	–	–	–
Comptes de régularisation	77'000	95	1'327	2	–
Autres passifs	81'373	205	5'938	19	–
Correctifs de valeurs et provisions	4'720	–	545	–	–
Capital social	360'000	–	–	–	–
Réserves issues du capital	305'488	–	–	–	–
Déficit / Réserves issues du bénéfice	–24'863	–	–	–	–
Propres titres de participation	–17'536	–	–	–	–
Ecart de conversion des monnaies étrangères	–766	–	–	–	–
Résultat du Groupe	31'835	–	–	–	–
Total des positions portées au passif	13'130'269	254'433	471'792	30'077	5'144
Engagements de livraisons découlant d'opérations au comptant, à terme et en options	129'277	480'829	506'545	14'597	–
Total passif	13'259'546	735'262	978'337	44'674	5'144
Position nette par devise	–39'961	54'957	–5'270	–831	2'604

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

6.18 Répartition des engagements conditionnels	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Garanties irrévocables	108'265	119'104
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs	396'574	367'044
Engagements conditionnels	504'839	486'148

6.19 Répartition des crédits par engagement	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Engagements résultant de paiements différés	20'226	18'832
Crédits par engagement	20'226	18'832

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

annexes aux comptes consolidés 2004 Groupe BCGE

annexes aux comptes consolidés 2004 **Groupe BCGE**

6.20 Répartition des instruments financiers dérivés ouverts à la fin de l'exercice	INSTRUMENTS DE NÉGOCE			INSTRUMENTS DE COUVERTURE		
	Valeurs de remplacement positives en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement négatives en 1'000 CHF	Montants des sous-jacents en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement positives en 1'000 CHF	Valeurs de remplacement négatives en 1'000 CHF	Montants des sous-jacents en 1'000 CHF
Instruments de taux						
Contrats à terme, yc FRAs	–	–	–	–	–	–
Swaps	–	–	–	54'539	56'116	2'296'360
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	344	499	161'642
Options (<i>exchange traded</i>)	–	–	–	–	–	–
Total instruments de taux	–	–	–	54'883	56'615	2'458'002
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	5'360	3'640	217'591	–	–	–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	8'609	2'059	845'684	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	528	528	79'472	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	–	–	–	–	–	–
Total devises / Métaux précieux	14'497	6'227	1'142'747	–	–	–
Titres de participation / Indices						
Contrats à terme	–	–	–	–	–	–
Futures	–	–	–	–	–	–
Options (OTC)	–	–	–	–	–	–
Options (<i>exchange traded</i>)	152	152	8'521	–	–	–
Total titres de participation / Indices	152	152	8'521	–	–	–
Total au 31.12.2004	14'649	6'379	1'151'268	54'883	56'615	2'458'002
Total au 31.12.2003	25'571	16'418	1'146'271	68'665	48'769	2'195'698

La Banque n'a pas conclu de contrat spécifique de *netting*.

6.21 Répartition des opérations fiduciaires

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Placements fiduciaires auprès de tiers	353'922	428'066
Prêts fiduciaires	8'633	8'661
Opérations fiduciaires	362'555	436'727

6.22 Produits des intérêts	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Avances aux banques et aux clients	394'557	414'953
Effets de change et papiers monétaires	2'627	2'062
Intérêts et dividendes des immobilisations financières	5'119	3'768
Intérêts et dividendes des portefeuilles négoce	1'139	4'667
Total	403'442	425'450
6.23 Charges d'intérêts	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Intérêts s/emprunts de rang subordonné	19'295	19'411
Autres intérêts débiteurs	205'179	234'804
Total	224'474	254'215
6.24 Résultat des opérations de négoce	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Commerce de devises et de billets de banque y compris produits dérivés	8'108	13'793
Négoce de métaux précieux	16	88
Négoce de titres	1'048	4'496
Total	9'172	18'377
<i>Voir note annexe 4.11 (annexes aux comptes maison mère)</i>		
6.25 Charges de personnel	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Salaires et gratifications	85'443	87'386
AVS, AI, APG et autres contributions légales	8'342	7'219
Contributions aux institutions de prévoyance	10'851	12'371
Autres frais de personnel	5'686	4'365
Total	110'322	111'341
6.26 Autres charges d'exploitation	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Locaux	11'594	10'759
Informatique	39'049	36'874
Machines, mobilier et véhicules	326	472
Autres charges d'exploitation	37'344	40'265
Total	88'313	88'370

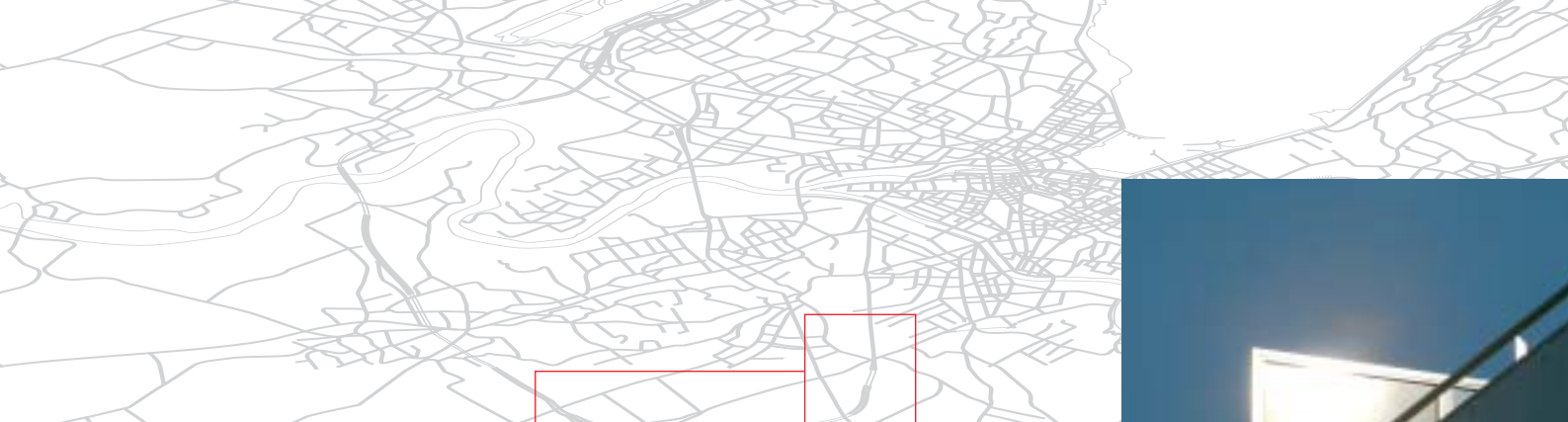
6.27 Amortissements sur l'actif immobilisé	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Installations permanentes	5'721	9'575
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	12'976	11'562
Matériel, mobilier et véhicules	3'506	2'958
Participations et goodwill	1'118	1'149
Total	23'321	25'244

6.28 Correctifs de valeurs, provisions et pertes	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Correctifs de valeurs et provision pour risques de recouvrement sur créances	36'977	41'683
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	-7'393	2'874
Autres provisions	1'650	18'520
Total	31'234	63'077

6.29 Produits extraordinaires	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Ventes d'actifs immobilisés	9'974	19'984
Dissolution de réserves pour risques bancaires généraux	-	-
Ventes de participations	-	-
Autres	277	2'435
Total	10'251	22'419

6.30 Charges extraordinaires	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de valorisation	1'000	1'000
Autres charges extraordinaires	263	75
Total	1'263	1'075

6.31 Indications des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile d'exploitation	31.12.2004 en 1'000 CHF		31.12.2003 en 1'000 CHF	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Résultat des opérations d'intérêts	172'638	6'330	164'783	6'452
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	78'286	2'401	70'054	2'639
Résultat des opérations de négoce	9'172	-	18'377	-
Autres résultats ordinaires	5'556	3'188	12'323	1'223
Charges d'exploitation	-193'559	-5'076	-194'478	-5'233
Bénéfice brut	72'093	6'843	71'059	5'081



Immeubles subventionnés	1:1
Le logement social à Genève: chaque année, CHF 60 à 70 millions investis en maintenance et construction d'immeubles et CHF 42 millions de loyers payés*. Un secteur dans lequel la BCGE joue un rôle prépondérant.	2004
	BCGE

*Source: Fondation Immobilière de Droit Public.



je connais mon banquier je connais mon banquier

Gouvernement d'entreprise

je connais mon banquier je connais mon banquier

Informations sur la BCGE

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

1.	Renseignements généraux sur la Banque	70
2.	Structure du Groupe et actionnariat	70
3.	Structure du capital	71
4.	Organes de la Banque Cantonale de Genève	71
5.	Organisation du conseil d'administration et du comité de banque	72
6.	Direction du Groupe	73
7.	Contrôle	73
8.	Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration	74
9.	Informations complémentaires sur la direction générale	78
10.	Contrat de management	80
11.	Rémunérations	80
12.	Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote	81
13.	Organe de révision externe	81
14.	Politique d'information	82
15.	Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE	83
16.	Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève	84

Gouvernement d'entreprise

Informations sur la BCGE

1. Renseignements généraux sur la Banque

1.1 Raison sociale – Forme juridique

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du Code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et sur les caisses d'épargne. Elle a été inscrite au Registre du commerce de Genève le 17 décembre 1993 et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève SA". Sauf dispositions contraires de la Loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du Code des obligations lui sont applicables. Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève; elle y exploite des agences.

1.2 But, activités et durée

La Banque Cantonale de Genève a pour but principal de contribuer au développement économique du Canton et de la région. En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la Loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations énumérées à l'art. 2 des statuts (cf page 96).

La Banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger. Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire. Sa durée est indéterminée.

1.3 Surveillance

La Banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission fédérale des banques, conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques. La Commission fédérale des banques peut exiger de la Banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche. La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

2. Structure du Groupe et actionariat

2.1 Structure opérationnelle du Groupe BCGE

L'organisation du Groupe BCGE est décrite en pages 4 à 8. Elle se base sur une distribution des pouvoirs opérationnels, sur des responsabilités précises de contrôle interne et sur un esprit d'entreprise dominant dans toute la structure. Les principes de cette organisation, pour la maison mère, sont les suivants:

- La Banque Cantonale de Genève est organisée en six divisions, conçues comme des "entreprises" orientées vers les besoins des clients externes et internes et dotées d'une large autonomie. Elles sont conduites par les membres de la direction générale, dont la composition et les compétences sont décrites en page 73, 78 et 79 du présent rapport.
- La coordination et les synergies entre les divisions sont assurées, d'une part, par un fonctionnement matriciel et, d'autre part, par le président de la direction générale et son état-major. Cette organisation privilégie les synergies commerciales entre les activités du front.
- Dans les divisions, les états-majors sont aussi restreints que possible. Les responsabilités sont clarifiées par un système de reporting financier et qualitatif. La délégation est maximale avec un suivi des risques sophistiqué en contrepois.
- La direction générale est un organe de conduite et de contrôle permanent, collégial et représentatif des grandes fonctions opérationnelles et stratégiques de la Banque. Les membres de la direction générale sont au nombre de six, en plus du président.
- Le fonctionnement de base ci-dessus est renforcé par des comités chargés, au nom de la direction générale, d'exercer des compétences ou des contrôles importants. Il s'agit notamment des entités décrites dans le tableau ci-dessous:

Principaux comités	Tâche	Président	Vice-président
Comité des crédits	Ce comité prend les décisions liées aux affaires de crédit d'une certaine importance. Les compétences pour les risques les plus importants sont attribuées au comité de banque ou au conseil d'administration.	Claude Bagnoud	Blaise Goetschin
Comité de stratégie	Ce comité détermine la stratégie de placement commune au Groupe BCGE ainsi que le périmètre des valeurs mobilières recommandées.	Alain Spadone	Jean-Luc Lederrey
Comité ALM (Asset and Liability Management)	Ce comité oriente et contrôle la politique financière du Groupe. Il exerce un suivi particulier de la gestion du bilan et du risque de taux d'intérêt.	Blaise Goetschin	Eric Bourgeaux
Comité des risques	Ce comité analyse les risques stratégiques du Groupe, en contrôlant sous l'angle spécifique de chaque catégorie de risques, les activités de la Banque (voir chapitres gestion des risques pages 30 et 50).	Eric Bourgeaux	Emile Rausis
Comité de stratégie informatique	Ce comité détermine la stratégie informatique du Groupe. Il en contrôle l'application et s'assure du développement de la collaboration avec Unicable et les banques unies sur cette plateforme.	Blaise Goetschin	Eric Bourgeaux
Commission des risques crédits	Cette commission prend les décisions liées aux affaires de crédit des affaires spécifiques ou délicates (contentieux, <i>workout</i>) ainsi que pour les immobilisations financières non stratégiques. Les compétences pour les risques les plus importants sont attribuées au comité de banque ou au conseil d'administration.	Emile Rausis	Bernard Matthey

2.2 Sociétés affiliées

Veuillez vous référer au tableau des principales sociétés affiliées à la page 84.

2.3 Actionnaires importants

La situation des actionnaires importants, telle que connue par la BCGE au 31 décembre 2004 est présentée selon le tableau ci-dessous:

Actionnaires	Actions porteur	Actions nominatives A et B	Total des voix	Valeur nom. CHF pour act. porteur	Valeur nom. CHF pour act. nominatives	Total valeur nominale	% en voix	% en capital
Canton de Genève	538'636	2'510'443	3'049'079	53'863'600	125'522'150	179'385'750	53.30	49.83
Ville de Genève	147'270	1'208'106	1'355'376	14'727'000	60'405'300	75'132'300	23.69	20.87
Municipalités	5'963	523'103	529'066	596'300	26'155'150	26'751'450	9.25	7.43
Actions ou voix des collectivités publiques	691'869	4'241'652	4'933'521	69'186'900	212'082'600	281'269'500	86.24	78.13
Totaux: voix et capital	1'479'174	4'241'652	5'720'826	147'917'400	212'082'600	360'000'000		

2.4 Participations croisées

La BCGE n'a pas connaissance de l'existence de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 3% du capital ou de l'ensemble des actions ayant le droit de vote.

2.5 Stratégie en affaires et principaux objectifs

Veuillez vous référer aux pages 4 à 8 du présent rapport annuel.

3. Structure du capital

3.1 Capital social

Le capital est composé d'actions nominatives "A" et "B" et d'actions au porteur, soit 5'720'826 actions. Les actions au porteur ont une valeur nominale de CHF 100 et sont cotées à la Bourse suisse SWX, alors que les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 50, sont détenues exclusivement par les collectivités de droit public genevoises et ne sont pas cotées. Le Canton et l'ensemble des communes détiennent la totalité des actions nominatives qui donnent droit à la majorité des voix. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50. Le capital de la Banque s'élève aujourd'hui à CHF 360'000'000. Il est représenté par 2'651'032 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50, 1'590'620 nouvelles actions nominatives "B" d'une valeur nominale de CHF 50 et 1'479'174 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100, toutes entièrement libérées.

3.2 Action au porteur BCGE

Numéro de valeur 164268
Numéro ISIN CH0001642682

3.3 Symboles de l'action au porteur BCGE – Cotation boursière

Bourse suisse BCGE
Reuters BCGE.S
Bloomberg BCGE SW
Telekurs BCGE

3.4 Augmentation de capital autorisée ou capital conditionnel

Actuellement aucune disposition dans les statuts ne permet au conseil d'administration d'augmenter le capital (augmentation autorisée) ou ne permet une augmentation conditionnelle du capital (droit de conversion ou d'option).

3.5 Modification du capital

Le capital-actions n'a pas été modifié durant l'exercice sous revue.

3.6 Bons de participation et bons de jouissance

Il n'y a pas de capital-participation, ni de bons de jouissance.

3.7 Restrictions de transfert et inscriptions des nomines

Rien n'est prévu à ce propos dans la réglementation de la Banque Cantonale de Genève.

3.8 Restrictions de transfert par catégorie d'actions, avec mention des éventuelles clauses statutaires de groupe et des dispositions régissant l'octroi de dérogations

Aux termes des statuts, les actions nominatives ne sont transférables qu'entre collectivités publiques. De plus, chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives "A" d'une valeur nominale de CHF 50.

3.9 Procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions de transfert peuvent être levés

Les privilèges statutaires et les restrictions de transfert ne peuvent être levés que par une modification de la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, soumise au référendum.

3.10 Emprunts convertibles et options

La Banque Cantonale de Genève n'a émis ni emprunt convertible, ni option.

4. Organes de la Banque Cantonale de Genève

Conformément à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève, à son article 10, les organes de la Banque sont:

- l'assemblée générale des actionnaires
- le conseil d'administration
- le comité de banque
- la direction générale
- l'organe de révision
- le comité de contrôle

4.1 Assemblée générale

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la Banque. Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation. Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

4.2 Compétences de l'assemblée générale

Se référer à l'article 7 des statuts en page 97.

4.3 Le conseil d'administration

Le conseil d'administration peut être constitué de 15 à 18 membres. Sa composition est fixée par la Loi sur la Banque Cantonale de Genève. Il est composé de 15 membres non exécutifs au 31 décembre 2004, soit: Michel Mattacchini, ancien directeur de banque, président, David Hiler, historien, député au Grand Conseil, vice-président, Ion Bals, industriel, Gabriel Barrillier, secrétaire général de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, député au Grand Conseil, Asma Benelmouffok, consultante, Madeleine Bernasconi, anciennement conseillère nationale et maire de Meyrin, Bernard Clerc, chargé de recherches à l'Hospice Général de Genève, Jean Gallay, directeur d'entreprise, Mariane Grobet-Wellner, économiste, Sami Kanaan, consultant, député au Grand Conseil, Bernard Lescaze, historien, député au Grand Conseil, Erwin Meyer, directeur de banque, Andràs November, professeur honoraire, ancien député au Grand Conseil, Jean-Claude Rivollet, expert-comptable diplômé, Michel Terrier, anciennement directeur de banque et maire de Jussy, secrétaire du conseil.

4.4 Le comité de banque

Le comité de banque se compose actuellement de sept membres désignés conformément à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève. Il s'agit de Michel Mattacchini, président, David Hiler, vice-président, Michel Terrier, secrétaire, Ion Bals, Mariane Grobet-Wellner, Bernard Lescaze et Jean-Claude Rivollet.

5. Organisation du conseil d'administration et du comité de banque

5.1 Procédure d'élection des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionariat au porteur doivent parvenir au siège de la Banque au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination. Les administrateurs représentant l'actionariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionariat au porteur.

5.2 Les compétences du conseil d'administration

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève et à l'article 16 des statuts en page 98.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, le conseil d'administration décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. du budget annuel;
2. de la politique générale en matière de salaires et de prévoyance sociale;

3. de la politique immobilière de la Banque;
4. de l'information à recevoir en matière de politique de risques;
5. de l'acquisition ou de la cession de participations dès CHF 3'000'000.

5.3 Les compétences du comité de banque

Se référer à la Loi sur la Banque Cantonale de Genève et à l'art. 21 des statuts en page 98.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par la loi et les statuts, le comité de banque décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de l'octroi des prêts et crédits conformément aux dispositions du règlement;
2. de l'acquisition ou de la cession des participations à caractère permanent de moins de CHF 3'000'000;
3. des taux de base des prêts hypothécaires et des prêts aux collectivités de droit public;
4. des taux des dépôts d'épargne;
5. de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque ainsi que d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale;
6. des directives internes relatives aux placements de trésorerie, aux opérations de change, aux placements et dépôts-titres, aux autres valeurs, ainsi qu'aux engagements pris à l'étranger;
7. du traitement des membres de la direction générale et du responsable de l'audit interne;
8. de la nomination des membres de la direction.

5.4 Répartition des tâches entre le conseil d'administration et le comité de banque

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la Banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Il détermine la politique générale de la Banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Il désigne des comités chargés d'examiner les diverses activités de la Banque et de lui faire rapport à ce sujet. Le comité de banque exerce, quant à lui, la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration.

5.5 Méthode de travail du conseil d'administration et du comité de banque

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois. Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire. Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de sept de ses membres, du comité de banque ou de l'organe de révision. Le comité de banque se réunit tous les 15 jours au moins, mais aussi souvent que les affaires de la Banque l'exigent. La présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Les membres du conseil d'administration et du comité de banque doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance. En cas de conflits d'intérêts, les membres du conseil d'administration, conformément au règlement de gestion et d'organisation de la Banque, doivent se récuser, chaque fois qu'ils sont directement ou indirectement concernés.

Comme le lui autorise l'article 12 de la Loi sur la BCGE, le conseil d'administration a constitué les commissions suivantes: Commission des ressources humaines, Commission de stratégie, Commission juridique / historique et Commission de révision de la Loi sur la BCGE. Ces commissions n'ont pas de pouvoir décisionnel, mais analysent et, cas échéant, présentent leurs rapports et propositions au conseil d'administration.

5.6 Nombre de séances du conseil d'administration et du comité de banque en 2004

En 2004, le conseil d'administration s'est réuni pour 17 séances ordinaires et le comité de banque pour 37 séances ordinaires.

5.7 Maîtrise des risques

Se référer aux paragraphes Gestion des risques, en pages 30 à 31 et 50 à 51.

6. Direction du Groupe

6.1 La direction générale

La direction générale est composée de Blaise Goetschin, président de la direction générale, Claude Bagnoud, responsable de la division Entreprises, Eric Bourgeois, responsable de la division Finances et Gestion des Risques, Jean-Marc Joris, responsable de la division Opérations et Technologies de l'Information, Johan Bernard Alexander Kroon, responsable de la division Grand Public et Réseaux, Emile Rausis, responsable de la division Administration et Contrôle Crédits, Alain Spadone, responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés. La direction générale est nommée pour une durée indéterminée, ses membres sont toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

6.2 Compétences et devoirs de la direction générale

Se référer à l'art. 25 des statuts en page 99.

En sus des compétences qui lui sont attribuées par les statuts, la direction générale décide, conformément au règlement de gestion et d'organisation:

1. de la fixation des taux d'intérêts dont la compétence n'incombe pas au comité de banque;
2. des emprunts, placements de trésorerie, opérations de change et placements de titres conformément aux directives du comité de banque;
3. de l'acquisition et la cession de biens d'équipement à l'usage de la Banque ainsi que d'immeubles pour un montant n'excédant pas CHF 2'000'000, lorsque ceux-ci ne sont pas destinés à l'usage de la Banque;
4. de la nomination des cadres;
5. des directives internes sur les opérations de banque, dans la mesure où elles ne sont pas régies par la loi, les statuts ou le présent règlement;
6. de l'entretien et de la rénovation des immeubles, à concurrence de CHF 2'000'000 par objet au maximum;
7. de la fixation du traitement de l'ensemble du personnel de la Banque, à l'exception d'elle-même et du responsable de l'audit interne.

En outre elle est chargée:

1. de surveiller l'exécution des prescriptions en matière de liquidités, de fonds propres et de répartition des risques;
2. de déterminer les prescriptions nécessaires à l'application de la politique en matière de gestion des risques et de les soumettre pour approbation au conseil d'administration;

3. de nommer un membre de la direction générale chargé du suivi de l'évolution des risques liés aux dérivés;
4. de fixer les limites par pays, ainsi que les limites pour risques de taux d'intérêt, de change et de marché et soumettre ces limites pour approbation au comité de banque;
5. de présenter régulièrement au conseil d'administration un rapport sur la marche des affaires (états financiers, analyses, opérations et événements importants, etc.) ainsi que tout rapport qui pourrait lui être demandé par le conseil;
6. d'établir un relevé trimestriel de tous les gros risques contractés au sens de l'article 21 al. 1 OB sur la base du formulaire établi par la Commission fédérale des banques à l'intention du comité de banque et du conseil d'administration.

7. Contrôle

7.1 Le comité de contrôle

Le comité de contrôle est composé de trois membres, deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et le troisième membre désigné par le Conseil d'Etat. Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire. Ses membres actuels sont Erwin Meyer et Andràs November, tous deux administrateurs, et Jean-Blaise Conne, expert-comptable, Partenaire, PricewaterhouseCoopers, désigné par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

7.2 Compétences et devoirs du comité de contrôle

Se référer à l'art. 28 des statuts en page 99.

7.3 Nombre de séances du comité de contrôle en 2004

En 2004, le comité de contrôle s'est réuni pour 22 séances ordinaires.

7.4 Audit interne

L'audit interne est un service indépendant, rattaché au conseil d'administration, chargé notamment d'évaluer l'efficacité des processus de management des risques et de contrôle interne en vigueur dans la Banque. Il peut faire des propositions pour renforcer leur efficacité. Actuellement composé de 12 auditrices/teurs, il effectue sa mission auprès de la maison mère et auprès des filiales. Depuis le 1^{er} mars 2004, la responsable de l'audit interne est Mme Monique Seiss Baudry, titulaire d'une licence en sciences économiques. Auparavant, cette fonction était occupée par M. Gilbert Galland, titulaire d'un diplôme fédéral en économie bancaire.

7.5 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le conseil d'administration et le comité de banque ont différents moyens à disposition pour contrôler que la direction générale s'acquitte des compétences qui lui sont attribuées. Tout d'abord, la direction générale communique au comité de banque et par extension au conseil d'administration toutes les informations nécessaires à l'exécution de sa tâche, notamment un rapport mensuel des résultats, les situations de risques ainsi que les principales décisions prises par elle. Elle soumet également une présentation des résultats par entité et par domaine au conseil d'administration sur base semestrielle. Sont par ailleurs mis à disposition du président du conseil d'administration les procès-verbaux hebdomadaires des séances de la direction générale.

A cela s'ajoutent des rapports semestriels spécifiques sur le contrôle des risques présentés au conseil d'administration.

Le comité de contrôle (cf art. 28 des statuts, page 99), entre autres, supervise le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la Banque, ainsi que des usages bancaires, prend connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe et peut accéder en tout temps à tous les dossiers de la Banque, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité de banque. Finalement, l'audit interne, qui dépend du conseil d'administration, procède à des contrôles sélectifs et établit des rapports sur les missions que lui assigne le conseil d'administration. Un suivi des recommandations d'audit qui en découlent est ensuite fait au conseil d'administration sur base trimestrielle.

8. Informations complémentaires sur les membres du conseil d'administration

8.1 Portraits des administrateurs



Mattacchini Michel
Président
né le 20 février 1946
nationalité suisse

Elu au conseil d'administration en 2001, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur. Depuis 2001, membre du comité de banque. Depuis le 1^{er} juin 2002, président du conseil d'administration.

Parcours professionnel:

Carrière bancaire auprès de la Société de Banque Suisse à Genève et à Bâle, puis à New York. Puis, responsable de la division Commerces (multinationales), Entreprises suisses, Immobiliers, Réseaux, Succursales, Rhône-Alpes et Investisseurs institutionnels. De 1999 à 2001, responsable du Recovery Management auprès de l'UBS SA pour la Suisse romande. En 2001, retraité de l'UBS SA. Administrateur indépendant et consultant.

Autres activités:

Administrateur de LEM Holding SA, société cotée, à Plan-les-Ouates jusqu'en septembre 2004. Administrateur de la société Parking du Mont-Blanc SA, à Genève. Administrateur et vice-président de la société Parking de Cornavin SA, à Genève. Administrateur et vice-président de la société 022 Télégenève SA, à Genève.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12.



Hiler David
Vice-président
né le 18 juin 1955
nationalité suisse

Désigné par le Conseil municipal de la Ville de Genève, membre du conseil d'administration depuis 1998. Depuis 2000, membre du comité de banque et vice-président du conseil d'administration.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences économiques et sociales délivrée par l'Université de Genève. Enseignant, puis assistant au département d'histoire économique, puis chargé d'enseignement. Chroniqueur auprès de la *Tribune de Genève*. Exercice de divers mandats notamment pour le compte de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, des communes, de la Chambre Genevoise Immobilière (CGI), de la Société Coopérative d'Habitation Genève (SCHG) et de la Section de Genève de la Société Suisse des Entrepreneurs.

Autres activités:

Membre du Conseil de Fondation Immobilière Patrimoine à Genève. Président de l'Université populaire albanaise à Genève. Député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti écologiste et secrétaire des Verts genevois.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12.



Bals Ion
Membre
né le 24 juin 1942
nationalité suisse

Elu en 2001 au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur.

Parcours professionnel:

Formation en qualité d'ingénieur en électronique à l'Ecole polytechnique. Directeur général d'Orbisphère de 1985 à 1999. Président du conseil d'administration d'Orbisphère de 1992 à 1999.

Autres activités:

Depuis 1990, membre du conseil d'administration de la Fondation D.H. Wright pour la science à Genève. Membre de la commission LAPMI (Loi sur l'Aide aux Petites et Moyennes Industries) depuis 1998, a été reconduit pour quatre ans dans cette fonction. Membre du conseil d'administration d'Omnisens, start-up déployant son activité sur le site de l'EPFL à Lausanne.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 10, 11.



Barrillier Gabriel
Membre
né le 1^{er} juillet 1945
nationalité suisse

Elu en 1994 au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale, par les actionnaires au porteur.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences politiques (HEI). Jusqu'en 1980, secrétaire à l'Union Suisse des Paysans. Depuis avril 1980, secrétaire général de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et membre de nombreux organismes économiques et professionnels à Genève et en Suisse. Membre du comité restreint de Construction Suisse (organisation faîtière de l'industrie et de la construction dont le siège est à Zurich) et de la Chambre suisse des arts et métiers.

Autres activités:

Vice-président du Conseil de la Fondation de prévoyance professionnelle de la Banque Cantonale de Genève. Exerce un mandat politique en qualité de député au Grand Conseil depuis le mois d'octobre 2001, élu sur la liste du parti radical. Occupe des fonctions officielles dans diverses commissions ou organes extraparlimentaires et professionnels.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 10, 11, 12.

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

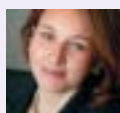
gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE



Benelmouffok Asma

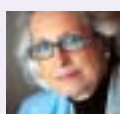
Membre
née le 1^{er} février 1966
nationalité suisse

Siège depuis avril 2004 au conseil d'administration, désignée par le Conseil d'Etat et représentant l'actionariat nominatif du Canton, en succession de M. Pierre-Alain Loosli (départ novembre 2003).

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en droit de l'Université de Genève et en 1991 du brevet d'avocat du barreau de Genève. Expérience dans l'import-export à l'étranger, puis avocat-conseil en 1993 à l'UEB, filiale du groupe BNP. Dès 1998, directrice du département juridique et du service recouvrement *workout*, a créé une cellule de lutte contre le blanchiment et participé activement à la fusion des banques BNP et PARIBAS. Membre du comité de la direction générale de BNP PARIBAS (SUISSE) SA dès 2001. Directrice des affaires juridiques et du *workout* au sein de BNP PARIBAS (SUISSE) SA. Depuis avril 2004, responsable du développement de l'activité de négociation / médiation, de précontentieux et de contentieux dans un cabinet de consultants.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12.



Bernasconi Madeleine

Membre
née le 15 septembre 1939
nationalité suisse

Désignée au conseil d'administration par l'Association des communes genevoises, y siège depuis 1998.

Parcours professionnel:

Ecole de commerce, puis formation d'enseignante. Enseignante au service de la Santé et de la Jeunesse. A travaillé ensuite auprès du service financier d'ABN (Allgemeinde Bank Nederland). Puis, formation en administration publique auprès l'IDEHAP. Directrice auprès de la sécurité civile.

Autres activités:

Membre du conseil de la Fondation Nouveau Meyrin. Présidente de la Fondation Jura la Tour. Présidente de l'Association de la Résidence du Jura (EMS). Membre du conseil de la Fondation du tourisme de Genève. De 1990 à mai 2003, conseillère administrative et maire de la commune de Meyrin. De 1999 au 30 novembre 2003, conseillère nationale, élue sur la liste du parti radical.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.



Clerc Bernard

Membre
né le 27 février 1946
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève en mai 2002.

Parcours professionnel:

Formation d'assistant social à l'Institut d'études sociales à Genève. Assistant social dans divers services sociaux genevois. Actuellement chargé de recherches à l'Hospice général de Genève.

Autres activités:

Membre du comité de l'Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide aux citoyens et citoyennes (ATTAC-Genève). Titulaire d'un mandat politique en qualité de député de 1993 à 2001, élu sur la liste de l'alliance de gauche.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.



Gallay Jean

Membre
né le 18 mars 1957
nationalité suisse

Désigné en 1994 au conseil d'administration par le Conseil d'Etat.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. De 1983 à 1986, a travaillé auprès de Hayek Engineering à Zurich en qualité de consultant en stratégie et réorganisation. De 1987 à 1997, directeur de Jean Gallay SA, société industrielle établie à Genève. De 1997 à 2003, directeur auprès de Mag Plastic SA, société établie à Genève. De 1994 à 2003, membre du *steering committee* de Mauser Werke GmbH, société établie en Allemagne. Depuis 1997, administrateur de Sécheron SA, participation industrielle, propriété à 100% de la Banque Cantonale de Genève. Depuis 2003, directeur de Frame SA, société de prise de participations industrielles.

Autres activités :

Membre du bureau de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève (CCIG). Membre du conseil d'administration de la société Harwanne SA, Genève, société de participations industrielles et financières, société cotée.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 8, 9, 10, 11, 12.



Grobet-Wellner Mariane

Membre
née le 22 mai 1947
nationalités suisse et suédoise

Désignée au conseil d'administration par le Conseil d'Etat en octobre 2000. Egalement membre du comité de banque depuis son entrée au conseil d'administration.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en économie. Economiste indépendante.

Autres activités:

Trésorière de l'Asloca-Genève depuis 1980. Députée au Grand Conseil en 1997, réélue en 2001 sur la liste du parti socialiste.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12.



Kanaan Sami
Membre
né le 8 janvier 1964
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève, il y siège depuis 2000.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme en physique à l'EPF de Zurich, d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un diplôme d'Etudes supérieures de sciences politiques de l'Université de Genève. De 1989 à 1995, responsable romand de la Société Université et Recherche (SUR), à Zurich et Genève. De 1995 à 2001, responsable des activités d'évaluation et d'assurance-qualité de la Conférence européenne des recteurs d'Université à Genève. Depuis 2001, partenaire associé du bureau Evaluanda (Evaluations politiques, publiques et analyses organisationnelles), à Genève.

Autres activités:

Président de l'Association transports et environnement – section de Genève. Président du Groupe Sida Genève. De 1997 à 2001, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève. Depuis novembre 2001, député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti socialiste.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 7, 8, 10, 11, 12.



Lescaze Bernard
Membre
né le 31 mars 1947
nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par le Conseil municipal de la Ville de Genève en 1994. Depuis 2001, également membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une double licence en lettres et en droit de l'Université de Genève et d'un DES en histoire de l'Université de Lausanne. Collaborateur du FNRS, puis assistant à l'Université de Genève et maître-assistant auprès des Universités de Lausanne et de Toulouse. Historien indépendant et chargé de cours HES-SO.

Autres activités:

Secrétaire du conseil de la Fondation Universitaire de Logements pour Etudiants (FULE). Président de la Fondation Pittard de l'Andelyn. De 1987 à 2003, membre du Conseil municipal de la Ville de Genève, dont il a été le président. Depuis 1993, député au Grand Conseil, élu sur la liste du parti radical. En 2002-2003, président du Grand Conseil genevois.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 10, 11.



Meyer Erwin
Membre
né le 6 août 1939
nationalité suisse

Membre du conseil d'administration depuis 1999, nommé par le Conseil d'Etat. Egalement membre du comité de contrôle.

Parcours professionnel:

Carrière au Crédit Suisse, avec plusieurs stages bancaires à Londres et à Francfort. Directeur et chef du département Clientèle-Entreprises, Succursales et Retail banking du Crédit Suisse à Genève. Puis, responsable, pour la Suisse romande, des crédits à risques (workout) lors de la reprise de la Banque Populaire Suisse par le Crédit Suisse. Enfin, responsable de l'Unité des crédits pour la Suisse romande du Crédit Suisse. Depuis 1998, retraité du Crédit Suisse. Depuis 1998, directeur général de Rosbank (Switzerland) SA, à Genève.

Autres activités:

Membre du Conseil de Fondation et du Conseil de Direction d'Orgexpo, à Genève, fondation qui exploite Palexpo. Membre du Bureau et du Conseil et vice-président de Genève Tourisme (OTG). Membre du conseil d'administration (secrétaire) de la Banque Bonhôte et Cie SA, à Neuchâtel. Membre de la commission LAPMI (Loi sur l'Aide au Financement des Petites et Moyennes Industries). Membre du Comité de la Section Romande de la Chambre de Commerce Suisse-Russie, Genève. Colonel à disposition.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 7, 8, 10, 11, 12.



November Andrés
Membre
né le 21 mars 1936
nationalité suisse

Membre du conseil d'administration depuis 1999, désigné par le Conseil d'Etat. Egalement membre du comité de contrôle.

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences politiques de l'Université de Genève et d'un doctorat en sciences politiques de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales (IUHEI). Assistant de recherches auprès du Bureau International du Travail (BIT). Chargé d'études auprès de Nestlé SA. A travaillé auprès de l'Institut CFH (Centre de Formation de l'Industrie Horlogère) à Lausanne, du Centre de Commerce International / International Trade Center (CNUCED / GATT) à Genève et de la fiduciaire générale Atag à Berne. A fait du conseil d'entreprises en collaboration avec l'Institut de Recherche, de Communication et de Motivation (IRCM) à Genève. A collaboré à Centre-info SA (Centre de recherches et d'information sur la responsabilité d'entreprises et d'investisseurs), à Fribourg. Professeur honoraire à l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) et coordinateur d'un programme de recherche sur les biotechnologies et le développement durable.

Autres activités:

Membre du Conseil de l'Environnement du canton de Genève. Membre du Conseil stratégique de la promotion économique du canton de Genève. Membre de l'Association écologie-économie pour un développement durable.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

**Rivot Jean-Claude**

Membre

né le 12 août 1941

nationalité suisse

Membre depuis 2002 du conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale par les actionnaires au porteur. Egalement membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme fédéral d'expert-comptable depuis 1970. Jusqu'en 1982, actif auprès de la société fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA.

De 1982 à 1988, expert-comptable indépendant à Genève. Depuis 1989, directeur-administrateur de la société Fiduciaire d'expertise et de révision SA à Genève.

Autres activités:

Administrateur de Cave de Genève SA, Genève.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

**Terrier Michel**

Secrétaire

né le 22 juillet 1944

nationalité suisse

Désigné au conseil d'administration par l'Association des communes genevoises, y siège depuis juin 2000. Egalement membre du comité de banque.

Parcours professionnel:

Formation auprès de la Banque Pasche SA à Genève. Entré en 1965 à la Banque Scandinave en Suisse, devenue Banque Edouard Constant SA, qu'il a quittée en 1999 avec la fonction de directeur responsable du département Trésorerie (bourse, devises, cotations bancaires).

Consultant financier.

Autres activités:

Président de la Fondation de droit public pour le logement de la commune de Jussy jusqu'au 30 septembre 2003. Maire de la commune de Jussy jusqu'au 31 mai 2003.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

***Signification des notes complémentaires**

1. N'occupe pas de fonctions opérationnelles pour la BCGE ou une société de son Groupe.
2. Ne fait pas partie ou n'a pas fait partie des organes de direction de la BCGE ou d'une société de son Groupe au cours des trois derniers exercices précédant la période sous revue.
3. N'entretient pas de relations étroites avec la BCGE ou une société du Groupe.
4. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisse ou étrangers) de droit privé et de droit public.
5. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
6. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
7. Ne siège pas auprès de conseils d'administration de sociétés cotées.
8. A reçu, lui/elle ou ses proches, des actions gratuites de la BCGE durant l'exercice sous revue.
9. En sus d'actions gratuites, détient, lui/elle ou ses proches, des actions de la BCGE.
10. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
11. N'a pas reçu, ni lui/elle ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnels en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
12. Ne bénéficie, ni lui/elle ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.

8.2 Mandats des administrateurs

La Loi sur la Banque Cantonale de Genève stipule en son article 12, alinéas 5 et 6, que la durée d'un mandat de président et d'administrateur est de quatre ans et ne peut être renouvelé qu'à deux reprises. En cas d'entrée en fonctions en cours de période administrative, la durée du mandat est limitée à l'échéance de celle-ci. Le mandat prend également fin au plus tard le jour de l'assemblée générale qui suit la date à laquelle les administrateurs ont atteint l'âge de septante ans révolus.

Nom de l'administrateur	Début du premier mandat	Fin du mandat actuel	Nombre de renouvellement	Mandat renouvelable
Mattacchini Michel	2001	2006	1	oui
Hiler David	1998	2006	1	oui
Barrillier Gabriel	1994	2006	2	non
Bals Ion	2001	2006	1	oui
Benelmouffok Asma	2004	2006	0	oui
Bernasconi Madeleine	1998	2006	1	oui
Clerc Bernard	2002	2006	0	oui
Gallay Jean	1994	2006	2	non
Grobet-Wellner Mariane	2000	2006	1	oui
Kanaan Sami	2000	2006	1	oui
Lescaze Bernard	1994	2006	2	non
Meyer Erwin	1999	2006	1	oui
November Andràs	1999	2006	1	non
Rivot Jean-Claude	2002	2006	0	oui
Terrier Michel	2000	2006	1	oui

9. Informations complémentaires sur la direction générale



Goetschin Blaise

Président de la direction générale (CEO)

né le 1^{er} septembre 1957

nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence de l'Ecole des HEC de l'Université de Lausanne. Dès 1982, auditeur chez Pricewaterhouse à Genève. En 1985, Deputy Vice President – Capital Markets au Crédit Suisse à Zurich, puis à New York comme cadre du département Corporate Banking. Dès 1990, membre de la direction, responsable pour les régions Suisse romande, Berne et Bâle de l'activité de Corporate Finance. En 1993, chargé de l'activité Corporate Finance, sociétés privées, pour l'ensemble de la Suisse. En 1995, nommé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud chef du Service des Finances de l'Etat. De 1998 à 2000, directeur général de la Banque Fiduciary Trust, Genève, gestion institutionnelle et privée, filiale suisse de ce groupe bancaire, basé à New York. Président de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} octobre 2000.

Autres activités:

Président du conseil d'administration de Anker Bank SA et de Synchrony Asset Management SA. Président du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Vice-président du conseil d'administration de la Centrale de lettres de gage SA. Administrateur de La Foncière, Investissements Fonciers SA. Membre du comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantionales Suisses. Membre du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers. Membre du conseil de la Fondation Genève Place Financière. Membre du conseil de la Chambre de Commerce et Industrie de Genève. Vice-président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire à Genève. Membre du comité de la Société d'Etudes Economiques et Sociales à Lausanne. Membre du comité du Centre d'Histoire et de Prospective Militaires à Pully.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10.



Bourgeaux Eric

Responsable de la division Finances et Gestion des Risques (CFO)

Remplaçant du président de la direction générale

né le 31 mai 1956

nationalités suisse et française

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et d'un DECS. Auditeur et consultant auprès de KPMG Paris. De 1982 à 1986, auditeur auprès de Pricewaterhouse à Genève. De 1986 à 1988, directeur de Asea Capital devenu ABB World Treasury Centre à Genève. De 1988 à 1996, directeur puis directeur général de Nokia Finance International BV, Genève. De 1998 à 2000, administrateur de Clariden Bank. De 1997 à 2000, directeur chez André & Cie SA, Lausanne. Responsable de la division Finances et Gestion des Risques, membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Genève depuis le 1^{er} décembre 2000.

Autres activités:

Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA. Membre du conseil d'administration de Synchrony Asset Management SA. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse. Membre du conseil de Asia Pacific Performance, Luxembourg.

*Notes complémentaires: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.



Bagnoud Claude

Responsable de la division Entreprises

né le 1^{er} janvier 1964

nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'une maturité commerciale de l'Ecole Supérieure de Commerce de Genève et d'un diplôme de l'IMD Lausanne, Programme pour Executive Development (1999). Comptable auprès des Services Industriels de Genève. En 1990, collaborateur crédits commerciaux à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. Cadre en 1991, puis chef du service Crédits Commerciaux de 1994 à 1995. De 1996 à 1999, chef de section Crédits Immobiliers et Commerciaux du Marché Grand Public. En 1996, membre de la direction. En 1999, stage à Londres. Durant l'année 2000, chef de section au département Industries, Commerces et Services. En mai 2001, membre de la direction générale responsable de la division Entreprises.

Autres activités:

Administrateur de Sécheron SA. Administrateur de Synchrony Asset Management SA. Membre du conseil de surveillance de la BCGE (France) SA. Membre du conseil de la Fondation Industrielle La Gravière. Membre du conseil de surveillance de la Compagnie Foncière Franco-Suisse. Membre du conseil de la Fondation du Palais des Expositions et de la Fondation de la Halle 6.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.



Kroon Johan Bernard Alexander

Responsable de la division Grand Public et Réseaux

né le 28 mai 1963

nationalité hollandaise

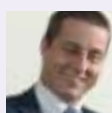
Parcours professionnel:

Titulaire d'un MBA et d'un Master of International Management de l'Université de Thunderbird (Arizona, USA). Début de carrière en 1987 auprès de la Citibank à Düsseldorf. De 1991 à 1994, a travaillé auprès de la Citicorp Diners Club Deutschland, à Francfort. De 1995 à 1997, Marketing Manager auprès de la Citibank US & Europe Consumer Bank, à Bruxelles. De 1997 à 1999, directeur du Marketing et de la Planification Stratégique auprès de la Citibank Private Bank Genève. De 1999 à 2000, directeur Marketing auprès de la Deutsche Bank International Private Banking, à Genève. Puis, directeur de la Stratégie et du Marketing auprès de JP Morgan Private Bank, à Genève. Au mois de mai 2002, membre de la direction générale de la BCGE, responsable de la Division Grand Public et Réseaux.

Autres activités:

Président du conseil de la Fondation de libre passage de la BCGE et de la Fondation de prévoyance Epargne 3. Membre du conseil d'administration de Servisa SA et membre du conseil des Fondations de libre passage Servisa, collective Servisa et collective Servisa Supra.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.



Rausis Emile

Responsable de la division Administration et
Contrôle Crédits
né le 31 août 1957
nationalité suisse

Parcours professionnel:

Titulaire d'un CFC d'employé de banque. Dès 1977, employé à la Société de Banque Suisse à Monthey. De 1978 à 1984, actif au service des crédits de la SBS, à Genève, et mandataire commercial dès le 1^{er} avril 1982. De 1984 à 1985, gestionnaire de crédits, à la direction générale, dans le département des crédits en Suisse traitant des sièges romands, à Bâle. De 1985 à 1986, responsable d'un groupe de clientèle crédits, à Genève. Dès le 1^{er} avril 1986, responsable de la clientèle PME, fondé de pouvoir, jusqu'en 1988 toujours à la SBS. Dès 1989, sous-directeur dans le domaine des crédits à la Banque Hypothécaire du canton de Genève. En 1991, directeur adjoint responsable d'un département de crédits et remplaçant du responsable de la division Commerciale. En 1996, responsable du département financement et soutien aux PME. Au mois d'avril 2001, membre de la direction générale, responsable de la division Administration et Contrôle Crédits.

Autres activités:

Administrateur de la société Geparco Holding SA.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9.



Spadone Alain

Responsable de la division Gestion de Patrimoines Privés
né le 23 avril 1949
nationalités suisse et française

Parcours professionnel:

Titulaire d'un diplôme de l'Université Panthéon Sorbonne de Paris. Directeur d'école privée entre 1974 et 1986. De 1987 à 1991, analyste financier auprès de Financière Fransad, Genève. De 1991 à 1992, analyste financier chez Canadian Imperial Bank à Genève. De 1992 à 1996, analyste financier et gestionnaire auprès de l'Union Bancaire Privée à Genève. De 1997 à 2000, analyste financier et gérant institutionnel auprès de la Société Fiduciaire Suisse à Genève. En décembre 2000, responsable du département Stratégie de Placement et Etudes Financières à la Banque Cantonale de Genève. Au mois de septembre 2002, membre de la direction générale, responsable de la division Gestion des Patrimoines Privés.

Autres activités:

Membre du conseil d'administration de Anker Bank SA, Zurich. Membre du conseil de surveillance de la Banque Cantonale de Genève (France) SA, Lyon. Membre du conseil d'administration de Swisca Holding SA, Berne.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.



Joris Jean-Marc

Responsable de la division Opérations et Technologies
de l'Information
né le 10 septembre 1968
nationalité belge

Parcours professionnel:

Titulaire d'une licence en sciences commerciales et financières de l'ICHEC, Bruxelles. A travaillé en 1993 auprès de Dexia Luxembourg au département du Marché des Capitaux. De septembre 1993 à juin 1997, chargé de missions au département Information Risk Management auprès de KPMG. De juin 1997 à mars 2002, sous-directeur, Head Business Development, auprès de ING Baring Private Bank, à Genève. Au mois d'avril 2002, membre de la direction de la BCGE, responsable du département Organisation et responsable ad interim du département Informatique. Le 1^{er} juillet 2003, membre de la direction générale, responsable de la division Opérations et Technologies de l'Information.

Autres activités:

Membre du Conseil de la Fondation Patrimoine, Genève.

*Notes complémentaires: 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

***Signification des notes complémentaires:**

1. N'a pas exercé auparavant d'autres activités pour la BCGE ou une société du Groupe.
2. N'assume pas de fonctions officielles au sein d'organes de direction et de surveillance de corporations, de fondations ou d'établissements importants (suisse ou étrangers) de droit privé et de droit public.
3. N'a pas de fonctions permanentes de direction ou de consultation pour le compte de groupes d'intérêts importants suisses et étrangers.
4. N'occupe pas de fonctions officielles ou ne remplit pas de mandats politiques.
5. Ne siège pas auprès de conseils d'administration de sociétés cotées.
6. Sur la base du plan d'intéressement, a reçu des actions de la BCGE durant l'exercice sous revue.
7. En sus d'actions attribuées par le plan d'intéressement, détient, lui ou ses proches des actions de la BCGE.
8. N'a pas reçu, ni lui, ni ses proches, des options (y compris les options de programme de participations synthétiques) sur les actions BCGE.
9. N'a pas reçu, ni lui, ni ses proches, des honoraires et des rémunérations additionnels en compensation de services additionnels fournis à la BCGE ou à une société du Groupe.
10. Ne bénéficie, ni lui, ni ses proches, de prêts, de cautions, d'avances ou de crédits de la part de la BCGE ou d'une société du Groupe.

10. Contrat de management

La Banque Cantonale de Genève externalise ses principales activités informatiques auprès d'Unicile SA (Prilly), société détenue à 100% par la Banque Cantonale Vaudoise. Une convention-cadre de collaboration, conformément à la circulaire CFB 99 / 2 sur l'*outsourcing*, assortie d'annexes détaillées, règle la relation entre la Banque et Unicible. Ainsi, Unicible fournit à la Banque l'essentiel des prestations informatiques, comme l'exploitation, la maintenance et l'hébergement de systèmes bancaires, la gestion du parc de PC et de serveurs Windows, le support aux utilisateurs, etc. La majorité des contrats de prestations de service a été renouvelée en décembre 2004 pour une durée de 3 ans. Les prestations informatiques d'Unicile SA ont engendré un coût de CHF 31'986'722 en 2004, composé de CHF 24'053'663 de frais de support et de maintenance et CHF 7'933'059 de frais de développement et d'exploitation.

11. Rémunérations

Rémunération globale du conseil d'administration en 2004: CHF 967'063

Dont honoraires fixes:	CHF	682'663
Dont jetons de présence:	CHF	226'800
Dont frais de représentation:	CHF	30'000
Dont actions attribuées pour les 10 ans de la Banque:	CHF	27'600

Rémunération la plus élevée du conseil d'administration en 2004: CHF 236'575

Dont honoraires fixes:	CHF	183'513
Dont jetons de présence:	CHF	25'200
Dont frais de représentation:	CHF	30'000
Dont actions attribuées pour les 10 ans de la Banque:	CHF	1'840

Rémunération globale de la direction générale en 2004: CHF 3'329'206

11.1 Participations

Attribution d'actions durant l'exercice

Le nombre suivant d'actions a été attribué aux membres des organes dirigeants durant l'exercice 2004 selon les différents programmes de participation et d'attribution (cf point 11.8, ci-contre):

Nombre d'actions au porteur:

Membres de la direction générale	626
Membres du conseil d'administration	150

Détention d'actions

Le nombre total d'actions détenues au 31 décembre 2004 (qui comprend également les actions attribuées durant l'exercice) par les membres des organes dirigeants est:

Nombre d'actions au porteur:

Membres de la direction générale	1'919
Membres du conseil d'administration	686

11.2 Prêts et crédits aux membres du conseil d'administration

Les prêts et crédits aux membres du conseil d'administration et à leurs proches s'élèvent en tout à CHF 1'947'090, dont 1'818'600 garantis par hypothèques et CHF 128'490 en blanc. Les administrateurs et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de 6.

11.3 Prêts et crédits aux membres de la direction générale en 2004

Les prêts et crédits aux membres de la direction générale et à leurs proches s'élèvent à CHF 2'308'300 garantis par hypothèques. Les membres de la direction générale et leurs proches qui bénéficient de prêts et crédits sont au nombre de 4.

11.4 Autres

Aucune action nominative n'est détenue par les organes de direction et ces derniers détiennent moins de 1% des titres au porteur. Aucun droit de souscription ni de distribution d'options n'existe en leur faveur et aucune affaire sortant du cadre de l'activité normale n'a été réalisée par la Banque avec eux. La Banque n'a donné aucune sûreté en faveur de tiers pour le compte des organes de direction. Aucune autre prestation financière ou en nature n'a été accordée, pour le dernier exercice clôturé, aux organes d'administration, de direction ou de surveillance par la Banque ou par les entreprises du Groupe.

11.5 Procédure de fixation des rémunérations

Le comité de banque se prononce sur la rémunération des membres de la direction générale, aussi bien sur le montant en part fixe que sur le montant en part variable. Le comité de banque se prononce également sur les dispositions du plan de participation lié à la part variable.

Selon le règlement de gestion et d'organisation, le conseil d'administration fixe, sur proposition du comité de banque, les jetons de présence et indemnités de ses membres, des membres de comités, du président et, le cas échéant, des administrateurs auxquels des tâches particulières, régulières et occasionnelles seraient confiées.

11.6 Rémunérations accordées aux anciens membres des organes dirigeants

Aucune rémunération de ce type n'a été versée en 2004.

11.7 Rémunérations et honoraires additionnels

Il n'en a été ni perçus ni versés en 2004.

11.8 Attribution d'actions gratuites durant l'exercice 2004

Programme de participation et gratification Plan d'intéressement

Depuis 1996, les collaborateurs de tous les niveaux hiérarchiques de la Banque bénéficient d'un plan d'intéressement. Dès qu'ils comptent trois années de service, ils reçoivent annuellement, et à titre gracieux, un nombre d'actions calculé conformément au barème en vigueur. La Banque acquiert ses titres au prix boursier pour faire face à son plan d'intéressement. A ce titre, il a été distribué à ce jour aux ayants droit 14'410 actions au porteur, soit 0.97% du capital-actions.

Actions liées à la gratification

De plus, depuis mars 1999, le comité de banque, sur proposition de la direction générale, a décidé d'offrir aux bénéficiaires d'une gratification la possibilité d'acquérir des actions au porteur de la Banque Cantonale de Genève selon une formule avantageuse. La Banque Cantonale de Genève achète au prix boursier ses propres actions qu'elle vend, net de tout frais, aux bénéficiaires de gratifications, à raison d'une action par tranche de CHF 3'000 de gratification (et ce dès CHF 3'000 de gratification). Pour chaque action acquise par les bénéficiaires de gratification, deux actions gratuites leur sont offertes. Au 31 décembre 2004, il a été distribué 4'929 actions au porteur à ce titre.

Prime spéciale 10 ans

A l'occasion des 10 ans de la Banque Cantonale de Genève, 2'060 actions ont été distribuées aux employés. Un maximum de 5 actions par collaborateur a été attribué en fonction du critère d'ancienneté. Les membres de la direction générale n'en ont pas bénéficié. Dans le cadre de ce programme particulier, chaque membre du conseil d'administration a reçu 10 actions au porteur, pour une valeur totale de CHF 27'600.

Que ce soit dans le cadre du plan d'intéressement, de la possibilité d'acquisition d'actions par les bénéficiaires de gratification ou du plan d'attribution à l'occasion des 10 ans de la BCGE, les actions ainsi acquises sont bloquées pour une durée de cinq ans et ne peuvent, dans ce laps de temps, être vendues, ni faire l'objet d'un nantissement, si ce n'est auprès de la Banque. En revanche, les titulaires peuvent librement disposer des dividendes et, lors de toute nouvelle émission, des éventuels droits préférentiels de souscription. Les actions remises gratuitement sont soumises à l'impôt fédéral et cantonal sur le revenu, conformément aux directives émises par les autorités fiscales compétentes.

12. Droits de participation des actionnaires – Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

12.1 Quorum statutaire

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées. Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des statuts. Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la Banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions. Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante. En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante. Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

12.2 Convocation de l'assemblée générale

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins

avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce". Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la Banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

12.3 Inscriptions à l'ordre du jour

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires, au moins vingt jours avant l'assemblée générale. Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

12.4 Inscription au registre des actions

La Banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions nominatives "A" et "B". Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives "B" confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

12.5 Prises de contrôle et mesures de défense**Obligation de présenter une offre – *opting up/out***

Il n'existe pas de disposition sur ce sujet dans les statuts de la Banque Cantonale de Genève.

12.6 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clause sur ce sujet.

13. Organe de révision externe

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2004 a renouvelé le mandat de réviseur de la société Deloitte & Touche SA, en qualité d'organe de révision statutaire, selon le Code des obligations, pour l'année 2004.

13.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction de réviseur responsable

Le réviseur responsable, selon art. 46 al. 2 OB, est M. Pierre-Alain Bracher, de Deloitte & Touche SA, en fonction depuis le 1^{er} janvier 2001. Le mandat du réviseur statutaire est renouvelé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Honoraires de base des réviseurs externes en 2004

Les honoraires de révision comprennent, en sus de la révision des comptes annuels, un examen succinct des comptes semestriels.

	31.12.2004	31.12.2003
Révision Groupe BCGE	1'169'500	1'393'700
dont BCGE uniquement	946'500	1'094'150

13.3 Honoraires additionnels des réviseurs externes liés à la révision en 2004

	31.12.2004	31.12.2003
Révision Groupe BCGE	105'600	147'300
dont BCGE uniquement	83'300	34'500

Des honoraires supplémentaires, non liés à la révision, ont été perçus en 2004 par Deloitte en Suisse dans le cadre d'un mandat d'accompagnement et de support administratif à une entité en dehors du périmètre de consolidation pour CHF 72'550 (CHF 89'500 en 2003).

13.4 Instructions de surveillance et de contrôle relatives à l'organe de révision

Sur ce thème, il est fait renvoi aux paragraphes traitant du comité de contrôle aux pages 73 et 99.

14. Politique d'information

Le Groupe BCGE entend conduire une politique de communication et d'information la plus ouverte possible auprès de ses clients, fournisseurs, collaborateurs ainsi que de ses actionnaires, en présentant sa stratégie, ses produits, ses services et ses résultats financiers. Le conseil d'administration s'exprime par la voix de son président. Le président de la direction générale est le porte-parole officiel de la Banque; il fixe la politique et la ligne de communication du Groupe BCGE. Il délègue au département Conduite et Communication la responsabilité d'en assurer la gestion. Les collaborateurs sont informés de la stratégie, des produits, des services et des résultats financiers du Groupe par des informations publiées sur le site Intranet, dans le journal interne et lors des deux réunions annuelles des collaborateurs, organisées par la direction générale. A l'externe, le Groupe favorise une communication régulière par la diffusion de publications institutionnelles (magazine "Dialogue", 3 parutions par année, brochure "Stratégie d'investissement", 4 parutions par année, et des bulletins d'information de la direction générale, 5 parutions en 2004). Les sites Internet des sociétés du Groupe (www.bcge.ch, www.synchrony.ch, www.ankerbank.ch, et www.bcgef.fr) contiennent toutes les informations essentielles. La direction générale reçoit les journalistes régulièrement pour leur présenter les résultats annuels et semestriels, ainsi que pour développer diverses thématiques relatives à son activité, dans un esprit de dialogue et de connaissance mutuelle. Le Groupe s'adresse aux analystes financiers afin de leur présenter la marche des affaires et ses perspectives à l'occasion de deux conférences téléphoniques, lors de la publication des résultats annuels et semestriels. Il organise également des rencontres avec les analystes. En 2004, une rencontre a eu lieu à Zurich le 9 septembre. Dans le cadre des relations avec ses actionnaires, le Groupe encourage une participation nombreuse à son assemblée générale ordinaire. Les actionnaires sont invités à adresser leurs questions au conseil d'administration ou à la direction générale et peuvent en tout temps s'adresser au département Conduite et Communication de la BCGE par courrier, téléphone ou e-mail (actionnaires@bcge.ch). Les actionnaires reçoivent également deux publications annuelles qui présentent les résultats et les perspectives du Groupe, un rapport annuel ainsi que les publications institutionnelles portant sur la stratégie ou la philosophie du Groupe. Les documents publiés par la Banque Cantonale de Genève sont disponibles dans les agences BCGE, dans les filiales, ainsi que sur le site Internet de la maison mère. Certains sont traduits en anglais, voire en allemand.

14.1 Renseignements

actionnaires@bcge.ch

14.2 Groupe BCGE – relations investisseurs et communication institutionnelle

Nicolas de Saussure
Tél: +41 (0)22 809 34 12
Fax: +41 (0)22 809 22 11
actionnaires@bcge.ch

14.3 Institutions financières

François Julia
Tél: +41 (0)22 809 34 69
Fax: +41 (0)22 809 34 74
francois.julia@bcge.ch
Adresse postale:
case postale 2251
CH - 1211 Genève 2

14.4 Méthode d'analyse financière de la BCGE

L'analyse financière (secondaire uniquement) menée au sein de la Banque Cantonale de Genève repose à la fois sur une étude macro-économique de l'environnement général (perspectives de la conjoncture, des taux d'intérêt et des devises) et sur une analyse micro-économique des sociétés cotées en bourse. La sélection de valeurs réalisée par la BCGE se fonde sur une approche de type "secondaire", basée essentiellement sur l'utilisation de recherches fournies par des correspondants spécialisés de premier plan (banques, maisons de courtage) choisis par la Banque. Cette recherche, fondée sur des études de tiers, est complétée, le cas échéant, par des informations publiques fournies directement par les sociétés dans le cadre habituel de la communication financière (rapports de gestion, communiqués, conférences et réunions d'analystes).

14.5 Organigramme général au 31.12.2004

Se référer aux pages 6 et 7.

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE

gouvernement d'entreprise **informations sur la BCGE**

gouvernement d'entreprise informations sur la BCGE

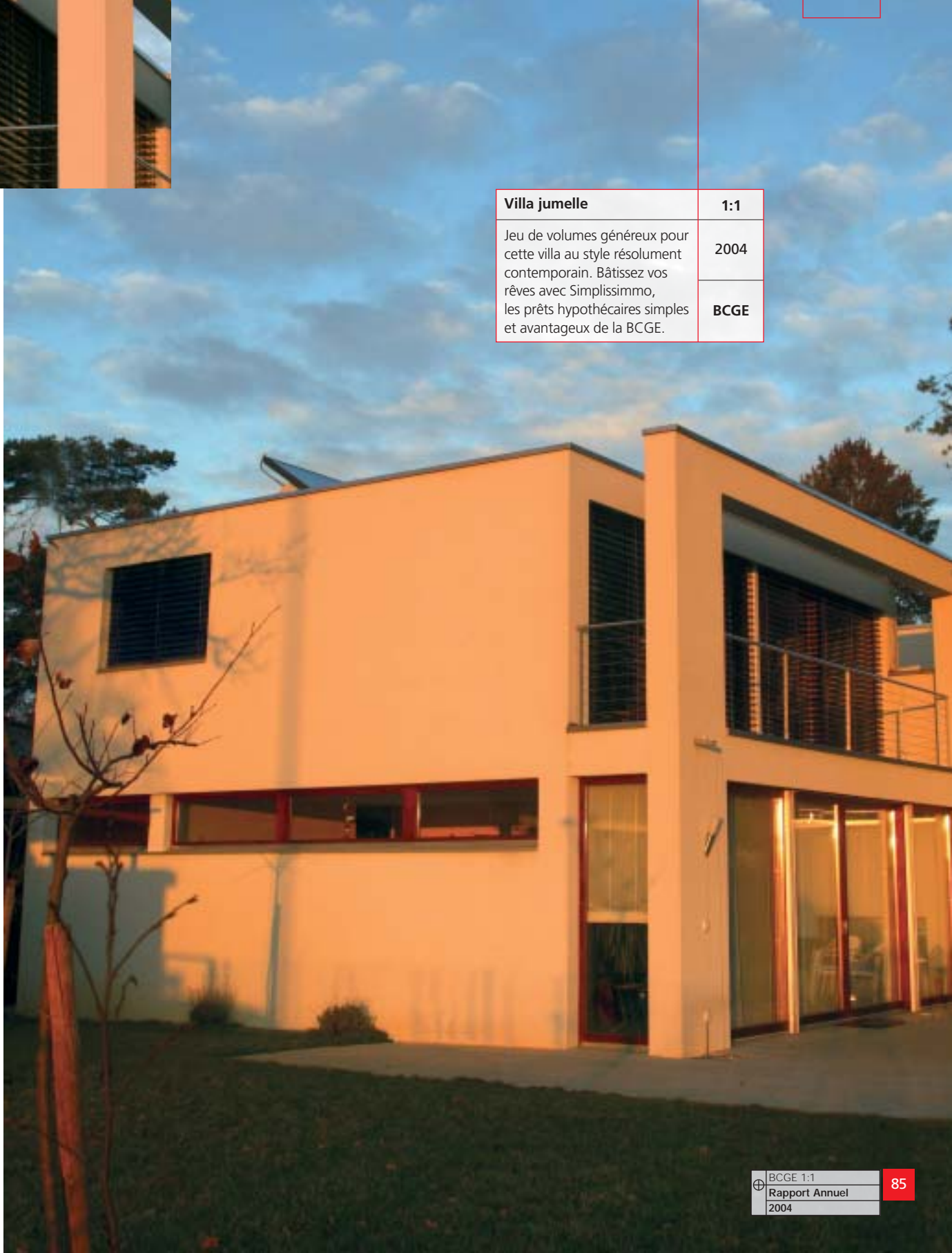
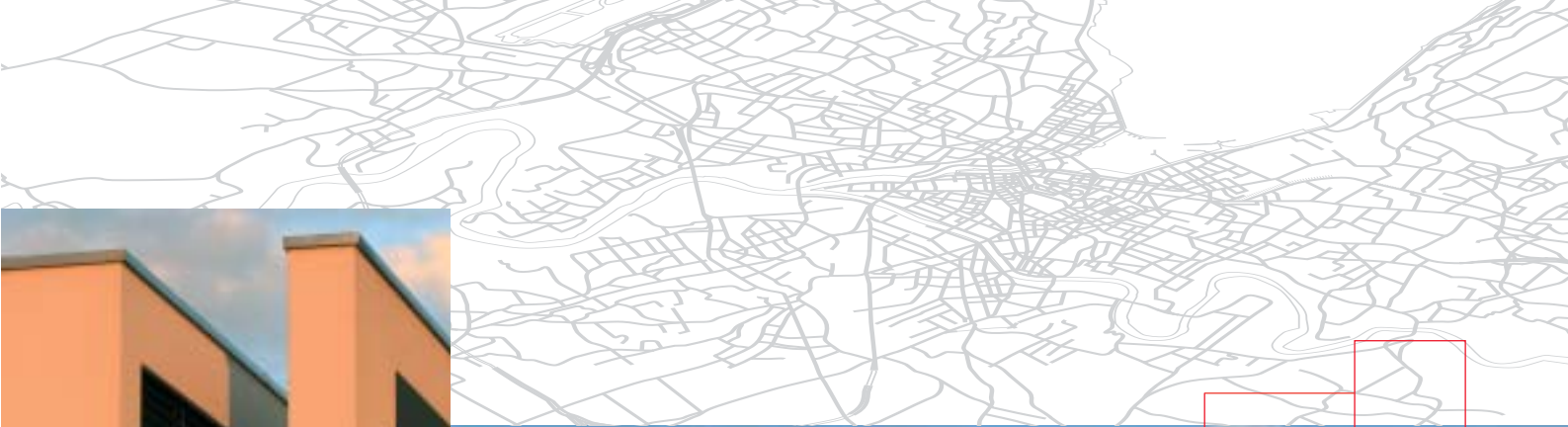
15. Compléments d'informations concernant les participations significatives du groupe BCGE

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2004, point 6.6 page 54.

Nom de la société	Siège	Activité	Capital	31.12.2004	31.12.2004
				(% quote-part)	(% quote-part)
Swissca Holding	Berne	Fonds de placements	CHF 24'204'000	2.40	2.40
Banque Nationale Suisse	Zurich	Banque centrale	CHF 25'000'000	0.55	0.55
Centrale de lettres de gage	Zurich	Refinancement	CHF 165'000'000	5.91	5.91
Telekurs Holding	Zurich	Clearing de titres	CHF 45'000'000	0.90	0.90
Caleas AG	Zurich	Compagnie financière	CHF 30'000'000	6.27	6.27
S.W.I.F.T.	La Hulpe	Trafic des paiements	EUR 10'800'000	0.03	0.03
Swiss Financial Service Groupe AG	Zurich	Transactions titres	CHF 26'000'000	1.06	1.06

16. Informations sur les filiales de la Banque Cantonale de Genève

	Anker Bank SA	BCGE (France) SA	Synchrony Asset Management SA
Activités	banque	banque	gestion institutionnelle
Filiale	oui	oui	oui
Participations	100% BCGE	100% BCGE	100% BCGE
Participations croisées	Néant	Néant	Néant
Structure du Groupe	consolidé	consolidé	consolidé
Administrateurs /Conseillers début du mandat	Blaise Goetschin (P) / 25.10.00 Raymond Flückiger (Vp) / 01.09.72 Alain Spadone / 23.10.02 Markus Hugelshofer / 22.01.97 Jean-Pierre Strelbel / 18.04.85 Philippe Bailat / 23.06.04	Blaise Goetschin (P) / 18.12.00 Eric Bourgeaux (Vp) / 18.12.00 Alain Spadone / 01.09.03 BCGE représentée par Claude Bagnoud / 02.10.01	Blaise Goetschin (P) / 27.10.00 Claude Bagnoud / 18.01.01 Eric Bourgeaux / 29.11.02
Durée du mandat	2 ans	2 ans	1 an
Nombre de séances du conseil d'administration /Conseil de surveillance en 2004	8	4	4
Organes de révision	Deloitte & Touche SA	Commissaires aux comptes titulaires Ernst & Young, fin en 2006 M. Thierry Stévenon, fin en 2007 Commissaires aux comptes suppléants Cabinet Cogem Audit, fin en 2007 M. Marc Bonhomme, fin en 2006	Deloitte & Touche SA
Règlement d'organisation	1998	juillet 2001	octobre 1998
Quorum statutaire assemblée générale (AG)	L'AG est valablement constituée lorsque les actions sont majoritairement représentées, sous réserve des dispositions légales ou statutaires impératives	AGE 1 ^{re} convocation: 1/3 des actions ayant droit de vote AGE 2 ^e convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 1 ^{re} convocation: 1/4 des actions ayant droit de vote AGO 2 ^e convocation: aucun quorum	L'AG est valablement constituée, quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés
Capital-actions	Capital-actions CHF 20'000'000 divisé en 20'000 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées	EUR 15'250'000 divisé en 1'000'000 actions nominatives de EUR 15.25 nominal, entièrement libérées	CHF 3'700'000 divisé en 3'700 actions nominatives de CHF 1'000 nominal, entièrement libérées, liées selon statuts



Villa jumelle	1:1
Jeu de volumes généreux pour cette villa au style résolument contemporain. Bâissez vos rêves avec Simplissimmo, les prêts hypothécaires simples et avantageux de la BCGE.	2004
	BCGE

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Banque Cantonale de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (pages 88 à 95) de la Banque Cantonale de Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

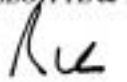
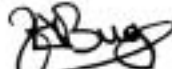
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels ainsi que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

DELOITTE & TOUCHE SA

 
Pierre-Alain Bracher Alexandre Buga
Réviseurs responsables

Le 2 mars 2005

Comptes annuels maison mère 2004

Bilan avant répartition maison mère	88
Compte de résultat maison mère	89
Justification des capitaux propres maison mère	90
Annexes aux comptes maison mère	91
1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel	91
1.1 Effectif du personnel	91
2. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels	91
3. Gestion des risques	91
4. Annexes aux comptes maison mère	91
4.1 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	91
4.2 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	91
4.3 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes	92
4.4 Amortissements sur l'actif immobilier	92
4.5 Produits extraordinaires	92
4.6 Charges extraordinaires	92
4.7 Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote	92
4.8 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote	93
4.9 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice	93
4.10 Informations se rapportant aux opérations hors bilan	94
4.11 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	94
4.12 Détail des autres actifs et autres passifs	94
5. Proposition de répartition du résultat	95

Bilan avant répartition

Maison mère

Bilan avant répartition	Notes	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Actif				
Liquidités		131'975	109'997	21'978
Créances résultant de papiers monétaires		649'251	809'793	-160'542
Créances sur les banques		1'310'656	1'371'104	-60'448
Créances sur la clientèle		5'082'300	5'689'469	-607'169
<i>dont Fondation de valorisation</i>		3'024'002	3'415'327	-391'325
Créances hypothécaires		5'947'412	5'969'379	-21'967
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce		31'254	47'514	-16'260
Immobilisations financières		239'546	90'741	148'805
Participations		86'768	92'854	-6'086
Immobilisations corporelles		195'627	233'835	-38'208
Comptes de régularisation		31'488	31'202	286
Autres actifs		107'222	102'826	4'396
Total de l'actif		13'813'499	14'548'714	-735'215
Total des créances de rang subordonné		23'112	38'886	-15'774
Total des créances sur les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		421'569	442'978	-21'409
<i>dont total des créances sur le Canton</i>		100'701	126'674	-25'973
Passif				
Engagements résultant de papiers monétaires		695	1'209	-514
Engagements envers les banques		403'210	667'545	-264'335
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements		4'816'492	4'973'968	-157'476
Autres engagements envers la clientèle		3'343'877	3'163'818	180'059
Obligations de caisse		78'632	140'614	-61'982
Prêts de la Centrale de lettres de gage et emprunts		4'340'230	4'768'000	-427'770
Comptes de régularisation		76'174	91'162	-14'988
Autres passifs		81'747	97'265	-15'518
Correctifs de valeurs et provisions	4.9	3'448	2'221	1'227
Capital social	4.7	360'000	360'000	-
Réserve légale générale		282'851	278'251	4'600
Bénéfice reporté		61	59	2
Résultat de l'exercice		26'082	4'602	21'480
Total du passif		13'813'499	14'548'714	-735'215
Total des engagements de rang subordonné		524'230	420'000	104'230
Total des engagements envers les sociétés du Groupe et les participants qualifiés		406'614	426'577	-19'963
<i>dont total des engagements sur le Canton</i>		223'012	184'930	38'082
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels		471'403	468'328	3'075
Engagements irrévocables		84'449	235'695	-151'246
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		39'136	40'872	-1'736
Crédits par engagement		20'226	18'832	1'394
Instruments financiers dérivés: - sous-jacents		3'550'418	3'318'748	231'670
- valeurs de remplacement positives		68'534	93'722	-25'188
- valeurs de remplacement négatives		62'645	64'704	-2'059
Opérations fiduciaires	4.10	164'852	203'261	-38'409

Compte de résultat

Maison mère

	Notes	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF	Variation en 1'000 CHF
Résultat des opérations d'intérêts				
Produits des intérêts et des escomptes		388'585	406'073	-17'488
Produits des intérêts et des dividendes des portefeuilles destinés au négoce		1'139	4'667	-3'528
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		5'098	3'748	1'350
Charges d'intérêts		-225'741	-254'469	28'728
<i>Sous-total résultat des opérations d'intérêts</i>		<i>169'081</i>	<i>160'019</i>	<i>9'062</i>
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produits des commissions sur les opérations de crédit		29'705	22'298	7'407
Produits des commissions sur les opérations de négoce, de titres et les placements		27'329	25'672	1'657
Produits des commissions sur les autres prestations de service		18'484	17'134	1'350
Charges de commissions		-8'365	-7'005	-1'360
<i>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</i>		<i>67'153</i>	<i>58'099</i>	<i>9'054</i>
Résultat des opérations de négoce	4.11	7'993	18'841	-10'848
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		310	11'202	-10'892
Produits des participations		912	966	-54
Résultat des immeubles		1'928	2'054	-126
Autres produits ordinaires		5'812	4'920	892
Autres charges ordinaires		-1'357	-4'723	3'366
<i>Sous-total autres résultats ordinaires</i>		<i>7'605</i>	<i>14'419</i>	<i>-6'814</i>
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<i>251'832</i>	<i>251'378</i>	<i>454</i>
Charges d'exploitation				
Charges de personnel		-96'814	-94'044	-2'770
Autres charges d'exploitation		-80'495	-77'193	-3'302
<i>Sous-total d'exploitation</i>		<i>-177'309</i>	<i>-171'237</i>	<i>-6'072</i>
Bénéfice brut		74'523	80'141	-5'618
Amortissements sur l'actif immobilisé	4.4	-28'028	-31'720	3'692
Correctifs de valeurs, provisions et pertes		-28'189	-63'096	34'907
Résultat intermédiaire		18'306	-14'675	32'981
Produits extraordinaires	4.5	10'034	21'780	-11'746
Charges extraordinaires	4.6	-1'001	-1'003	2
Impôts		-1'257	-1'500	243
Résultat de l'exercice		26'082	4'602	21'480

Justification des capitaux propres

Maison mère

en 1'000 CHF

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	278'251
Bénéfice	4'661

Total des capitaux propres au 1^{er} janvier 2004

+ / - Autres attributions / Prélèvements sur les réserves	-4'600
+ / - Couverture de la perte au bilan	4'600
+ Bénéfice de l'exercice au 31 décembre 2004	26'082

Total des capitaux propres au 31 décembre 2004

<i>dont:</i>	
Capital social libéré	360'000
Réserve légale générale	282'851
Bénéfice	26'143

Annexes aux comptes

Maison mère

1. Commentaires relatifs à l'activité et à l'effectif du personnel

L'activité de la Banque ainsi que l'externalisation de son système de technologie de l'information sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés.

1.1 Effectif du personnel	31.12.2004	31.12.2003
- En unités de temps, équivalent plein temps	691	722
- Effectif	761	788

2. Principes comptables et d'évaluation des comptes annuels

Les comptes de la maison mère sont présentés conformément aux principes du Groupe, à l'exception des retraitements spécifiques de présentation selon le principe de l'image fidèle des comptes consolidés, soit principalement le traitement des propres titres de créance et de participation. Par ailleurs, les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, présentées à l'annexe 4 des annexes aux comptes consolidés, sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements jugés nécessaires.

3. Gestion des risques

Pour les commentaires relatifs à la gestion des risques, se référer à l'annexe 5 des annexes aux comptes consolidés.

4. Annexes aux comptes maison mère

4.1 Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété	Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés à titre de garantie en 1'000 CHF	Engagements effectifs en 1'000 CHF
BNS		
Limite	200'000	–
Valeur nominale des titres et créances nantis	225'000	–
Bourse Electronique Suisse		
Valeur nominale des titres bloqués	24'600	24'600
Centrale d'émission de lettres de gage des banques cantonales suisses		
Valeur nominale des titres hypothécaires conservés séparément	3'738'013	3'738'013
Total des emprunts	2'651'000	2'651'000

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Prétentions découlant de la mise en gage de <i>cash</i> lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension	22'000	35'000
Engagements découlant du <i>cash</i> reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	50'000	–
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	50'020	–
<i>dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction</i>	–	–
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	22'005	35'006
<i>dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie</i>	–	–

4.2 Indication des engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Engagements envers la Fondation de prévoyance, au titre de la prévoyance professionnelle	–	–
Engagements envers la Fondation de prévoyance, en qualité de banque dépositaire	15'224	28'462

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2004, point 6.10.

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes

annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

4.3 Indication des créances et des engagements envers les sociétés liées ainsi que les crédits aux organes

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Créances envers les sociétés liées	3'311'103	4'012'122
<i>dont Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève</i>	3'024'002	3'415'327
Engagements envers les sociétés liées	66'182	46'561
Créances provenant de crédits aux organes	4'127	4'022

Se référer au chapitre Annexes aux comptes consolidés 2004, point 6.14.

4.4 Amortissements sur l'actif immobilier

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Installations permanentes	5'541	9'394
Installations, agencements, sécurité et télécommunications, matériel et logiciels informatiques	11'740	10'740
Matériel, mobilier et véhicules, valeurs immatérielles	3'273	2'060
Participations permanentes*	7'474	9'526
Total	28'028	31'720

*La Banque a abandonné un prêt subordonné de CHF 7 mios en faveur de sa filiale Anker Bank SA.

4.5 Produits extraordinaires

	31.12.2004	31.12.2003
Vente d'actifs immobilisés	9'974	19'984
Vente de participations	–	–
Dissolution de provisions	–	1'680
Autres	60	116
Total	10'034	21'780

4.6 Charges extraordinaires

	31.12.2004	31.12.2003
Frais liés à la caution simple de l'Etat sur le prêt à la Fondation de valorisation	1'000	1'000
Autres	1	3
Total	1'001	1'003

4.7 Présentation du capital social et indication des propriétaires de capital détenant des participations de plus de 5% de tous les droits de vote

	31.12.2004			31.12.2003		
	Valeur nominale totale en CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en CHF	Valeur nominale totale en CHF	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende en CHF
Capital-actions /Capital social						
Actions nominatives "A"	132'551'600	2'651'032	132'551'600	132'551'600	2'651'032	132'551'600
Actions nominatives "B"	79'531'000	1'590'620	79'531'000	79'531'000	1'590'620	79'531'000
Actions au porteur	147'917'400	1'479'174	147'917'400	147'917'400	1'479'174	147'917'400
Total du capital social	360'000'000	5'720'826	360'000'000	360'000'000	5'720'826	360'000'000

4.8 Propriétaires importants de capital et groupes de propriétaires de capital liés par des conventions de vote

	31.12.2004		31.12.2003	
	Nominal en CHF	%	Nominal en CHF	%
Actions nominatives avec droit de vote				
Etat de Genève	125'522'150	34.87	125'522'150	34.87
Ville de Genève	60'405'300	16.78	60'405'300	16.78
44 communes genevoises	26'155'150	7.27	26'155'150	7.27
Actions au porteur avec droit de vote				
Etat de Genève	53'863'600	14.96	53'863'600	14.96
Ville de Genève	14'727'000	4.09	14'727'000	4.09
Divers actionnaires	79'326'800	22.03	79'326'800	22.03

Au 31 décembre 2004, l'Etat de Genève détient 49.83% des actions de la Banque (au porteur et nominatives) et dispose de 53.30% des votes.

4.9 Présentation des correctifs de valeurs et des provisions, de la réserve pour fluctuations de risques de crédit ainsi que des réserves pour risques bancaires généraux et de leurs variations en cours d'exercice

	Etat au 31.12.2003* en 1'000 CHF	Utilisations conformes à leur but en 1'000 CHF	Modifications de l'affectation (nouvelles affectations) en 1'000 CHF	Recouvrement, intérêts en souffrance, différences de change en 1'000 CHF	Nouvelles constitutions en 1'000 CHF	Dissolutions en 1'000 CHF	Etat au 31.12.2004 en 1'000 CHF
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays)	860'329	-275'052	-	-1'569	33'825	-	617'533
Correctifs de valeurs et provisions sur immobilisations financières	27'515	-10'836	-	-	726	-	17'405
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation (opérationnel)	9'450	-386	-	20	-	-7'286	1'798
Autres provisions	19'587	-	-	-	1'650	-	21'237
Total des correctifs de valeurs et provisions	916'881	-286'274	-	-1'549	36'201	-7'286	657'973
A déduire correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	-907'702						-654'525
Total des correctifs de valeurs et provisions selon le bilan*	9'179						3'448
Réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-	-	-	-

Dans les comptes de la maison mère et conformément au dispositif légal, les mouvements ci-dessus dans les correctifs de valeurs et provisions sont présentés de manière nette.

*La présentation des correctifs de valeurs a été adaptée selon la nouvelle Swiss GAAP RPC 23, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Le solde d'ouverture des "Correctifs de valeurs et provisions pour d'autres risques d'exploitation" a été corrigé d'une provision pour un litige de CHF 6.9 mios, présentée antérieurement sous "Comptes de régularisation passif".

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

4.10 Informations se rapportant aux opérations hors bilan	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Opérations fiduciaires		
Placements fiduciaires auprès de tiers	156'219	194'628
Prêts fiduciaires	8'633	8'633
Total opérations fiduciaires	164'852	203'261
4.11 Résultat des opérations de négoce selon les secteurs d'activité	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Commerce de devises et billets de banque (y compris dérivés)	6'327	10'628
Négoce de métaux précieux	5	86
Négoce de titres	1'661	8'127
Total opérations de négoce	7'993	18'841

Le coût des swaps de trésorerie, permettant de limiter le risque de change et de taux sur les devises, est inclus dans le résultat des opérations de négoce pour un montant de CHF 8.7 mios (CHF 5.4 mios en 2003).

4.12 Détail des autres actifs et autres passifs	31.12.2004		31.12.2003	
	Autres actifs en 1'000 CHF	Autres passifs en 1'000 CHF	Autres actifs en 1'000 CHF	Autres passifs en 1'000 CHF
Valeurs de remplacement des instruments financiers	68'534	62'645	93'722	64'704
Compte de compensation	12'268	–	–	12'668
Etalement gains s/swaps	–	2'150	–	2'963
Administration Fédérale des Contributions (AFC)	2'272	13'658	1'840	14'805
Titres et coupons	562	1'791	351	2'039
Frais d'émission / Empr. oblig. à amortir	6'365	–	6'340	–
Autres	17'221	1'504	573	86
Total	107'222	81'748	102'826	97'265

annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
 annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
 annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
 annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**
 annexes aux comptes maison mère annexes aux comptes
 annexes aux comptes **annexes aux comptes maison mère**

5. Proposition de répartition du résultat

	31.12.2004 en 1'000 CHF	31.12.2003 en 1'000 CHF
Le conseil d'administration, propose à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée le 3 mai 2005, la répartition du bénéfice au bilan comme suit:		
Résultat de l'exercice	26'082	4'602
Bénéfice reporté	61	59
Bénéfice disponible	26'143	4'661
Attribution à la réserve légale générale	-22'000	-4'600
Dividende de 1% sur actions nominatives (A et B) et au porteur	-3'600	-
Bénéfice reporté	543	61

Statuts du 15 mai 2001

Banque Cantonale de Genève

Chapitre I – Dispositions générales

Article 1 / Forme juridique, raison sociale et siège

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public selon l'article 763 du code des obligations; elle a le statut de banque cantonale au sens de la législation fédérale sur les banques et exerce son activité sous la raison sociale "Banque Cantonale de Genève".

Sauf dispositions contraires de la loi cantonale sur la Banque Cantonale de Genève, des présents statuts, de la législation fédérale sur les banques et de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, les prescriptions du titre vingt-sixième du code des obligations lui sont applicables. Le siège social et la direction de la Banque sont à Genève. Elle exploite des succursales et des agences.

Article 2 / But et durée

La banque a pour but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.

En sa qualité de banque universelle, elle traite toutes les opérations relevant de la loi fédérale sur les banques et exerce une activité de négociant en valeurs mobilières. Elle traite notamment les opérations suivantes:

- 1 réception de fonds en dépôts sous toutes les formes, notamment l'épargne, y compris en qualité d'office de consignation légal;
- 2 escompte et encaissement d'effets de change;
- 3 ouverture de crédits garantis ou en blanc;
- 4 octroi de crédits hypothécaires;
- 5 achat, vente et commerce en général de toutes valeurs mobilières;
- 6 achat, vente et commerce de monnaies étrangères, de devises et de métaux précieux;
- 7 ouverture de crédits documentaires, paiement et encaissement d'accréditifs;
- 8 octroi de garanties bancaires;
- 9 garde et gérance de titres ainsi que d'objets de valeur, gestion de fortune et de fonds de prévoyance, location de compartiments de coffres-forts;
- 10 prise ferme d'emprunts, participation aux émissions et opérations financières de corporations de droit public, de sociétés et de particuliers, individuellement ou dans le cadre de syndicats;
- 11 prise de participations permanentes ou temporaires dans des entreprises commerciales, industrielles, financières et bancaires ainsi que, le cas échéant, prise d'une part active à leur gestion;
- 12 exécution de fonctions de direction et de banque dépositaire de fonds de placements ainsi que de domicile de souscription;
- 13 achat et vente, pour son propre compte, d'immeubles ou de capital-actions de sociétés immobilières.

La banque est habilitée à exercer son activité sur toute place financière ou boursière en Suisse et à l'étranger.

Elle est gérée selon les principes éprouvés de l'économie et de l'éthique bancaire.

Sa durée est indéterminée.

Article 3 / Garantie du canton de Genève

En vertu de la loi sur la Banque Cantonale de Genève, le canton de Genève garantit les dépôts d'épargne et de prévoyance, à l'exclusion de tout autre engagement.

La limite de garantie maximale par catégorie de déposants est fixée dans un règlement du Conseil d'Etat.

Chapitre II – Capital social

Article 4 / Capital-actions

Le capital-actions s'élève à la somme de 360 millions de francs.

Il est divisé en 2'651'032 actions nominatives A de CHF 50 nominal chacune, 1'590'620 actions nominatives B de CHF 50 nominal chacune et 1'479'174 actions au porteur de CHF 100 nominal chacune, toutes entièrement libérées.

Les nouvelles actions au porteur peuvent être matérialisées par un certificat global durable.

Les actions portent la signature du président du conseil d'administration et du président de la direction générale.

Les actions nominatives A et B sont détenues par le canton de Genève et les communes genevoises. Chaque commune est tenue de conserver au moins 2'010 actions nominatives A de CHF 50 de nominal.

Les actions nominatives A et B devront représenter, ensemble au moins, la majorité de l'ensemble des voix attribuées.

La banque tient un registre des actions nominatives au siège de la société, en distinguant les actions A et B.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle des bénéfices nets de la société et du produit de liquidation. Les actions nominatives B confèrent à leur titulaire les mêmes droits patrimoniaux que ceux attachés aux actions au porteur.

Hormis l'obligation de garantie du canton de Genève définie à l'art. 3, les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

Article 5 / Autres fonds propres

- 1 La banque peut se procurer d'autres fonds, notamment par l'émission de tout instrument reconnu sur le marché financier.
- 2 La banque peut émettre des titres comportant des droits sur le bénéfice ou sur le produit de liquidation.

Chapitre III – Organisation de la banque

Article 6 / Organes

Les organes de la banque sont:

- a) l'assemblée générale des actionnaires;
- b) le conseil d'administration;
- c) le comité de banque;
- d) la direction générale;
- e) l'organe de révision;
- f) le comité de contrôle.

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

a) L'assemblée générale des actionnaires

Article 7 / Compétences

L'assemblée générale des actionnaires est l'organe suprême de la banque. Elle dispose des compétences suivantes:

- 1 adopter et modifier les statuts, sur propositions du conseil d'administration ou du Conseil d'Etat; pour entrer en force, les modifications de statuts doivent être ratifiées par le Grand Conseil;
- 2 nommer les administrateurs représentant l'actionariat au porteur, dont le nombre de trois à six membres est fixé par le Conseil d'Etat, en proportion du nombre des actions au porteur émises par rapport à celui des actions nominatives. Seuls les détenteurs d'actions au porteur participent à ce scrutin;
- 3 nommer l'organe de révision au sens du code des obligations parmi les sociétés spécialisées dans la révision bancaire; l'assemblée générale peut, sur proposition du conseil d'administration, nommer une commission de surveillance ad hoc;
- 4 approuver le compte de pertes et profits et le bilan, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport de l'organe de révision;
- 5 déterminer l'emploi du bénéfice net et fixer le dividende;
- 6 donner décharge au conseil d'administration;
- 7 donner son préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la banque;
- 8 prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts;
- 9 approuver la charte d'éthique de la banque, qui est soumise à la ratification du Grand Conseil.

Article 8 / Organisation

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, en cas d'empêchement par le vice-président ou, à défaut, par un autre membre du conseil.

Les scrutateurs sont désignés par l'assemblée générale parmi les actionnaires présents, sur proposition du président. Il est dressé un procès-verbal des séances de l'assemblée générale, lequel mentionne les décisions prises, les élections auxquelles il a été procédé, de même que les déclarations dont les actionnaires sollicitent l'inscription.

Les procès-verbaux, ainsi que les extraits qui en sont délivrés, sont revêtus de la signature du président et du secrétaire de l'assemblée.

Article 9 / Convocation

L'assemblée générale ordinaire a lieu chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée aussi souvent qu'il est nécessaire.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins un dixième du capital social, peuvent aussi requérir par écrit la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, en indiquant le but poursuivi. Au besoin, l'organe de révision peut aussi convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 10 / Mode de convocation et ordre du jour

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration, vingt jours au moins avant la réunion, par un avis inséré dans la "Feuille d'avis officielle de la République et canton de Genève" et dans la "Feuille officielle suisse du commerce".

Les objets portés à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation. Les documents usuels sont mis à disposition des actionnaires au siège de la banque. Il est fait mention de ce dépôt dans la convocation.

Le conseil d'administration est tenu d'inscrire à l'ordre du jour les propositions individuelles qui doivent être soumises au vote, à condition qu'elles soient présentées en la forme écrite par les actionnaires au moins vingt jours avant l'assemblée générale.

Aucune décision ne peut être prise sur les objets qui n'ont pas été portés à l'ordre du jour, hormis sur celui de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Article 11 / Nomination des administrateurs

Les candidatures proposées en vue de la nomination des administrateurs représentant l'actionariat au porteur doivent parvenir au siège de la société au plus tard le 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire procédant à ladite nomination.

Les administrateurs représentant l'actionariat nominatif doivent être désignés jusqu'au 31 mars précédant l'assemblée générale ordinaire ou un mois avant l'assemblée générale extraordinaire qui procède au renouvellement du mandat des administrateurs représentant l'actionariat au porteur.

Article 12 / Droit de vote

Les personnes qui entendent assister à l'assemblée générale doivent justifier de leur qualité d'actionnaire ou de leurs pouvoirs de représentation.

Les actionnaires exercent leur droit de vote proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, sans égard à leur valeur nominale, chaque action donnant droit à une voix.

Article 13 / Décisions

L'assemblée générale est valablement constituée, quel que soit le nombre des actions représentées.

Elle prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées, sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts.

Les décisions relatives à l'adoption et à la modification des statuts, comme celles concernant le préavis sur la fusion, l'absorption et la dissolution de la banque, sont prises à la majorité des deux tiers du capital-actions.

Pour les élections, si un second tour de scrutin est nécessaire, la majorité relative est suffisante.

En cas d'égalité des voix, celle du président de l'assemblée générale est prépondérante.

Les élections ont lieu à bulletins secrets. A la demande de 30% des voix représentées, les autres décisions sont également prises par un vote à bulletins secrets.

b) Le conseil d'administration

Article 14 / Composition

La banque est administrée par un conseil d'administration de 15 à 18 membres dont la composition est fixée par la loi.

Le Conseil d'Etat désigne le président du conseil d'administration parmi les administrateurs.

Article 15 / Devoirs de fonction

Les administrateurs ne peuvent avoir d'autres activités au sein de la banque.

Ils sont tenus au strict respect des secrets bancaires et de fonction.

Article 16 / Attributions

Le conseil d'administration est l'organe préposé à la haute direction de la banque selon l'art. 3 al. 2 lettre a) de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne.

Le conseil d'administration détermine la politique générale de la banque et la nature de ses activités, en fonction des objectifs définis par la loi, tout en veillant à la réalisation du but statutaire de l'art. 2. Il surveille la direction générale et l'activité du comité de banque. Il désigne des comités chargés d'examiner les diverses activités de la banque et de lui faire rapport à ce sujet.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 élire les membres du comité de banque à l'exception du président;
- 2 élire le vice-président et le secrétaire;
- 3 nommer les membres de la direction générale; nommer le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle;
- 4 désigner comme réviseur indépendant prévu par la loi fédérale sur les banques, l'organe de contrôle élu par l'assemblée générale; celui-ci doit être choisi à l'extérieur de la banque, parmi les syndicats de révision et les sociétés fiduciaires reconnus comme institutions de révision pour les banques;
- 5 nommer les représentants de l'employeur au conseil de la fondation de prévoyance du personnel;
- 6 élaborer les projets de modifications des statuts soumis à l'adoption de l'assemblée générale;
- 7 surveiller la bonne application des statuts ainsi que l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
- 8 élaborer le rapport de gestion sur l'exercice écoulé et présenter à l'assemblée générale le bilan et le compte de pertes et profits annuels, de même que les propositions sur l'emploi du bénéfice net;
- 9 examiner le rapport annuel de l'organe de révision ainsi que les autres rapports destinés à l'assemblée générale;
- 10 préparer toutes les propositions qui doivent être soumises à l'assemblée générale, assorties en tant que de besoin de son préavis;
- 11 adopter les règlements internes et surveiller leur application, plus particulièrement en matière d'octroi de crédits;
- 12 décider la création de succursales et d'agences nouvelles;
- 13 exercer le contrôle interne et la surveillance de l'évolution des gros risques au sens de l'art. 21 al. 1 de l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne sur la base des relevés trimestriels établis par la direction générale;
- 14 donner son approbation à l'octroi de tout crédit, à toute prise de participation ou à toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;

15 tenir le registre des actions nominatives A et B;

16 nommer en son sein deux administrateurs comme membres du comité de contrôle.

Article 17 / Informations

Le comité de banque et la direction générale informent le conseil d'administration sur la marche des affaires de la banque lors de chaque séance et rapportent sur les dossiers qui le requièrent.

Article 18 / Organisation et fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois.

Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire.

Il peut tenir des séances extraordinaires si les affaires l'exigent ou à la demande de sept de ses membres, à celle du comité de banque ou de l'organe de révision.

Le conseil d'administration ne peut prendre des décisions que si la majorité de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président et le secrétaire. Il est approuvé lors de la séance suivante.

Article 19 / Présidence

Le président du conseil d'administration exerce les devoirs et prérogatives prévus par les statuts et les règlements de la banque.

Il est régulièrement informé par le président de la direction générale sur la marche des affaires et la situation de la banque. Tout événement particulier qui sort de la gestion ordinaire doit lui être communiqué immédiatement.

c) Le comité de banque

Article 20 / Composition

Le comité de banque se compose de sept membres désignés conformément à la loi.

Article 21 / Attributions

Le comité de banque exerce la surveillance de la gestion par délégation du conseil d'administration.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 surveiller la gestion de la banque et donner des instructions à la direction générale;
- 2 exécuter les décisions du conseil d'administration;
- 3 donner son approbation à l'octroi de tout crédit, toute prise de participation ou toute acquisition dont le montant est supérieur aux limites fixées dans les statuts;
- 4 prendre connaissance des rapports périodiques de la direction générale concernant les affaires courantes;
- 5 examiner les rapports de l'audit interne et de l'organe de révision;
- 6 préavis sur tous les objets soumis au conseil d'administration;

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

- 7 nommer les membres de la direction;
- 8 tenir à jour le registre des liens d'intérêts des membres du conseil d'administration, de la direction générale et du membre du comité de contrôle, nommé par l'Etat, conformément aux statuts;
- 9 informer régulièrement le Conseil d'Etat de la marche des affaires de la banque et répondre aux demandes d'information de ce dernier, conformément à la loi.

Article 22 / Organisation et fonctionnement

Le comité de banque se réunit tous les 15 jours au moins, mais aussi souvent que les affaires de la banque l'exigent. La présence de la majorité de ses membres est nécessaire. Les membres du comité de banque doivent pouvoir consulter les dossiers relatifs aux points portés à l'ordre du jour dans un délai fixé par le règlement du comité, mais au plus tard vingt-quatre heures avant l'ouverture de la séance.

Il est présidé par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président ou le secrétaire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents, la voix du président étant prépondérante en cas d'égalité.

Il est tenu un procès-verbal de chaque réunion, signé par le président et le secrétaire. Il est approuvé lors de la séance suivante.

d) La direction générale

Article 23 / Composition

La direction générale est composée du président de la direction générale et des membres de la direction générale.

Le conseil d'administration désigne également le remplaçant du président de la direction générale parmi les membres de la direction générale.

Elle est nommée pour une durée indéterminée, ses membres étant toutefois tenus de se démettre de leurs fonctions au plus tard à la fin de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de soixante-cinq ans révolus.

Article 24 / Devoirs de fonction

Les membres de la direction générale doivent tout leur temps à la banque.

Toutefois, avec l'accord exprès du comité de banque et lorsque l'intérêt de la Banque le justifie, ils peuvent accepter des mandats ou fonctions extérieurs.

Article 25 / Attributions

La direction générale assure la gestion de la Banque.

Elle est investie des compétences et devoirs suivants:

- 1 exécuter les décisions du conseil d'administration et du comité de banque. A cet effet, le président de la direction générale ou son remplaçant participe avec voix consultative aux séances du conseil d'administration et du comité de banque;
- 2 établir les propositions relatives aux affaires relevant du conseil d'administration et du comité de banque;
- 3 ester en justice;
- 4 nommer les cadres;
- 5 prendre les décisions dont la compétence n'incombe pas à d'autres organes aux termes de la loi, des statuts ou des règlements internes.

Ses autres compétences et devoirs sont également définis dans le règlement d'organisation adopté par le conseil d'administration.

e) L'organe de révision

Article 26 / Nomination et attributions

Le conseil d'administration désigne au début de chaque année, avec l'agrément de la Commission fédérale des banques, comme organe de révision bancaire selon la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la même société de révision que celle nommée par l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale ou le conseil d'administration peut lui demander d'effectuer des vérifications complémentaires.

Les rapports de l'organe de révision externe sont communiqués au comité de banque, au conseil d'administration et au comité de contrôle. Ils sont également transmis au Conseil d'Etat, à l'exclusion de tout élément soumis au secret bancaire.

f) Le comité de contrôle

Article 27 / Nomination

Le comité de contrôle se compose de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et d'un troisième membre désigné par le Conseil d'Etat.

Le membre du comité de contrôle désigné par le Conseil d'Etat ne peut pas faire partie de la fonction publique. Il est soumis au secret bancaire.

Article 28 / Fonctionnement et attributions

Le comité de contrôle se réunit tous les 15 jours au moins.

Il est investi des compétences et devoirs suivants:

- 1 superviser le respect des dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables à la banque, ainsi que des usages bancaires;
- 2 assurer la liaison et la coordination entre le conseil d'administration et les organes de contrôle interne et externe;
- 3 donner son préavis au conseil d'administration sur la nomination du responsable de l'audit interne et de ses collaborateurs, sur le cahier des charges et sur le programme de travail de celui-ci, en coordination avec celui de l'organe de révision externe;
- 4 charger l'audit interne de toute opération de contrôle ou procéder lui-même à des contrôles sur toute l'activité de la Banque;
- 5 prendre connaissance des rapports de révision de l'audit interne et de l'organe de révision externe;
- 6 accéder en tout temps à tous les dossiers de la banque, dont ceux portés à l'ordre du jour du conseil d'administration et du comité de banque;
- 7 accéder aux convocations du conseil d'administration et du comité de banque, à la liste des objets qui leur sont soumis, à leurs procès-verbaux, ainsi qu'à ceux de la direction générale et des organes de révision;
- 8 donner son préavis sur toutes les décisions de la compétence du conseil d'administration et du comité de banque en matière de contrôle et de révision;
- 9 faire des propositions au conseil d'administration et au comité de banque;
- 10 ratifier les crédits aux membres des organes de la banque et à leur conjoint ou à leurs parents en ligne directe.

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de genève

Article 29 / Surveillance

La banque est soumise à la surveillance bancaire de la Commission fédérale des banques conformément aux dispositions de la législation fédérale sur les banques.

La Commission fédérale des banques peut exiger de la banque et de l'organe de révision tous les renseignements et documents dont elle a besoin dans l'exécution de sa tâche.

La surveillance du respect des prescriptions légales cantonales est de la compétence du Conseil d'Etat.

Chapitre IV – Limites de compétences et concours d'intérêts

Article 30 / Compétences en matière de crédits

Les limites de compétences en matière de crédits sont déterminées sur la base de l'utilisation des fonds propres disponibles liée aux risques de contrepartie conformément aux dispositions de l'ordonnance sur les banques et les directives de la Commission fédérale des banques.

On entend par utilisation de fonds propres disponibles, le montant de fonds propres requis pour une avance octroyée à un client ou à un groupe de clients, pondérée au taux de 0%, 25%, 50%, 75% et 100% conformément à l'art. 12 lettre a OB et à l'application du taux uniforme de couverture prévu par l'ordonnance sur les banques et les caisses d'épargne.

Les compétences non cumulables pour un même client sont réparties comme suit:

direction générale: limite de 0,75% des fonds propres disponibles de la Banque fixés par les art. 11 à 11 d OB;

comité de banque: au-delà de cette limite de 0,75% et jusqu'à la limite de 3%, selon l'art. 21 lettre a al. 5 OB, des fonds propres disponibles;

conseil d'administration: au-delà de la limite de 3% des fonds propres disponibles, selon l'art. 21 a al. 5 OB pour autant que l'attribution des fonds propres librement disponibles soit respectée.

Les limites de compétence pour octroyer des crédits s'appliquent également pour la conclusion de tout engagement conditionnel.

Article 31 / Acquisition et prise de participation

Le conseil d'administration décide de l'acquisition ou de la cession de participations dès trois millions de francs.

Le comité de banque décide de l'acquisition ou de la cession de participations, à caractère permanent, de moins de trois millions de francs. Il décide aussi de l'acquisition et de la cession de biens d'équipement à l'usage de la banque et d'immeubles, sous réserve des compétences de la direction générale.

Article 32 / Incompatibilités et conflits d'intérêts

Après leur entrée en fonction, les membres du conseil d'administration, les membres de la direction générale et le membre du comité de contrôle nommé par l'Etat, ne peuvent pas, sans l'approbation du comité de banque, bénéficier de nouveaux crédits de la banque, sauf pour des crédits lombards ou hypothécaires en relation avec leur logement personnel.

Cette limitation s'applique au conjoint et aux parents en ligne directe des personnes précitées.

Les conditions d'octroi de crédits à ces personnes ne peuvent en aucun cas différer des conditions usuelles appliquées par la banque. Sont réservées les conditions préférentielles du règlement du personnel. Les membres du conseil d'administration, de la direction générale et le membre du comité de contrôle nommé par l'Etat annoncent au comité de banque s'ils sont organe, collaborateur dirigeant d'une entreprise ou mandataire d'une entité, privée ou publique, cliente de la banque, ou détenteur d'une charge publique ou d'un mandat politique.

Les organes liés à une telle entité s'abstiennent d'intervenir dans toute décision d'octroi de crédit la concernant.

Ils signalent, avant toute délibération du conseil d'administration et du comité de banque, les faveurs qui leur sont connues d'entités publiques ou privées auxquelles ils sont liés, en vue de la réalisation de tout projet dont le financement est sollicité auprès de la banque. Les communications obtenues sont consignées dans les protocoles de crédits et dans les procès-verbaux des instances compétentes pour l'octroi des crédits.

Chapitre V – Contrôle

Article 33 / Audit interne

Un audit interne indépendant de la direction générale est chargé du contrôle financier et du contrôle de gestion de la banque. A ce titre, il est chargé d'effectuer des contrôles réguliers sur toute l'activité de la banque et a accès, en tout temps, à tous ses dossiers.

L'audit interne est subordonné au conseil d'administration qui adopte son cahier des charges sur préavis du comité de contrôle.

Le conseil d'administration nomme le responsable de l'audit interne et ses collaborateurs sur préavis du comité de contrôle.

Article 34 / Devoirs de l'audit interne

L'audit interne transmet ses rapports au conseil d'administration, au comité de contrôle et à la direction générale. Il informe le conseil d'administration de toute irrégularité et des mesures qu'il propose pour y remédier, avec le préavis du comité de contrôle.

Le conseil d'administration, le comité de banque, le comité de contrôle, ainsi que la direction générale peuvent à tout moment charger l'audit interne de toute opération de contrôle qu'ils jugent utile.

Chapitre VI – Représentation envers les tiers

Article 35 / Signatures

La Banque est engagée par la signature collective à deux des personnes désignées par le conseil d'administration.

statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de Genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de Genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de Genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de Genève
statuts du 15 mai 2001 de la banque cantonale de Genève

Chapitre VII – Comptes annuels et répartition du bénéfice

Article 36 / Clôture des comptes

Les comptes et le bilan annuels sont arrêtés au 31 décembre de chaque année.

Les comptes et le bilan annuels ainsi que les boucllements intermédiaires sont établis conformément aux principes du code des obligations, aux dispositions de la législation fédérale sur les banques ainsi que de la législation fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.

Article 37 / Examen et approbation

Les comptes et le bilan annuels, ainsi que les rapports qui les accompagnent, sont examinés par le comité de banque, par le conseil d'administration, puis par le comité de contrôle.

Ils sont ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Article 38 / Répartition du bénéfice

Après déduction des charges, amortissements et provisions nécessaires, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du bénéfice net en se conformant aux dispositions suivantes:

- 1 elle attribue 5% au moins à la réserve générale;
- 2 elle fixe le dividende ordinaire attribué au capital-actions; il s'élève à 5% au maximum de la valeur nominale des actions;
- 3 elle procède, le cas échéant, aux attributions à des réserves spéciales et à des affectations diverses;
- 4 elle décide le versement d'un éventuel dividende supplémentaire par catégorie de titres;
- 5 le solde restant est reporté.

Chapitre VIII – Dispositions finales

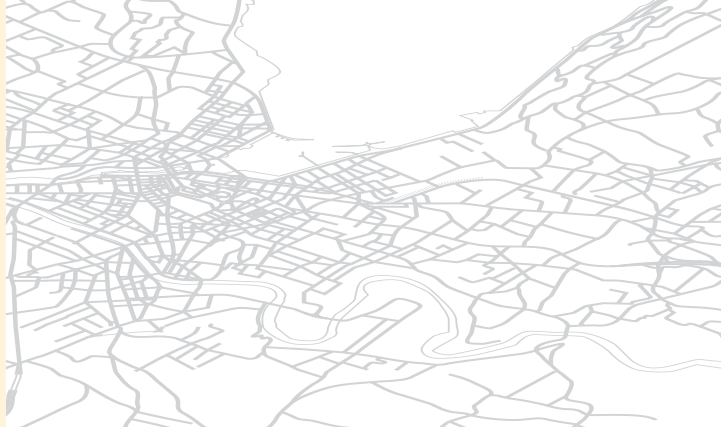
Article 39 / Liquidation

En cas de liquidation, le solde actif est réparti entre les actionnaires, au prorata de la valeur nominale de leurs titres.

Article 40 / Entrée en vigueur

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale des actionnaires le 26 septembre 2000. Ils ont été modifiés par l'assemblée générale des actionnaires le 15 mai 2001.

Ils sont immédiatement entrés en vigueur.



Un groupe bancaire au service de la région

Siège

Banque Cantonale de Genève SA

Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH - 1211 Genève 2
Tél: +41 (0)22 317 27 27
www.bcge.ch

Réseau d'agences

Bellevue
Route de Lausanne 329
CH - 1293 Bellevue
Tél: +41 (0)22 809 74 00

Bernex
Rue de Bernex 284
CH - 1233 Bernex
Tél: +41 (0)22 809 71 30

Carouge-Marché
Rue Saint-Victor 39
CH - 1227 Carouge
Tél: +41 (0)22 809 71 00

Carouge-Rondeau
Rue Ancienne 88
CH - 1227 Carouge
Tél: +41 (0)22 809 71 50

Champel
Avenue de Champel 45
CH - 1206 Genève
Tél: +41 (0)22 809 70 80

Délices
Rue des Charmilles 1
CH - 1203 Genève
Tél: +41 (0)22 809 77 50

Eaux-Vives
Rue Versonnex 13
CH - 1207 Genève
Tél: +41 (0)22 809 78 00

Florissant
Route de Florissant 66
CH - 1206 Genève
Tél: +41 (0)22 809 78 50

Grand-Lancy
Place du 1^{er} Août 1
CH - 1212 Grand-Lancy
Tél: +41 (0)22 809 72 00

Grand-Saconnex
Route de Ferney 169
CH - 1218 Grand-Saconnex
Tél: +41 (0)22 809 76 20

Hôpital Cantonal
Rue Micheli-du-Crest 22
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 73 80

Île
Quai de l'Île 17
CH - 1204 Genève
Tél: +41 (0)22 317 27 27

Jonction
Boulevard Saint-Georges 2
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 77 30

Lancy-Centre
Route de Chancy 67
CH - 1213 Petit-Lancy
Tél: +41 (0)22 809 32 32

Meyrin-Cité
Rue De-Livron 19
CH - 1217 Meyrin
Tél: +41 (0)22 809 76 60

Onex
Avenue du Gros-Chêne 14
CH - 1213 Onex
Tél: +41 (0)22 809 72 60

Palexpo
Palais des Expositions
CH - 1218 Grand-Saconnex
Tél: +41 (0)22 809 76 00

Pâquis
Place de la Navigation 10
CH - 1201 Genève
Tél: +41 (0)22 809 76 80

Plainpalais
Rue de Carouge 22
CH - 1205 Genève
Tél: +41 (0)22 809 73 00

Plan-les-Ouates
Place des Aviateurs 5
CH - 1228 Plan-les-Ouates
Tél: +41 (0)22 809 72 20

Servette-Wendt
Avenue Wendt 54
CH - 1202 Genève
Tél: +41 (0)22 809 74 50

Trois-Chêne
Rue de Genève 78
CH - 1225 Chêne-Bourg
Tél: +41 (0)22 809 70 00

Vernier
Route de Vernier 219
CH - 1214 Vernier
Tél: +41 (0)22 809 77 00

Versoix
Route de Suisse 37
CH - 1290 Versoix
Tél: +41 (0)22 809 75 00

Vésenaz
Route de Thonon 45/47
CH - 1222 Vésenaz
Tél: +41 (0)22 809 70 60

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

BCGE un groupe bancaire au service de la région

Gestion institutionnelle

Synchrony Asset Management SA

Rue du Mont-Blanc 7
CP 2196
CH - 1211 Genève 1
Tél: + 41 (0)22 909 75 75
www.synchrony.ch

Banque de gestion de patrimoines en Suisse

Anker Bank SA

Lintheschergasse 19
Postfach
CH - 8023 Zurich
Tél: +41 (0)44 224 65 65
www.ankerbank.ch

Quai de l'Île 17
CP 3017
CH - 1211 Genève 3
Tél: +41 (0)22 312 03 12

Avenue de la Gare 50
CP 159
CH - 1001 Lausanne
Tél: +41 (0)21 321 07 07

Piazza Rezzonico 6
CP 5833
CH - 6900 Lugano
Tél: +41 (0)91 985 90 50

Banque commerciale en France

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20
F - 69001 Lyon
Tél: +33 (0)4 72 07 31 50
www.bcgef.fr

BCGE (France) SA
Avenue d'Albigny 11
F - 74000 Annecy
Tél: +33 (0)4 50 66 03 06



Appartements en PPE, HLM et HBM	1:1
Grandes terrasses et baies vitrées d'angle garantissent une très grande luminosité. Transparence, perspectives et ouverture sont également des valeurs chères à la BCGE.	2004
	BCGE



“BCGE va de plus en plus rimer avec PME.”

Tribune de Genève, 02.07.2004

“Genfer Kantonalbank zahlt nach Gewinnsprung wieder Dividende.”

Schweizerische Depeschenagentur, 03.03.2005

“Standard & Poor’s attribue les notes A- et A-2 à la BCGE.”

L’Agefi, 15.12.2004

“La Banque Cantonale de Genève a retrouvé une bonne rentabilité.
Elle a même quadruplé ses bénéfices nets en 2004.”

Tribune de Genève, 04.03.2005

“Die vor fünf Jahren lancierte Sanierungs- und Abmagerungskur für die
Banque Cantonale de Genève (BCGE) geht ihrem Ende entgegen.”

Neue Zürcher Zeitung, 04.03.2005



Création, réalisation graphique et photolitho: The Magic Pencil SA
Photographies: Philippe Sauter et Sogelym Steiner (page 23)
Impression: ATAR, Hubs, Hissac SA
Imprimé sur papier recyclé

Membres du Groupe Banque Cantonale de Genève:

Banque Cantonale de Genève SA

Quai de l'Île 17
CH - 1204 Genève
Téléphone: +41 (0)22 317 27 27
www.bcge.ch

Synchrony Asset Management SA

Rue du Mont-Blanc 7
CH - 1201 Genève
Téléphone: +41 (0)22 909 75 75
www.synchrony.ch

Anker Bank SA

Lintheschergasse 19
CH - 8023 Zurich
Téléphone: +41 (0)44 224 65 65
www.ankerbank.ch

Avenue de la Gare 50
CH - 1001 Lausanne
Téléphone: +41 (0)21 321 07 07

Quai de l'Île 17
CH - 1211 Genève 3
Téléphone: +41 (0)22 312 03 12

Piazza Rezzonico 6
CH - 6900 Lugano
Téléphone: +41 (0)91 985 90 50

Banque Cantonale de Genève (France) SA

Place Louis-Pradel 20
F - 69001 Lyon
Téléphone: +33 (0)4 72 07 31 50
www.bcgef.fr

Avenue d'Albigny 11
F - 74000 Annecy
Téléphone: +33 (0)4 50 66 03 06